

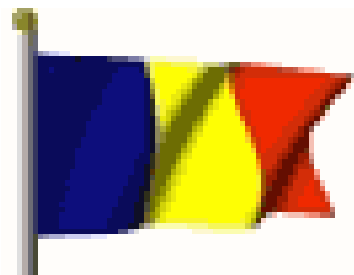


REPUBLIQUE DU TCHAD
UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU
COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
TOURISTIQUE



STRATEGIE NATIONALE DU COMMERCE DU TCHAD (SNC)

RAPPORT FINAL



Equipe de la Mission d'élaboration de la SNC du Tchad

- ✓ **Richard MUKUNDJI**, Expert en Commerce International, Chef de Mission ;
- ✓ **Benjamin YAMB**, Expert en Commerce International, Expert Principal ;
- ✓ **Docteur OUSMAN Zakaria**, Expert en évaluation des politiques publiques, Expert Principal ;
- ✓ **Jean Calvin NJOMNGANG**, Expert – comptable, Expert Principal ;
- ✓ **Marianne MAKOUDEM**, Chercheuse en économie de développement, Expert Principal ;
- ✓ **FOTUE KAMNE Remie**, Expert Financier, Directeur Général du Cabinet CACF Sarl (Central Africa Consulting & Finance), Directeur de la Mission.

Remerciements

L'élaboration de la stratégie nationale du commerce est une initiative du Gouvernement du Tchad sous la coordination du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement touristique. Au terme de cette étude nous tenons à remercier particulièrement Son Excellence Monsieur Aziz Mahamat SALEH, Ministre de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique.

Nous tenons également à remercier Monsieur Tahir Mournou ADAM, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique pour ses orientations tout au long de cette étude et Madame Mahamat Adoum DOUTOUM née Haoua BRAHIM, Directrice Générale du Commerce, qui, en sa qualité de Présidente du Comité ad hoc chargé de l'élaboration de la SNC, a assuré la supervision des travaux et apporté son précieux éclairage tout au long de la réalisation du document. Nous remercions également, pour leur accompagnement et conseils précieux, toute l'équipe de la Direction Générale du Commerce, dont particulièrement Monsieur Justin Ngueoral, Directeur du Commerce Extérieur et Monsieur Amadou Ba, Conseiller National en politique commerciale du Programme HUB&SOKE II/OIF, ainsi que celle de la Direction Générale de l'Economie, à travers Monsieur Adam Aboubakar, Directeur Général Adjoint de l'Economie et Monsieur Abakar Sougui, Directeur de la Promotion Economique et du Secteur Privé. Nous associons à ces remerciements Monsieur Mahamat Touka Saleh, Coordonnateur de l'Unité de Mise en œuvre du Cadre Intégré Renforcé du Tchad (UMOCIRT), Monsieur Boubacar Mbodj, Conseiller international en Commerce et gestion de projets du CIR ainsi qu'à l'ensemble de l'Equipe de l'UMOCIRT pour l'appui logistique et technique inestimable consenti à la réalisation de cette étude.

Nos remerciements s'adressent aussi à Monsieur Guealbaye Manasset, Directeur Général de l'Agence Nationale des Investissements et des Exportations (ANIE) ainsi qu'à son Conseiller économique Monsieur Saleh Mikerbi pour leurs précieux éclairages et contributions.

La mission de terrain conduite à Ndjamena par le Chef de Mission et les autres membres de l'Equipe pour les besoins de l'élaboration du présent document a été l'occasion de riches rencontres avec les hauts responsables de l'Administration, du Patronat, des Institutions de recherche, de la Société civile et Partenaires Techniques et Financiers du Tchad ; rencontres qui ont permis de peaufiner la vision et le plan d'actions de la Stratégie Nationale du Commerciale du Tchad qui se veut un document d'aide à la décision pour le développement du secteur à moyen et long terme, conformément aux orientations de la Vision 2030 du Gouvernement « le Tchad que nous voulons ».

Aussi, tenons-nous à remercier tous les cadres et experts consultés au niveau de ces différentes institutions, et particulièrement : Dr Ndougonna Mbakasse Riradjim, Directrice

Générale du Centre de Contrôle de la Qualité des Denrées Alimentaires (CECOQDA), Monsieur Outmane NUENA, Directeur Général de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'agriculture, des Mines et de l'Artisanat (CCIAMA), Monsieur Awat Hisseine Mahamat, Doyen à l'Université de N'Djamena, Monsieur DINGEMNAIL Renaud, Secrétaire Général du Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT), Monsieur N'KODIA Claude Economiste Pays Principal de la Banque Africaine de Développement (BAD), Monsieur Xavier LAMARRE, Conseiller Technique Appui au développement du secteur privé du Cercle d'Affaires Franco-Tchadien (CAFTCHAD).

Nous remercions enfin tous les membres du Comité ad hoc de suivi de la stratégie nationale du commerce ainsi que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cette étude.

A vous tous, veuillez trouver nos sentiments de gratitude et de reconnaissance.

Pour l'équipe d'appui à l'élaboration de la Stratégie Nationale du Commerce du Tchad
(SNC),

Dr Richard MUKUNDJI, Chef de Mission.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	7
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
I.INTRODUCTION	14
1.1. CONTEXTE DU PAYS.....	14
1.2. APERÇU MACROÉCONOMIQUE	15
1.2.4. Plans Nationaux de Développement	18
II. SECTEUR DU COMMERCE : SITUATION ACTUELLE ET DEFIS	20
2.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE	20
2.1.1. Structures en charge du développement du secteur commercial.....	20
2.1.2. Autres structures impliquées dans le développement du secteur commerce.....	23
2.2. DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX.....	30
2.2.1. Accords commerciaux et état de la mise en œuvre.....	30
2.2.2. Evolution des échanges commerciaux.....	32
2.3. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ET APPUIS DES PARTENAIRES....	37
2.3.1. Projet d'Appui au Commerce (PACOM)	37
2.3.2. Programme Cadre Intégré Renforcé au Tchad.....	38
2.3.3. Programme Hub & Spokes II « Renforcer le développement des capacités commerciales des régions d'Afrique, des Caraïbes et des Pacifiques- ACP »	40
2.4. DÉFIS AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR	41
2.4.1. Contraintes pesant sur le développement du commerce au Tchad	41
2.4.2. Dynamisation de la politique d'intégration régionale	43
2.4.3. Sélection des secteurs prioritaires.....	44
2.4.4. Diversification des marchés et des produits.....	46
2.4.5. Identification des marchés cibles	47
III. STRATÉGIE NATIONALE DU COMMERCE DU TCHAD	48
3.1. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES	48
3.1.1. Vision de la SNC.....	48
3.1.2. Orientations stratégiques de la SNC.....	48
3.2. CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE	50
3.2.1. Mobilisation des ressources financières.....	50
3.2.2. Affectation efficace des ressources.....	54
3.2.3. Plan de communication de la SNC.....	56
3.3. ESTIMATIONS FINANCIERES ET MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNC DU TCHAD.....	57
3.3.1. Actions des axes stratégiques d'intervention.....	57
3.3.2. Estimations financières des actions de la SNC.....	57
3.3.2.1. Méthodologie et démarche d'évaluation.....	57
3.3.2.2. Estimations financières par axes de la SNC.....	59
3.3.3. Chronogramme de mise en œuvre du plan d'actions.....	63

3.3.4. Cadre institutionnel, organisationnel et dispositif de la mise en œuvre de la SNC	63
3.3.5. Cadre logique de suivi et évaluation de la SNC	66
IV. RECOMMANDATIONS	66
BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXES :	71
Annexe 1 : Plan d’actions de la SNC par axe stratégique	71
Annexe 2 : Chronogramme de mise en œuvre du plan d’actions.....	77
Annexe 3 : Détail des évaluations par Axe stratégique et par objectifs spécifiques ..	84
Annexe 3.1 : Budget Sommaire de la SNC par axe stratégique et par objectif spécifique	84
Annexe 3.2 : Détail des évaluations du plan d’actions de la SNC	89
Annexe 4 : cadre logique de la mise en œuvre du plan d’actions de la SNC.....	119
Annexe 5 : Plan de communication de la SNC	132

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Afrique, Caraïbe, Pacifique
ADC	Association pour la défense des consommateurs
AFD	Agence Française de Développement
AFC CET	l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad
AGOA	African Growth and Opportunity Act
ANIE	Agence Nationale d'Investissement et des Exportations
ANMO	Arrangements Nationaux de Mise en œuvre
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence nationale pour la Promotion des Investissements et des grands travaux
ASS	Afrique Subsaharienne
AT	Assistance Technique
ATNOR	Agence Tchadienne de Normalisation
BAD	Banque Africaine de Développement
BDEAC	Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BID	Banque Islamique pour le Développement
BM	Banque Mondiale
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CCI	Centre du Commerce International
CCIAMA	Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture, des Mines et de l'Artisanat
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CECOQDA	Centre de Contrôle Qualité des Denrées Alimentaires
CEDEAO	Communauté de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens

CEPEX	Centre de Promotion des Exportations
CFA	Communauté Financière d'Afrique
CFE	Centre de Formalité des Entreprises
CI	Cadre Intégré
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CIR	Cadre Intégré Renforcé
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNPT	Conseil National du Patronat Tchadien
COFIL	Comité de Pilotage
CR	Cadre de Résultats
CSPPC	Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du commerce
EDIC	Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce
EPC	Examen des Politiques Commerciales
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FMI	Fond Monétaire International
FODEP	Forum de Dialogue Etat-Secteur Privé
IAC	Institution d'Appui au Commerce
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IREDA	Institut de Recherche en Elevage pour le Développement
ITC	International Trade Centre
LOLF	loi organique relative aux lois des finances
MCI	Ministre du Commerce et de l'Industrie
MDPPA	Ministère de Développement Pastorale et des Productions Animales
MECDT	Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique
MFB	Ministère des Finances et du Budget

OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OMD	Organisation mondiale des Douanes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OTC	Obstacle technique au commerce
PACADET	Projet d'Appui à l'Amélioration du Climat des Affaires et à la Diversification de l'Economie Tchadienne
PACOM	Projet d'Appui au Commerce
PAD	Port Autonome de Douala
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PEMO	Principale Entité de Mise en œuvre
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PND	Programme National de Développement
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVD	Pays en Voie de Développement
RCA	République Centrafricaine
SNC	Stratégie Nationale du Commerce

SNRP	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SIMATRAC	Société Industrielle de Matériel Agricole et Assemblage de Tracteurs
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNMO	Unité Nationale de Mise en œuvre
UMOCIRT	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé/ Tchad
USAID	Agence de développement international des Etats-Unis
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Acquis/Syndrome de l'Immunodéficience Acquis

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'élaboration de la Stratégie Nationale du Commerce (SNC) du Tchad découle de la volonté du Gouvernement tchadien, appuyée par le Programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR) et le Programme Hub & Spokes II, de disposer d'un canevas stratégique de référence pour le développement d'un secteur commercial ouvert et transparent, porteur de croissance, et pleinement profitable à l'essor du secteur privé ainsi qu'au bien-être des populations.

Elle intervient à la suite des évaluations conduites dans le secteur en 2013, notamment dans le cadre de l'Examen des politiques commerciales (EPC) du pays réalisé en juillet 2013 au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la 2^{ème} Etude Diagnostique de l'Intégration du commerce (EDIC2), validée en novembre 2013. Cette étude a identifié les atouts et les faiblesses de l'intégration du Tchad aux échanges internationaux et formulé les actions et réformes à mener par le Gouvernement à moyen et à long termes afin de lui permettre de mieux profiter de l'ouverture aux échanges, de tirer profit des potentialités productives du pays et de surmonter les contraintes liées à l'enclavement du pays. Les recommandations de l'EPC ont porté sur la nécessité d'assainir le cadre institutionnel et réglementaire de la politique commerciale, particulièrement à travers une plus grande simplification des procédures et des formalités du commerce extérieur, la mise à niveau de la réglementation intérieure conformément au droit OHADA et au dispositif communautaire de la CEMAC, ainsi que sur la nécessité de promouvoir l'élargissement de la base productive et une plus grande diversification de l'offre en misant sur le développement des filières porteuses dans l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

Le processus d'élaboration de la SNC a été mené sous l'égide d'un Comité interministériel, créé par l'Arrêté N°024/PR/PM/MECDT/SG/DGC/2015 du 13 avril 2015, et composé sur une base paritaire de représentants de l'administration et des acteurs non étatiques (secteur privé, société civile, universitaires et chercheurs).

Les travaux ont été conduits suivant une approche participative flexible et une programmation adéquate marquée par de multiples consultations et d'échanges permanents avec les différentes parties prenantes à savoir :

- ✓ Les officiels du Gouvernement tchadien ;
- ✓ Les experts et membres des institutions tchadiennes clés ;
- ✓ Les opérateurs économiques des secteurs public et privé ;
- ✓ Les bailleurs de fonds intervenant au Tchad,
- ✓ Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Les résultats obtenus au terme des travaux et qui constituent la quintessence du présent rapport, présentent la SNC du Tchad, stratégie selon laquelle le Gouvernement tchadien est appelé à s'appuyer au travers de sa mise en œuvre rigoureuse, efficace et efficiente, avec l'appui des PTF, pour garantir l'atteinte des objectifs visés.

Ainsi, la SNC part d'un décryptage du contexte macroéconomique du Tchad tel que décrit dans l'EDIC 2, pondérée des évolutions sur la période 2013 – 2015. Ce décryptage s'articule autour de l'analyse de la politique budgétaire du Gouvernement, l'appréhension de la politique monétaire, la tendance et les capacités d'attrait des Investissements Directs Etrangers (IDE), et de l'analyse des différents plans nationaux de développement mis en œuvre.

Globalement, il ressort de l'analyse des agrégats économiques, que le pays a connu une croissance notable sur la période 2003 – 2014, en dépit de certains chocs endogènes et exogènes (guerres et crise économique) peu favorables à l'atteinte des objectifs fixés. Cette croissance a pu atteindre le taux record de 6 % sur la période 2008 – 2012. Toutefois, l'année 2015 est restée marquée par la baisse de recettes suite à la chute des cours du pétrole avec les effets d'entraînement sur l'économie tchadienne.

La politique monétaire commune aux six Etats de la CEMAC dont le Tchad fait partie est pilotée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Malgré les objectifs institutionnels de stabilité des prix, grâce à l'entrée des devises générées par l'exploitation du pétrole, le pays connaît un taux d'inflation en moyenne de 5% sur la période 2003 -2014¹. La surliquidité bancaire² constatée depuis 10 ans dans toute la zone CEMAC révèle que cet afflux de devises ne profite pourtant pas à l'économie réelle.

Au plan budgétaire, des efforts notables et constants de la part du Gouvernement en matière d'ajustement budgétaire ont été relevés jusqu'en 2014. Ce qui a concouru à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE avec à la clé l'annulation de plus de 170 millions de dollars de dette. Des actions en vue d'une plus grande mobilisation des recettes hors pétrole sont à noter. Elles ont été confirmées et accentuées en 2015, à la suite de la chute du cours du pétrole et ses effets d'entraînement sur les finances publiques.

Malgré l'afflux d'Investissements Directs Etrangers avec un taux de 18,1% en pourcentage de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) en 2013, le climat des affaires demeure peu favorable (185^{ème} sur 189 dans le classement Doing business 2015). Les multiples réformes engagées par l'Etat tchadien pour améliorer l'environnement des affaires devraient permettre un accroissement des IDE dans les années à venir.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des Plans Nationaux de Développement, le Tchad a fait montre de beaucoup de dynamisme en la matière en se dotant, entre 2003 et 2015 d'une série de documents de stratégie plurielle de réduction de la pauvreté (SNRP 1 et 2, PND 2013-2015). Toutefois, la mise en œuvre de ces différents plans n'a pas toujours permis d'atteindre les objectifs visés compte tenu de la faiblesse de la mobilisation des ressources extérieures.

Après l'analyse du contexte macroéconomique du Tchad, le diagnostic³ du secteur commercial dresse un état de la situation actuelle du secteur et identifie les défis à venir.

¹ Note conceptuelle vision 2030.

²BEAC, étude et statistiques décembre 2014.

³Le diagnostic s'appuie sur ceux déjà réalisés dans le secteur, notamment l'EDIC 2 et l'Examen de politiques commerciales dont les orientations et recommandations ont été rediscutées avec les acteurs au cours des consultations menées sur le terrain, en tenant compte des nouveaux défis qui se posent au secteur (baisse des recettes du pétrole, perspective d'ouverture du secteur avec la mise en place de l'APE, problèmes sécuritaires, etc.)

De manière générale, le secteur du commerce au Tchad reste marqué par des obstacles liés principalement à l'enclavement du pays, l'insuffisance des infrastructures de base, la faiblesse des institutions dans l'élaboration et la mise en application des textes réglementaires adoptés pour la réglementation et l'encadrement du secteur du commerce, la faiblesse institutionnelle et l'inefficacité opérationnelle des institutions d'appui au commerce, l'étranglement de la base de production hors pétrole du pays. Le Gouvernement, avec l'appui des PTF, a certes déployé beaucoup d'efforts pour lever ces obstacles, à travers les réformes institutionnelles et réglementaires engagées au cours de ces cinq dernières années, avec notamment la mise à niveau du cadre légal en matière de concurrence, protection des consommateurs, normalisation et métrologie, ainsi que la restructuration de l'organigramme du Ministère du commerce. Cependant, la dynamique enclenchée devrait se poursuivre vers le renforcement des capacités opérationnelles des institutions d'appui au commerce (IAC) et au secteur privé, le développement des infrastructures de base, la diversification des produits à l'exportation et le développement des partenariats commerciaux.

Ainsi l'objectif stratégique de la SNC est de développer un secteur commercial incitatif, profitant pleinement des opportunités des échanges internationaux, porteur de croissance et favorisant le bien-être des populations. Cet objectif s'articule autour des cinq axes stratégiques suivants de la SNC :

- ✓ Le premier Axe, met l'accent sur la consolidation du cadre institutionnel et réglementaire du commerce ;
- ✓ Le deuxième Axe, qui aborde les aspects de l'intégration et du développement du marché régional, a pour objectif global d'améliorer les facteurs relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges ;
- ✓ La diversification des marchés constitue le troisième Axe, avec pour objectif global le renforcement de la compétitivité des exportations tchadiennes ;
- ✓ Quant au quatrième Axe, il met en relief la nécessité de la participation du Tchad aux négociations commerciales internationales et propose des pistes pour la promotion des partenariats au commerce ;
- ✓ Le cinquième Axe vise à soutenir la participation des femmes dans le secteur à travers le renforcement des capacités managériales et opérationnelles de l'Association des Femmes Commerçantes et Chefs d'Entreprises du Tchad (AFCEET).

I. INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE DU PAYS

Avec une superficie de 1.284.000 km², le Tchad est le trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique Centrale. Il occupe le 5^e rang des pays les plus vastes d'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo et la Libye. Le pays partage des frontières communes avec la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, le Cameroun, le Niger et le Nigeria à l'Ouest. De par sa position géographique, au Sud du Tropique du Cancer et au cœur du continent africain, le Tchad est marqué par une continentalité accrue dont l'état actuel de l'économie est l'une des conséquences. C'est un pays doublement enclavé de l'intérieur comme de l'extérieur. Au niveau extérieur, le Tchad n'a aucun débouché sur la mer. Le port le plus proche est celui de Douala au Cameroun, qui se trouve à 1 700 km de Ndjamena, la capitale, alors que le Port du Soudan sur la Mer rouge se situe lui à 2 400 km de Ndjamena. Au niveau intérieur, le Tchad ne dispose d'aucun réseau ferroviaire et le réseau routier reste insuffisant. Les communications entre les différentes parties du pays sont parfois difficiles voire impossibles durant plusieurs mois à cause des inondations pluviales qui rendent impraticables certaines routes.

Le relief du Tchad est comparable à une cuvette bordée par deux couronnes de montagnes et de plateau : au Nord avec le massif de Tibesti (3415 m) et à l'Est par le plateau gréseux de l'Ouadaï (1360 m) s'abaissant vers le Sud-Ouest. La zone la plus basse est occupée par le Lac Tchad, réceptacle final de vastes plaines d'inondation des fleuves Chari et Logone. Ces deux fleuves constituent l'unique réseau fluvial : le Chari coule sur 1200 km depuis la Centrafrique et son principal affluent le Logone naît au Cameroun sur 1000 km. Tous deux confluent à l'approche de la capitale. Ils sont en partie navigables quatre mois par an uniquement et se trouvent de ce fait, impraticables aux activités de transport en saison sèche⁴. Au Sud, un climat tropical humide (zone soudanienne la plus arrosée et la plus peuplée), offre un paysage de savane arborée et de forêt plus clairsemée à l'approche des villages en raison de la coupe abusive du bois. Quant à la zone centrale, son climat est de type sahélien caractérisé par une steppe épineuse, fortement marqué par une saison sèche plus longue que la saison des pluies. Le Nord, soumis à un climat saharien désertique aux paysages contrastés, représente la moitié de la superficie du pays.

Sur le plan démographique, avec un taux d'accroissement naturel de 3,6% par année, la population tchadienne estimée à 13,18 Millions d'habitants en 2014⁵, va doubler dans environ 20 ans, augmentant ainsi la pression sur les pouvoirs publics et les entreprises à accroître proportionnellement leurs offres pour satisfaire les besoins et les nouvelles demandes. D'après le RGPH 2, cette population est très jeune et composée d'autant de femmes (50%) que d'hommes. Elle est surtout très inégalement répartie dans le territoire national avec une densité moyenne de 8,6 habitants au Km² en 2009. Elle varie en effet très fortement d'une

⁴ <http://www.inseedtchad.com/?Le-TCHAD-enbref>.

⁵ Source : BEAC

région à une autre avec un plafond de 77,3 Habitants/km² dans la région du Logone Occidental et un plancher de 0,1 Habitant/Km² dans le Tibesti⁶.

Le Tchad dispose d'atouts pour son développement économique : le potentiel agro-pastoral, minier, artisanal et humain. Ces potentialités qui, en principe, devraient servir de pivots essentiels à une croissance économique soutenue se heurtent à un certain nombre de problèmes. Il s'agit entre autres, des conséquences des guerres répétées qu'a connues le pays et qui ont fortement retardé l'amorce de son développement, du manque de façade maritime, de l'avancée du désert, de l'insuffisance d'infrastructures socio-économiques et sanitaires adéquates, de l'inadéquation entre la formation et l'emploi, de la détérioration des termes de l'échange, etc. Comme la plupart des pays africains au sud du Sahara, le Tchad a été profondément touché par la crise économique, les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), la dévaluation du franc CFA et surtout l'instabilité politique qui n'ont pas véritablement favorisé des performances économiques aptes à propulser le pays vers l'avant. Depuis le 15 juillet 2003, l'émergence du secteur pétrolier a considérablement modifié le contexte économique en offrant au pays de nouvelles opportunités de diversifier les leviers de son développement. L'agriculture et l'élevage demeurent cependant, la base du développement économique du Tchad, le pétrole étant une ressource tarissable.

Malgré des revenus substantiels générés par l'exploitation du pétrole, la population tchadienne demeure l'une des plus démunies du continent. Le pays est classé 184^{ème} sur 187 avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0.373⁷ en 2013. Au plan de la gouvernance (Indice Mo Ibrahim⁸), le Tchad était classé 49^{ème} sur 52 en 2014. En outre, la même année, le pays était classé 165^{ème} sur 174 par l'ONG Transparence International sur l'Indice de perception de la corruption.

En plus de ses problèmes internes, le Tchad fait face à ceux de ses voisins : montée en puissance des tensions religieuses au Nigeria et au Niger, guerres civiles en Libye et en RCA, répercussions du phénomène Boko haram au Cameroun. Il abrite également plus d'un demi-million de réfugiés soudanais, centrafricains et nigériens.

1.2. APERÇU MACROÉCONOMIQUE

L'analyse diagnostique des agrégats macroéconomiques dans leur ensemble fait ressortir que le pays a connu une croissance sur la décennie 2003 – 2014⁹. Malgré les chocs externes (crise financière de 2009 et sécheresse de 2011), la croissance moyenne a été de 6% sur la période entre 2008 et 2012.

⁶ (Voir rapport 2015 de l'INSEED sur le recensement général des entreprises).

⁷<http://www.expert-comptable-international.info/fr/fiches-pays/tchad/presentation> consulté le 26/06/2015.

⁸ Le calcul de cet indice se fait à partir des éléments suivants : sécurité et état de droit, participation et droits de l'homme, développement économique durable, développement humain.

⁹ Voir l'EDIC (2013) et BEAC.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2008	2009	2010	2011	2012 (1)	2013(1)	2014(1)
Taux du Croissance du PIB	1,3	1,9	12,7	0,9	7,8	4,8	6,3
PIB réel par habitant	977	890	1003,8	1035,4	1 133,0	1164	1169,2
Inflation	8,3	10,0	-2,1	2,0	7,5	0,2	1,7
Solde budgétaire (% PIB)	4,0	-7,3	-1,8	3,1	0,2	-2,2	0,4
Compte courant (% PIB)	7,2	-15,3	-10,5	-13,7	2,6	-10,7	-10,9

Source : Statistiques et agrégats macroéconomiques, BEAC (1) : Estimations.

A l'examen des statistiques fournies par la BEAC par rapport à celles produites par le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Africaine de Développement (BAD) pour la même période, il se dégage une forte disparité due à la robustesse d'approches méthodologiques prises en compte par les uns et les autres dans l'élaboration de ces agrégats macro-économiques. Pour les besoins d'analyse contextuelle du pays, nous avons privilégié les données nationales qui présentent de toute évidence un rapprochement et un faible écart acceptable avec les statistiques provenant de la BAD au cours de la période 2010. Il serait urgent dans la mise en œuvre de la SNC de soutenir des actions devant permettre aux services tchadiens de statistique de rendre optimale le traitement et l'analyse des données liées aux agrégats macro-économiques afin de se rapprocher des standards des institutions internationales à l'instar du FMI, de la BM et de l'OCDE.

1.2.1. Politique budgétaire

En dépit du contexte international difficile, la dynamique de croissance enregistrée au cours de ces dernières années par le Gouvernement en matière d'ajustement budgétaire, a permis de conclure un programme de référence avec le FMI en juillet 2013. Le solde budgétaire primaire, qui se situait à 3,1 % du PIB en 2011, a atteint 0,2 % en 2012. La rationalisation de l'exécution budgétaire constatée fin 2012 s'est poursuivie jusqu'en 2014. Elle a concouru à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE avec l'annulation de 170 millions de dollars de dette au titre des engagements du Tchad vis à vis du FMI ainsi qu'une partie de sa dette multilatérale (IDA, Banque Africaine de Développement) pour un montant global d'environ 800 millions de dollars américains. Ces annulations de la dette ont apporté une bouffée d'air pour l'économie et le budget du Tchad, fortement influencés par les évolutions des cours du pétrole.

En effet, l'allègement de la dette devrait jouer un rôle important pour le développement du commerce. Aussi, il contribuerait à l'amélioration du climat global de l'investissement pour l'économie tchadienne, qui est extrêmement sensible à la baisse des cours du pétrole.

Des actions en faveur d'une plus grande mobilisation des ressources hors pétrole ont été engagées et l'Etat a procédé à un élargissement de l'assiette fiscale pour atteindre cet objectif. Le taux de pression fiscale demeure bas – autour de 7.5 % du PIB en 2013. Ces mesures ont été complétées par d'autres actions visant à réduire le niveau des dépenses grâce au contrôle de la masse salariale.

1.2.2. Politique monétaire

La politique monétaire commune aux six Etats de la CEMAC dont le Tchad fait partie est pilotée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale. Malgré les objectifs institutionnels de stabilité des prix, grâce à l'entrée des devises générées par l'exploitation du pétrole, le Tchad connaît un taux d'inflation en moyenne de 5% sur la période 2003 -2014¹⁰. La surliquidité bancaire¹¹ constatée depuis 10 ans dans toute la zone CEMAC révèle que cet afflux de devises ne profite malheureusement pas à l'économie réelle.

L'appartenance du Tchad à la zone franc lui permet de bénéficier de différents avantages sur le plan monétaire et financier. Il s'agit notamment de : la garantie illimitée accordée par le Trésor français aux monnaies émises par les différents instituts régionaux d'émission ; la libre transférabilité des capitaux ; un système de taux de change fixe mais ajustable ; la centralisation et la mise en commun des réserves de change.

La politique d'ancrage monétaire du Tchad à travers la zone franc repose principalement sur les taux d'intérêt comme instruments de régulation monétaire, afin de maîtriser l'inflation et conforter le niveau de parité du franc CFA/euro.

1.2.3. Investissement direct étranger

L'Investissement Direct Etranger est un élément déterminant du développement et de la croissance économique. C'est également un facteur susceptible de booster les exportations et par conséquent, le commerce.

Le secteur pétrolier et celui des infrastructures sont ceux qui semblent capter le plus d'IDE au Tchad¹². Dans un proche avenir, d'autres secteurs notamment, les télécommunications, les banques pourront attirer des IDE au pays¹³. En dépit du climat des affaires très peu favorable (185^{ème}/189 dans le classement Doing business 2015), le Tchad enregistre des entrées d'IDE de plus en plus élevées du fait de la présence du pétrole et du développement du secteur des services. En effet, les taux d'entrée en pourcentage de Formation Brute de Capital Fixe (FBCF) sont passés de 11,9% en 2011, 15,2% en 2012 à 18,1% en 2013. Cependant, le pays a connu des taux assez élevés et variables entre 2000 et 2004 avec un pic de 73% en 2002 (Ngouhouo, 2008). Pendant la période 2011-2013, il y a eu très peu d'investissements greenfield¹⁴. Avant 1999 le Tchad attirait très peu d'IDE comparativement aux autres pays de la CEMAC. Le pays a reçu entre 1970 et 1999, près de 15 milliards de dollars d'IDE au total.

¹⁰ Note conceptuelle vision 2030

¹¹ BEAC étude et statistiques décembre 2014

¹² http://www.suddefrance-developpement.com/fr/fiches-pays/tchad/investir-3.html?accepter_cookies=oui; voir aussi https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s285-04_f.pdf

¹³ http://www.suddefrance-developpement.com/fr/fiches-pays/tchad/investir-3.html?accepter_cookies=oui

¹⁴ <http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/chad/investir-3>

1.2.4. Plans Nationaux de Développement

Au cours des deux dernières décennies, comme la plupart des pays africains, le Tchad s'est doté d'une série de documents de stratégie pluriannuelle de réduction de la pauvreté. De 2003 à 2015, le Tchad a eu trois programmes de développement. De 2003 à 2006, le pays a préparé sa première Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRPI) suivie de la deuxième Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRPII) de 2008 à 2011 et du Plan National de Développement pour la période 2013-2015.

a. La première Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP I)

La SNRP I a été mise en œuvre de 2003 à 2006. Elle était axée sur cinq objectifs qui sont :

- i) promouvoir la bonne gouvernance ;
- ii) assurer une croissance économique forte et soutenue ;
- iii) améliorer le capital humain ;
- iv) améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et ;
- v) restaurer et sauvegarder les écosystèmes.

Les résultats visés et obtenus de la SNRP I peuvent être regroupés en quatre points : la gouvernance, la croissance économique, le développement rural et les infrastructures de base, et le capital humain.

Concernant la gouvernance, les principales réalisations sont les audits des ministères clés, la refonte des statuts particuliers de la fonction publique, l'introduction de nouveaux instruments de programmation et de gestion des finances publiques, le redécoupage du territoire en prélude à la décentralisation, la tenue des états généraux de la justice et le renforcement du dispositif de lutte contre la corruption.

S'agissant de la croissance économique, elle a été de 14% sur la période 2002-2006 (6,6 % du PIB pour le secteur). L'essentiel des dépenses (70%) a été orienté vers les secteurs prioritaires pour la réduction de la pauvreté.

En ce qui concerne le développement rural et les infrastructures de base, le nombre de routes bitumées a presque doublé. On constate également un accroissement de 50% de la superficie des aménagements hydro-agricoles et une hausse de 2% du taux d'équipement des exploitations agricoles.

Enfin, concernant le capital humain, des investissements ont été réalisés dans la construction d'infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que dans la formation du personnel. Dans le secteur éducatif, le taux de scolarisation est passé de 72% à 84%. Pour le secteur sanitaire, il y a eu une baisse de 4‰ du taux de mortalité infanto-juvénile ainsi qu'une baisse de 2 points

du taux de prévalence du VIH/SIDA (de 7% à 5%).

b. La Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SNRP II).

La SNRP II a couvert la période 2008 à 2011. La stratégie visait cinq objectifs :

- i) promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques ;
- ii) créer un environnement économique propice à une croissance économique robuste et diversifiée ;
- iii) valoriser le potentiel de la croissance du secteur rural ;
- iv) développer les infrastructures, levier de la croissance ;
- v) valoriser les ressources humaines, socle principal du processus de développement socio-économique.

Le résultat le plus sensible de la SNRP II concerne la consolidation de la paix grâce à la politique de réconciliation avec les opposants politico-militaires en exil, et le dialogue social. D'autres résultats ont été enregistrés : l'amélioration des infrastructures routières, l'accès à l'eau potable, la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA, les secours apportés aux personnes vulnérables, la hausse du taux de scolarisation des filles dans le primaire et la création d'emplois et d'offres dans les services publics.

La mise en œuvre de la SNRP II a connu plusieurs obstacles qui n'ont pas permis d'atteindre les objectifs visés. Il s'agit entre autres, de :

- i) l'insuffisance des ressources financières notamment les ressources nationales, les ressources Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et les ressources financières complémentaires ;
- ii) la faiblesse de la stratégie elle-même en termes de mise en œuvre et de suivi-évaluation et de leur financement, l'absence de clarté des indicateurs de base et des cibles et les ressources humaines insuffisantes ;
- iii) l'absence d'adéquation entre programme d'investissement, budgétisation et capacités d'absorption du pays.

c. Le programme National de Développement (PND) 2013-2015

Fort des expériences découlant de la SNRP I et II, et surtout en l'absence des possibilités pour le pays d'avoir un programme avec les institutions de Bretton Woods (SRNP II), le Tchad s'est mis dans une dynamique de plus long terme. Ainsi, il s'est doté d'une vision devant lui

permettre d'être « *une puissance régionale émergente à l'horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations* ». Pour ce faire, le gouvernement a décidé de procéder par étapes et de définir des programmes de développement de court terme. Le premier qui est le Programme National de Développement pour la période 2013-2015 devrait permettre au Tchad de renforcer les bases de la croissance économique et sociale, avant la finalisation de la réflexion qui a commencé en 2013 pour la définition et la programmation des stratégies devant permettre de réaliser la vision d'un **Tchad émergent en 2030**.

A défaut d'une stratégie de réduction de la pauvreté à proprement parlé, le PND a été conçu et considéré comme une stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire déclinée en Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et Cadre de Résultats (CR), conçu autour de huit objectifs :

- i) la croissance soutenue (au moins 8,9% du taux de croissance réelle du PIB) ;
- ii) la sécurité alimentaire (redynamiser et moderniser le secteur agricole) ;
- iii) la création et l'accès à l'emploi ;
- iv) le développement du capital humain (santé, éducation, habitat décent, sport, loisirs et culture) ;
- v) le développement du secteur privé ;
- vi) le développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- vii) la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques ;
- viii) l'amélioration de la gouvernance.

La réussite de la mise en œuvre du Plan National de Développement, dans sa phase initiale a contribué à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE par le Tchad. Le pays trouve à ce stade, une opportunité majeure pour supporter son développement sachant qu'il a atteint le point de décision depuis 2001 (FMI, 2015).

II. SECTEUR DU COMMERCE : SITUATION ACTUELLE ET DEFIS

2.1. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÉGLEMENTAIRE

2.1.1. Structures en charge du développement du secteur commercial

Le décret N° 410/PR/PM/MECDT/2014 définit l'organigramme du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique. A son article 12, sont décrites les attributions de la Direction Générale du Commerce. Placée sous l'autorité d'un Directeur

Général, la Direction Générale du Commerce a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre la politique nationale du Gouvernement en matière de commerce. A ce titre, elle est chargée de :

- i) *Concevoir et mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de commerce ;*
- ii) *Elaborer les projets d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et veiller à leur application ;*
- iii) *Elaborer et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de commerce ;*
- iv) *Mettre en œuvre la réglementation nationale en matière de concurrence et de protection des consommateurs.*

La Direction Générale du commerce comprend trois branches en charge respectivement, du commerce intérieur, du commerce extérieur et de la concurrence.

a) La Direction du commerce intérieur a pour mission :

- i) *Concevoir, préparer et rédiger la réglementation en matière de commerce intérieur en collaboration avec les services intéressés ;*
- ii) *Suivre l'évolution des prix et des stocks des produits de première nécessité sur le marché national ;*
- iii) *Veiller à l'application de la réglementation relative aux activités commerciales ;*
- iv) *Informers et sensibiliser les commerçants et les consommateurs sur l'importance de l'application de la réglementation en vigueur ;*
- v) *Organiser les circuits des principaux produits et services ;*
- vi) *Etudier et proposer des mesures susceptibles de promouvoir le commerce intérieur ;*
- vii) *Veiller sur la transparence du marché par le contrôle des activités commerciales ;*
- viii) *Veiller à la conformité du produit et à son étiquetage ;*
- ix) *Consigner, saisir ou détruire selon les cas, les produits à risque ;*
- x) *Contrôler les prix et vérifier les poids, mesures et qualités ;*
- xi) *Homologuer les prix lorsque la conjoncture l'exige ;*
- xii) *Lutter contre la fraude commerciale ;*
- xiii) *Constater et réprimer les infractions économiques.*

b) La Direction du commerce extérieur a pour mission de suivre et coordonner la politique du Gouvernement en matière de commerce extérieur. A ce titre, elle est chargée de :

- i) *Participer aux négociations des accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux en matière du commerce ;*
- ii) *Assurer la mise en œuvre de ces accords et tenir à jour leur répertoire ;*
- iii) *Suivre les programmes d'assistance technique liés au commerce mis en place par les partenaires au développement ;*
- iv) *Animer le point focal pour les questions de l'OMC et d'autres organisations à vocation commerciale ;*

- v) *Assurer la gestion du fonds documentaire de l'OMC à travers un centre de référence ;*
- vi) *Elaborer les textes réglementant le commerce extérieur et en assurer le suivi ;*
- vii) *Etudier et proposer des mesures susceptibles de promouvoir le commerce extérieur ;*
- viii) *Participer à l'élaboration de la balance commerciale.*

c) La Direction de la concurrence a pour mission de concevoir, suivre et coordonner la politique du gouvernement en matière de concurrence. A ce titre, elle est chargée de :

- i) *Informers et sensibiliser les commerçants sur les droits de la concurrence ;*
- ii) *Proposer toutes mesures susceptibles de renforcer les règles et les conditions d'exercice d'une concurrence saine et loyale ;*
- iv) *Déceler les pratiques anticoncurrentielles et restrictives pouvant fausser le jeu de la libre concurrence de tous secteurs ;*
- v) *Faciliter la circulation des biens et services sur l'ensemble du territoire ;*
- vi) *Promouvoir l'esprit et la culture de la concurrence afin de stimuler l'efficacité économique et améliorer le bien-être des consommateurs sur le marché.*

Ces structures de la Direction Générale du Commerce sont toutes fonctionnelles et dotées de personnels au niveau de tous les postes. Cependant, elles sont encore très loin d'assumer pleinement toutes les missions et responsabilités qui leur incombent dans le développement du secteur commercial. Lors de la mission de terrain du 1^{er} au 15 juin 2015 effectuée par les consultants dans le cadre de la présente étude, il a été relevé l'urgente nécessité de formation pour les cadres du Ministère afin de disposer des ressources humaines ayant la capacité d'impulser les réformes inhérentes à la mise en application des quatre textes réglementaires relatifs à la normalisation, à la métrologie, à la concurrence et à la protection du consommateur. Les profils adéquats concernent les juristes, les informaticiens, les économistes. Aussi, parmi les priorités de la SNC les cadres et agents du Ministère devraient entre autres avoir la maîtrise des activités d'import -export. Il s'agit de faire des études de prospection pour trouver les meilleurs marchés pour des exportations à forte valeur ajoutée.

De même, la carence des statistiques ne permet pas toujours d'obtenir des données fiables susceptibles d'appuyer les dossiers techniques de négociations commerciales multilatérales et bilatérales. A cet effet, il y a un besoin urgent en formation interne sur les techniques de collecte et de traitement statistique des données à cause de manque de collaboration institutionnelle avec l'organe national en charge des statistiques (INSEED) pour obtenir des données à jour.

2.1.2 Autres structures impliquées dans le développement du secteur commerce

Les autres structures impliquées dans le développement du secteur sont : l'Agence nationale des investissements et des exportations (ANIE), la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et d'artisanat (CCIAMA), le Centre de contrôle de qualité des denrées alimentaires (CECOQDA), le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT), l'Association pour la défense des consommateurs (ADC) et l'Association des femmes commerçantes et chefs d'entreprises du Tchad (AFCCET).

- **AGENCE NATIONALE DES INVESTISSEMENTS ET DES EXPORTATIONS (ANIE)**

L'Agence nationale des investissements et des exportations est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du MECDT.

La mise en place de l'ANIE est concrétisée avec la promulgation de la Loi N° 004/PR/2007, le 4 janvier 2008, suivie du décret N° 747/PR/PM/MCI/2010 portant sur les modalités d'organisation et de son fonctionnement. Ses missions découlent de la Loi N°004/PR/2007 du 4 Janvier 2008.

Sous la conduite d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale, l'ANIE a pour mission d'encourager et de promouvoir les activités industrielles, commerciales et artisanales au Tchad¹⁵. A ce titre, elle est chargée de :

- i. *Apporter conseil et assistance technique intégrés aux opérateurs économiques dans la conception, la formulation, la réalisation et la gestion de leurs projets d'investissement et d'affaires ;*
- ii. *Informers, sensibiliser et encourager tous les opérateurs économiques ;*
- iii. *Assurer un accompagnement des entreprises tchadiennes, importatrices et exportatrices, afin de les aider à améliorer leur productivité et performance commerciale ainsi qu'à accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux ;*
- iv. *Consulter et mettre à la disposition des investisseurs une banque de données sur les opportunités d'investissements et les informations techniques ;*
- v. *Délivrer aux opérateurs économiques toutes les pièces administratives nécessaires à leurs activités en liaison avec les départements ministériels et les institutions intéressées ;*
- vi. *Faciliter les opérations commerciales et industrielles à travers un Guichet Unique ;*

¹⁵<http://www.anie-tchad.com/index.php/fr/a-propos-anie/mission-de-l-anie>

- vii. *Fournir aux décideurs gouvernementaux des outils d'aide à la décision, notamment pour la définition des politiques commerciales et/ou l'élaboration de stratégies de développement sectoriel ;*
- viii. *Permettre une ouverture du marché tchadien et une visibilité accrue de ses produits et services sur les marchés internationaux.*

En plus de la Direction générale, qui met en œuvre les orientations stratégiques et assure la fonction d'orientation, de coordination et de représentation, l'ANIE dispose d'une organisation fonctionnelle articulée autour de trois directions techniques et une coordination : direction de la promotion des investissements, direction de promotion des exportations, direction des affaires administratives, financières et du matériel et la coordination du guichet unique¹⁶.

La promotion des exportations est assurée par l'ANIE. Ainsi, sa structure, ses missions, ses stratégies ainsi que les rôles des agences et partenaires affiliés sont tirés des bonnes pratiques existant de par le monde¹⁷. A ce sujet, l'EDIC a permis de formuler les recommandations pertinentes pour l'ANIE. C'est dans cette optique qu'une réforme profonde de la structure de l'ANIE s'avère nécessaire et urgente pour lui permettre de s'arrimer aux standards des organisations sœurs à travers le monde. Ceci doit être fait en cohérence avec l'exigence de sa stabilité, la politique nationale en matière de développement des industries, les possibilités d'appui technique et financier du gouvernement, et les attentes des opérateurs économiques.

En perspective de cette réforme, il convient d'encourager le bon démarrage du projet en cours relatif à la mise en place d'un système d'intelligence commerciale avec le concours du projet gomme arabique de l'UMOCIR Tchad. Ce projet devrait être soutenu pour assurer et pérenniser la veille technologique.

Le renforcement des capacités du personnel est également primordial pour améliorer la performance de l'agence.

¹⁶**La Direction de promotion des investissements** contribue à l'amélioration du climat des affaires à travers plusieurs objectifs dont les principaux sont les suivants : i) promotion du Tchad comme destination d'investissement par excellence ; ii) contribution à la création de Zones franches, de Zones industrielles et de Ports Secs à l'intérieur du pays ; iii) réalisation des actions de nature à attirer les investissements au Tchad, notamment les investissements directs étrangers (IDE) ; iv) apport de conseils et assistance technique aux promoteurs économiques dans la conception, la formulation, la réalisation et la gestion de leurs projets d'investissement et d'affaires.

La Direction de promotion des exportations a pour objectif principal de favoriser le développement et la diversification accrue des exportations. Elle se fixe aussi des missions telles que la formation, le conseil, l'information sur les marchés et l'encadrement nécessaires aux exportateurs afin d'améliorer leur compétitivité face à la concurrence sur les marchés internationaux. Cette direction est également chargée de la conquête de débouchés commerciaux et de l'accompagnement des exportateurs. Concrètement, cette direction a pour mission : informer, orienter et prospecter les marchés porteurs et assister et conseiller les exportateurs tchadiens en matière d'exportation.

Le guichet unique est le point d'entrée unique pour les exportateurs économiques nationaux et internationaux de tous les secteurs d'activités au Tchad et permettra à l'investisseur d'accomplir en un seul et même lieu toutes les formalités liées à la création et à la vie d'une entreprise. La coordination du guichet unique a pour mission concrètement de : faciliter les procédures administratives de création d'entreprise et réduire les coûts et les délais de création d'entreprises.

La Direction des affaires administratives, financières et du matériel assure la gestion et l'administration des ressources humaines, financières et matérielles de l'Agence. Elle est chargée d'assurer la comptabilité dans le respect de la réglementation, d'une part, et la mise en œuvre d'une politique de recrutement, d'autre part. Elle est chargée de : préparer des procédures de gestion et de contrôle du budget et veiller à leur application effective préparer les rapports les rapports financiers mensuels à soumettre à la Direction Générale pour examen et application.

¹⁷MCI, op.cit., Point 8 : Promotion des exportations, p. 247.

Au titre des initiatives salutaires, l'ANIE a développé une collaboration avec des institutions partenaires en Afrique comme APEX au Gabon, CEPEX en Tunisie, Maroc Export, AGEX en Algérie, APIX au Sénégal. Une amorce de réforme est également en cours sur le plan institutionnel, organisationnel et des ressources humaines, notamment le renforcement des capacités d'exécution des projets. Un nouvel organigramme est également en cours d'élaboration.

La SNC prend en compte les priorités définies dans l'EDIC II pour l'ANIE qui ne sont pas mises en œuvre jusqu'à ce jour. Il s'agit notamment, de la stratégie de promotion des exportations, du mécanisme périodique de suivi de la stratégie, du levier financier pour la promotion du commerce, du guichet unique des exportations et de l'accompagnement des PME.

- **CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE, D'AGRICULTURE, DES MINES ET D'ARTISANAT**

La CCIAMA est instituée par la Loi N° 26/PR/94. Elle a comme attributions :

- i) *de donner aux pouvoirs publics, les avis et renseignements qui lui sont demandés sur les questions commerciales, industrielles, agropastorales, minières, artisanales et fiscales et sur les questions de main-d'œuvre et de réglementation du travail ;*
- ii) *de suggérer les moyens d'accroître la prospérité des différentes formes d'activités économiques et notamment du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et des mines ;*
- iii) *de tenir à disposition des professionnels et du public toutes les informations utiles et de se charger de l'assistance technique de ses membres et ressortissants ;*
- iv) *d'assurer l'exécution des travaux et admission des services nécessaires aux intérêts dont elle a la charge ;*
- v) *d'établir ou de diffuser les statistiques commerciales de son ressort, d'étudier les conditions d'exportation et de placement des produits du Tchad, les meilleures conditions d'importation et les améliorations des rapports entre les promoteurs ainsi qu'entre les fournisseurs de services et les usagers ;*
- vi) *de déléguer un ou plusieurs de ses membres aux divers assemblées, commissions ou manifestations dans lesquelles elle doit être représentée ;*
- vii) *d'être le représentant officiel des intérêts commerciaux, industriels, agropastoraux, minières et artisanaux auprès des autorités ;*
- viii) *de participer, seule ou aux côtés des autorités aux conférences et négociations inter-Etats ou internationales d'ordre économique et commercial afin de défendre les intérêts de ses ressortissants et du pays ;*

- ix) d'organiser éventuellement avec la subvention ou la participation de l'Etat ou toute autre organisme, des missions commerciales, économiques ou d'information pour ses ressortissants ;*
- x) de proposer toutes sources de recettes destinées à financer le fonctionnement, l'équipement ou les investissements de la CCIAMA.*

Après une longue période d'instabilité due aux difficultés de renouvellement de ses organes de gestion, la CCIAMA est aujourd'hui dans une phase de réorganisation et de redéploiement qui se traduit par le processus électoral en cours. Les difficultés que connaît la CCIAMA sont d'ordre conjoncturel et elles traduisent un besoin de modernisation de ses structures de gestion.

Il faut noter que le problème interne de la CCIAMA est plus d'ordre managérial que technique, ce qui limite sa portée et son influence sur l'activité économique en général. Il y a un besoin urgent pour la CCIAMA d'être véritablement pilotée sur le plan opérationnel par des techniciens qui connaissent et qui comprennent les enjeux des affaires dans toutes ses spécificités.

Au vu de ce qui précède, il y a également un besoin urgent de disponibilité des ressources humaines qualifiées dans les différents domaines techniques, d'inventorier des besoins de formation et de renforcement des capacités aussi bien en interne à la CCIAMA, qu'auprès des opérateurs économiques. Ces formations concernent le domaine du commerce et d'autres aspects de l'activité économique en général. Il y a aussi la nécessité de connaître les diverses lois et procédures relatives à l'activité commerciale en particulier et économique en général.

Dans le même ordre d'idées, il serait également souhaitable de spécifier de nouveau, les fonctions et les prérogatives d'une chambre de commerce dans une économie moderne. Une chambre de commerce doit être capable d'impulser et d'influencer de manière positive dans le cadre de ses prérogatives, l'activité économique. Celle-ci devrait être plus axée sur les aspects techniques que sur les orientations d'ordre stratégiques, qui relèvent de la tutelle. La vulgarisation devrait être une activité permanente pour la chambre, car de très bons textes existent, mais sont méconnus et pas correctement appliqués par les acteurs économiques.

- **CENTRE DE CONTROLE DE QUALITE DES DENREES ALIMENTAIRES**

Le Tchad ne remplit pas encore les exigences de base des accords de l'OMC relatifs aux obstacles techniques au commerce (OTC) et aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Mais, ces derniers sont pris en compte dans le PND. Des réformes du système de réglementation technique et des infrastructures de qualité sont nécessaires pour respecter les normes liées aux OTC et aux mesures SPS telles que prévues à l'OMC. Pour ce faire, l'EDIC

Il avait recommandé la mise en place des institutions telles que le CECOQDA, mais en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels¹⁸.

Pour ce faire, l'EDIC a encouragé l'initiative de l'Etat relative à la création du CECOQDA.

Le CECOQDA dispose de plusieurs laboratoires d'essais à N'Djamena, mais n'en dispose pas encore dans les autres régions du pays. Le CECOQDA devrait collaborer avec les organismes certificateurs tels que VERITAS, BIVAC, etc... en vue de certifier les produits, notamment à l'exportation. Cette collaboration entre les organismes certificateurs, le CECOQDA et d'autres institutions œuvrant dans le domaine des infrastructures qualité doit être formalisée. De ce fait, elle demeure une priorité pour la SNC.

Il y a aussi, un besoin de recentrage des missions du CECOQDA, de renforcement des capacités et de l'expertise de ses agents ainsi que de modernisation des équipements de ses laboratoires. Il y a également la nécessité de collaboration harmonieuse avec les différents services de l'Etat, particulièrement avec les services des douanes aux frontières.

Ainsi, dans la suite logique, les recommandations formulées dans l'EDIC pour la CECOQDA sont érigées en actions pour la mise en œuvre de la SNC. Il s'agit principalement de renforcer le CECOQDA pour garantir son rôle et de la mise en place du schéma institutionnel de l'infrastructure qualité pour se conformer aux exigences de l'accord OTC de l'OMC. Il y a aussi le besoin de renforcement des capacités et de l'expertise des agents du CECOQDA ainsi que l'acquisition des équipements complémentaires de ses laboratoires. La sensibilisation et la formation des acteurs économiques devraient être assurées pour l'appui à la conformité.

• CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT TCHADIEN

Au cours de la mission de terrain, le patronat tchadien s'est montré réceptif au processus d'élaboration de la SNC, lequel correspond aux préoccupations relatives au commerce reprises dans le livre blanc¹⁹. Un document sur la faisabilité desdites recommandations contenant 79 fiches, a été adressé au Ministère du commerce. Malheureusement leurs applications ne sont pas encore perceptibles à ce jour. Le patronat défend les intérêts de ses membres auprès desquels il recense les interpellations par rapport aux tracasseries avec les services des douanes comme l'application du tarif extérieur commun de la CEMAC. Le patronat fustige l'interprétation parfois subjective des textes légaux et réglementaires sur le commerce. Des taxes sans services équivalents sont parfois exigées de la part des opérateurs, comme la caution bancaire en liquidité sans base légale. Le cadre réglementaire existant, le plus souvent n'est pas appliqué. Pour le patronat, les services techniques devraient être pilotés par des professionnels ayant non seulement la maîtrise mais également une expérience avérée de la pratique du métier.

¹⁸ MCI, *op.cit.*, Point 13 : Infrastructure qualité et réglementation technique, pp. 425, 426.

¹⁹ Patronat Tchadien, livre blanc, 2012.

Le Conseil National du Patronat Tchadien (CNPT), estime que le dialogue Etat- secteur privé devait être amélioré surtout pour des réformes majeures impactant le secteur des affaires en général et du commerce, en particulier. Le patronat regrette que la dette intérieure, notamment celle des opérateurs économiques soit le plus souvent réglée avec beaucoup de retards, car cela les handicape dans leurs activités. En effet, pour le Patronat Tchadien, les institutions d'appui au commerce devraient être des interlocutrices à même de fournir des services de qualité aux opérateurs économiques notamment l'ANIE et la CCIAMA. L'Etat devrait investir encore plus dans la formation professionnelle, car les opérateurs économiques estiment avoir beaucoup de mal à trouver sur le marché de l'emploi, une main d'œuvre qualifiée et opérationnelle.

A cet effet, pour les meilleures perspectives de la mise en œuvre de la SNC, le Patronat formule plusieurs attentes et recommandations, notamment:

- ✓ la création d'une unité d'experts au sein de la CCIAMA en fonction des quatre secteurs existants ;
- ✓ la mise à la disposition des PME des experts pouvant les accompagner en respect avec leurs spécificités ;
- ✓ la facilitation à l'importation de la main d'œuvre manquante en vue d'accompagner les entreprises nationales.
- ✓ la prise en compte des besoins réels dans le secteur des services professionnels aux entreprises au Tchad²⁰.

• ASSOCIATION DES FEMMES COMMERCANTES ET CHEFS D'ENTREPRISES DU TCHAD (AFCCET)

L'AFCCET a pour objectifs de :

- i) encourager et développer le commerce et l'entrepreneuriat féminin;
- ii) orienter, former et informer la femme commerçante et chef d'entreprise dans ses activités;
- iii) promouvoir l'image de la femme commerçante et Chef d'entreprise au Tchad et à l'étranger;
- iv) représenter la femme commerçante et Chef d'entreprise auprès des différentes institutions étatiques.

Elle dispose d'environ 5000 membres²¹ qui travaillent dans le commerce et d'autres services, la transformation de produits locaux et l'artisanat. Une partie des produits est exportée et le commerce comprend aussi une composante transfrontalière. L'association donne des cours à ses membres dans tous les aspects concernant la gestion d'un commerce ou d'une petite

²⁰ MCI, *op.cit.*, Point 12 : services professionnels aux entreprises, pp. 405, 406.

²¹ Matthias Meyer, Yobon Ben Naiti, (2012), Tchad : Evaluation et développement de capacités des organisations liées au commerce extérieur.

entreprise. Les formatrices avaient bénéficié de l'appui des programmes liés au commerce notamment du PACOM et de l'ACCES-PACCIA. L'association dispose de peu de ressources financières, ne dispose pas d'un secrétariat permanent et fonctionne grâce aux apports volontaires de ses membres chefs d'entreprises et des faibles cotisations des membres ordinaires.

L'AFCCET est une institution dynamique et extrêmement utile dans l'essor du secteur privé au Tchad. C'est pour cela que la SNC lui accorde une importance particulière, d'autant plus qu'elle a besoin des financements. En effet, depuis la fin des projets PACOM et ACCES-PACCIA, deux programmes qui lui ont apporté plusieurs appuis, l'association n'a plus de ressources pour financer ses activités. Dans l'optique de la mise en œuvre de la SNC, l'AFCCET a plus que jamais besoin d'une réelle modernisation de ses structures pour être à même de jouer pleinement le rôle central qui est le sien dans le développement du commerce au Tchad. Cette modernisation requiert des appuis matériels, techniques et financiers ainsi qu'un renforcement des capacités de ses membres.

• ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES CONSOMMATEURS

L'Association pour la Défense des Consommateurs (ADC) a été créée le 8 mai 1994. Elle a été reconnue légalement le 08 juin 1995. L'ADC est devenue membre affilié de l'*Organisation internationale des consommateurs* en 1999, puis membre de plein droit en 2001. Elle défend les principes des droits des consommateurs à la satisfaction des besoins fondamentaux. Il s'agit notamment du:

- i) *droit à la sécurité ;*
- ii) *droit à l'information ;*
- iii) *droit au choix ;*
- iv) *droit d'être entendu ;*
- v) *droit à l'éducation du consommateur ;*
- vi) *droit à un environnement sain et durable ;*
- vii) *droit à la réparation des torts.*

L'ADC a engagé des plaidoyers et des lobbyings sur les aspects réglementaires dont notamment l'exonération par le parlement de la TVA sur la tranche sociale de l'eau potable, la loi N° 014/99 du 15 juin 1999 relative à la production, au transport et à la distribution de l'énergie électrique.²²

²² <http://www.journaldutchad.com/article.php?aid=1736> (Consulté, le 31.08. 2015)

2.2. DYNAMIQUE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

2.2.1. Accords commerciaux et état de la mise en œuvre

Les données recueillies lors de la mission de terrain renseignent que le Tchad a conclu peu d'accords commerciaux bilatéraux. La plupart sont anachroniques et n'ont jamais été actualisés.

Ainsi, avec le Cameroun, le Tchad a signé quelques conventions et traités :

- i) Convention d'assistance administrative ;
- ii) Convention réglant les relations économiques et douanières (20 août 1970) ;
- iii) Accord de coopération en matière économique et douanière ;
- iv) Projet de convention en matière de transport terrestre de marchandise.

Avec la RCA, les accords conclus sont :

- i) Accord modifiant l'accord de coopération en matière économique (19 décembre 1980) ;
- ii) Protocole d'Accord de coopération (22 février 1983) ;
- iii) Protocole d'Accord de bon voisinage (21 février 1983) ;
- iv) Convention sanitaire (22 février 1983).

Le Tchad et le Nigeria ont conclu les accords suivants :

- i) Accord de coopération économique, scientifique et technique (10 décembre 1986) ;
- ii) Accord de commerce, (9 avril 1974) ;
- iii) Traité d'amitié de coopération et d'assistance mutuelle (11 décembre 1972) ;
- iv) Accord de transport aérien (15 juin 1978) ;
- v) Accord de télécommunication (2 décembre 1972) ;
- vi) Accord-cadre de commerce (9 avril 1971) ;
- vii) Accord relatif aux services aériens (6 novembre 1965) ;
- viii) Traité général d'extradition (11 décembre 1972) ;
- ix) Projet d'Accord commercial entre les gouvernements du Tchad et du Nigéria (9 décembre 2009) ;
- x) Convention d'assistance administrative mutuelle pour la prévention et la recherche

Avec ses principaux partenaires économiques²³, le Tchad a conclu et signé un certain nombre d'accords. Ainsi, avec les Etats-Unis un accord de coopération *Africare* le 6 octobre 1983 et son éligibilité à l'AGOA. Avec la France, le Tchad a signé des accords multiformes commerciaux et d'assistance : Conventions d'aide budgétaire conclue entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Tchad (22 septembre 1978 ; 17 novembre 1978 ; 12 janvier 1979 ; 08 février 1980).

Le Tchad a ratifié 55 instruments multilatéraux du commerce²⁴ sur les 267 répertoriés par le CCI²⁵, soit un taux de ratification²⁶ d'environ 20%. A ce sujet, le pays occupe sur le plan mondial la 180^{ème} place sur 193. Et sur le plan régional, le Tchad est 44^{ème} sur 47. Dans la catégorie des PMA, il se classe 42^{ème} sur 48. En comparaison avec ses voisins, il ressort que le Cameroun a ratifié 98 instruments multilatéraux du commerce sur les 267 avec un taux de ratification de 32%, et occupe la 15^{ème} position sur 47 en Afrique subsaharienne (ASS). Le Nigeria en a ratifié 128 sur 267, soit un taux de ratification d'environ 48 %. Il est classé 2^{ème} sur 47 en ASS. La Centrafrique qui est dans la même catégorie des PMA que son voisin le Tchad, a un taux de ratification de 24% et a ratifié 64 instruments sur les 267. Elle est classé 38^{ème} sur 47 en ASS et 31^{ème} sur 48 dans la catégorie PMA. Il en est de même du Soudan, classé parmi les PMA et qui a ratifié 65 instruments sur 267, soit 24% de taux de ratification et occupe la 36^{ème} place sur 48 dans la catégorie des PMA. La Libye dernier pays voisin du Tchad a un taux de ratification de 33% avec 88 instruments ratifiés sur les 267 identifiés par le CCI. Elle est classée 5^{ème} sur 6 en Afrique du Nord et 63^{ème} sur 88 parmi les PVD.

Au regard de ce faible taux de ratification des instruments internationaux y compris en matière de commerce, le Tchad ne tire pas pleinement profit de son statut de PMA qui lui permet d'exporter dans le monde avec des préférences tarifaires substantielles. En fait, le Tchad ne discute de commerce qu'au sein de la CEMAC, des ACP et de l'OMC. Ces cadres de références, mieux exploitées permettraient pourtant au pays de tirer pleinement profit de son statut de PMA, par exemple, en subventionnant la production et ses exportations en cas de besoin. Il peut aussi faire financer certains de ses projets à partir de « l'aide pour le commerce », les ressources financières de l'Etat étant insuffisantes. Dans la perspective de

²³ Les Etats-Unis et la France, principaux pays industrialisés partenaires commerciaux du Tchad, ont respectivement 49% environ et 73 % de taux de ratification. Les Etats-Unis sont à la 22^{ème} position sur 25 parmi les pays développés. La France quant à elle a ratifié 201 sur 267 instruments, et se classe 2^{ème} au monde, 2^{ème} en Europe et 2^{ème} parmi les pays développés.

²⁴Le terme "règle multilatérale du commerce" se réfère premièrement aux conventions (traités) ouvertes à tous les États pour la ratification, approbation ou adhésion. Les règles multilatérales du commerce ont une importance variable pour le cadre légal d'un pays. Les règles et instruments du commerce sont des éléments clés dans le cadre légal d'un pays. Ils contribuent à l'optimisation du commerce et à l'harmonisation des pratiques et des règles commerciales. Les principaux sujets dans lesquels s'insèrent les instruments couverts par *Lega Carta*, sont: bonne gouvernance, contentieux, contrats, douanes, droit des traités, environnement et produits, financement, paiement et insolvabilité, Investissements, OMC, participation institutionnelle, produits, propriété intellectuelle, transport et télécommunications, Droits de l'Homme et normes du travail.

²⁵Lega Carta est une plateforme du CCI qui offre aux autorités nationales, aux organisations de promotion commerciale et aux institutions de formation, une vue réellement globale des règles multilatérales qui ont un impact sur le commerce. Il y a un groupe de base de quelques 250 instruments multilatéraux du commerce

²⁶Cette carence répond bien à l'un des piliers de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine qui recommande aux pays membres l'accélération de la ratification des accords bilatéraux

devenir un pays émergent à l'horizon 2030, le Tchad devrait d'abord s'engager sur la voie de la transition afin de tirer profit du statut des PMA et poursuivre le processus de graduation²⁷ pouvant lui permettre de s'engager résolument sur la voie de l'émergence.

Le Tchad a besoin de conclure des accords pour harmoniser les règles du commerce avec ses voisins. Cela a été retenu au rang des priorités qui étaient définies dans l'EDIC II pour les négociations commerciales, la redynamisation des relations commerciales entre le Tchad et ses voisins notamment, le Nigéria et le Cameroun était un impératif. Dans le cadre de sa mise en œuvre, le renforcement des relations commerciales transfrontalières, devrait aussi permettre au Tchad de réformer le régime des exportations et des importations, ainsi que de simplifier les procédures y relatives.

2.2.2. Evolution des échanges commerciaux

i. Evolution des échanges commerciaux du Tchad avec le monde

Les échanges commerciaux du Tchad avec le monde durant la période 2010- 2014 sont caractérisés par la prédominance des secteurs traditionnels tant à l'exportation, qu'à l'importation.

L'offre exportable du Tchad est très peu diversifiée, principalement dominée par le pétrole brut et d'autres principaux produits à l'exportation dont, le coton, la gomme arabique et le bétail sur pied. Les exportations ont été revues à la hausse entre 2010 et 2011 suite à l'augmentation des prix du cours du pétrole, passant de 1880,4 à 2281,8 en milliers de Francs CFA²⁸ soit un accroissement de 21,35 %. À partir de 2012, un ralentissement des exportations a été observé passant de 1 916,5 pour s'établir en 2014 à 1 756,8 millions de francs CFA, suite à la baisse des cours de pétrole, suivant le tableau 1 et le graphique 1 ci-dessous.

Toutefois, ces résultats ne remettent pas en cause le dynamisme de certains produits notamment le coton, la gomme arabique, les résines, autres sucs et extraits végétaux, ainsi que les graines et fruits oléagineux, graines, semences, fruits divers dont la part dans les valeurs exportées ne cesse de s'améliorer d'une année à l'autre, comme illustré dans le tableau 2 ci-dessous.

²⁷Processus pour sortir de la liste de Pays Moins Avancés (PMA) suite à ses progrès macroéconomiques et sociaux. Il est conduit par le Comité des Politiques de Développement du Conseil Social des Nations Unies de la CNUCED. Selon les normes, pour que ceci ait lieu, les PMA devront accomplir deux des trois critères d'éligibilité, en valeurs limites supérieures à ceux établis pour l'inclusion ou encore, ayant un niveau élevé du Produit National Brut (PNB) per capita deux fois supérieur à la valeur stipulée pour l'inclusion, suffisant pour l'exclusion de la liste bien que le pays n'ait pas obtenu des valeurs nécessaires dans les deux autres critères.

²⁸ Conversion obtenue sur le site CoinMill.Com-le convertisseur de devises Dollar US (USD) et Franc CFA d'Afrique centrale (XAF). Le taux est de 583,80 (taux du 31/08/2015).

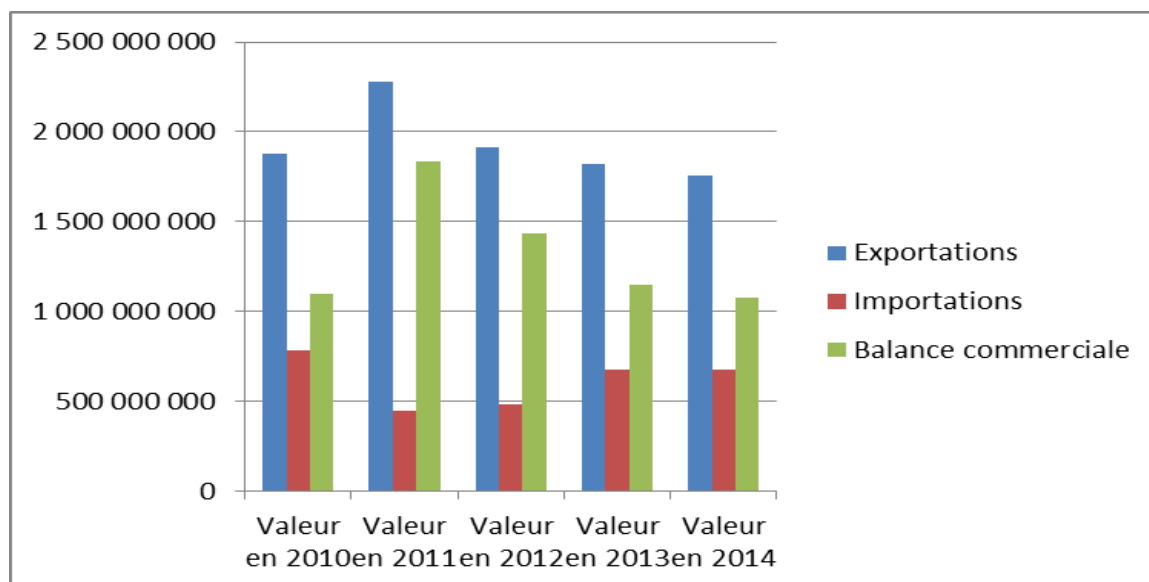
Tableau 1 : Evolution des importations et des exportations du Tchad de 2010 à 2014

Libellé produit	Echanges commerciaux (en milliers des Francs Cfa Afrique Centrale taux : 585 \$)					variation annuelle en %			
	Valeur en 2010	Valeur en 2011	Valeur en 2012	Valeur en 2013	Valeur en 2014	Valeur en 2010/2011	Valeur en 2011/2012	Valeur en 2012/2013	Valeur en 2013/2014
Exportations	1 880 401 185	2 281 787 235	1 916 534 295	1 823 924 115	1 756 833 390	21,35	-16,01	-4,83	-3,68
Importations	781 712 685	448 545 240	480 493 845	676 959 660	678 578 355	-42,62	7,12	40,89	0,24
Balance commerciale	1 098 688 500	1 833 241 995	1 436 040 450	1 146 964 455	1 078 255 035	66,86	-21,67	-20,13	-5,99
Taux de couverture	240,55	508,71	398,87	269,43	258,9				

Source : Nos calculs sur la base des statistiques miroirs de l'ITC

Durant la période sous-examen, la balance commerciale du Tchad est restée excédentaire, suite à l'influence du secteur pétrolier, comme illustré dans le graphique 1 ci-dessous.

Graphique1 Evolution de la balance commerciale du Tchad de 2010 -2014



Source : Nos calculs sur la base des statistiques miroirs de l'ITC

Tableau 2 : La part des produits dynamiques dans les exportations du Tchad de 2010 -2014

Libellé produit	Part dans les exportations % en 2010	Part dans les exportations % en 2011	Part dans les exportations % en 2012	Part dans les exportations % en 2013	Part dans les exportations % en 2014	Moyenne de la période
Combustibles minéraux, huiles minérales, produits de leur distillation	88,78	97,59	96,98	96,21	97,34	95,38
Coton	1,25	1,45	1,51	1,29	1,1	1,32
Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux	0,45	0,48	0,8	0,92	0,74	0,68
Graines et fruits oléagineux; graines, semences, fruits divers; pailles...	0,01	-	0,31	0,54	0,62	0,30
Chaussures, guêtres etc., parties de ces objets	0	0	0,02	0,04	0	0,01
Peaux (autres que pelleteries) et cuirs	0,01	0,01	0	0,02	0,01	0,01
Animaux vivants	0,01	0,03	0	0	-	0,01

Source : Nos calculs sur la base des statistiques miroirs de l'ITC

L'examen des produits dynamiques à l'exportation ci-haut illustré dans le tableau 2, indique que le Tchad exporte principalement des combustibles minéraux, des huiles minérales, produits de leur distillation dont la part moyenne pendant la période sous-observation est de 95,38%. En termes de noyaux, les exportations tchadiennes se concentrent autour du secteur de l'énergie, suivi du secteur agricole, avec le coton qui n'a représenté qu'une moyenne de 1,32%. Quant aux importations, le constat ici est qu'elles sont diversifiées. Elles sont composées pour l'essentiel ces dernières années, de biens d'équipements importés dans le cadre des travaux de développement dans le secteur pétrolier, de produits pharmaceutiques ainsi que des produits alimentaires et boissons. (Voir tableau 3).

Tableau 3: les cinq principaux produits importés de 2010 – 2014 (En milliers de Francs Cfa)

Libellé produit	Valeur importée en 2010	Valeur importée en 2011	Valeur importée en 2012	Valeur importée en 2013	Valeur importée en 2014
1. Machines, réacteurs nucléaires, chaudières, appareils et engins	155242620	87809085	76544325	149055660	183609855
2. Machines, appareils et matériels électriques, leurs parties,	85839975	62252775	39884130	71325540	65023335
3. Produits pharmaceutiques	18077670	22003020	25828920	36874890	30157920
4. Préparations alimentaires diverses	14590485	11199825	15563340	12813255	9851400
5. Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	5992740	5685030	5954130	7767045	7282080

Source : Nos calculs sur la base des statistiques miroirs de l'ITC

ii. Orientation spatiale des échanges

Le pays a des débouchés traditionnels tant pour les importations que pour les exportations qu'il convient de consolider, et de nouveaux qui restent à conquérir. S'agissant de l'ouverture des débouchés pour les importations, il est à relever que celles-ci proviennent d'un nombre

assez important de pays dont les principaux sont la Chine, l'Italie, la France, la Belgique et les Etats-Unis (voir tableau 4).

Tableau 4 : Top 5 des importations par pays de provenance (En milliers de Francs Cfa)

Exportateurs	Valeur importée en 2010	Valeur importée en 2011	Valeur importée en 2012	Valeur importée en 2013	Valeur importée en 2014
1. Chine	180467235	55459755	101075130	217557405	185842800
2. Italie	16657290	14000220	19730295	20056725	101964330
3. France	97791525	84965400	94224780	93251925	97020495
4. Belgique	22721400	22805640	19064565	39018330	39491010
5. Etats-Unis d'Amérique	51582375	20619495	21104460	23914800	37011780

Source : Nos calculs sur base des statistiques miroirs de l'ITC

Inversement, pour les exportations du Tchad, les Etats-Unis concentrent la quasi-totalité de celles-ci, et restent de ce fait le principal partenaire, suivi du Japon, comme illustré dans le tableau 5 ci-dessous. Les produits faisant objet de ces exportations sont essentiellement des combustibles minéraux et des huiles minérales, suivi dans une moindre mesure du coton qui est commercialisé en Inde, Indonésie et au Portugal ; des gommés, résines et autres sucres et extraits végétaux, vendus aux Etats-Unis, en France, en Inde et en Allemagne ; des graines et fruits oléagineux ; graines, semences ; fruits divers ; paille qui sont exportés en Turquie, en Israël, et en Egypte.

Tableau 5 : Top 5 des exportations par pays de destination en milliers de francs Cfa

Importateurs	Valeur exportée en 2010	Valeur exportée en 2011	Valeur exportée en 2012	Valeur exportée en 2013	Valeur exportée en 2014
1. Etats-Unis d'Amérique	1234261080	1900129725	1587949155	1467494730	1391593905
2. Japon	39780	81900	22038705	109340010	173458350
3. Taipei Chinois	398385	33825285	57755880	28502955	80261415
4. Chine	290041245	155211615	129126465	60547500	63380655
5. Singapour	0	0	15077205	18669105	10363275

Source : Nos calculs sur base des statistiques miroirs de l'ITC

Du point de vue régional, le Tchad échange peu avec les regroupements régionaux africains²⁹. Ses échanges avec la CEDEAO, l'UEMOA, la CEEAC sont quasi-nuls tant pour les importations que pour les exportations selon les statistiques miroirs de l'ITC.

²⁹Les données des échanges (statistiques miroirs) tirées de la base des données du centre de commerce international : www.intracem.org

iii. Flux des échanges bilatéraux

Il revient de constater que, comme illustré par le tableau 6 et par le graphique 2 ci-dessous relatifs aux échanges bilatéraux, le Tchad échange peu avec les pays africains et ses principaux partenaires commerciaux sont les Etats-Unis, l'Union européenne et la Chine. Ainsi en 2014:

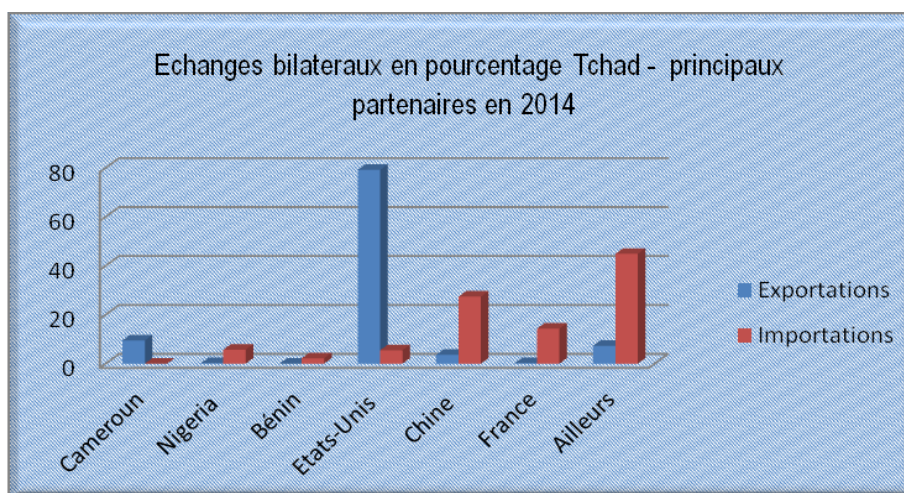
- ✓ Le flux des échanges avec le Cameroun porte sur un nombre réduit de produits et n'ont représenté que 0,02 % de l'ensemble de ses importations et 9,5 % des exportations en 2014.
- ✓ Les exportations vers le Nigeria n'ont représenté que 0,2 % de l'ensemble de ses exportations en 2014. Pendant la même période, les importations étaient de l'ordre de 5,7 %.
- ✓ En 2014 les importations depuis le Bénin en pourcentage ont représenté 2,2 %, tandis que les exportations étaient de l'ordre de 0 %.
- ✓ Les exportations vers les Etats-Unis ont représenté 79,2 % et 5,5 % des importations en 2014.
- ✓ Les échanges avec la Chine pendant la même année ont représenté 3,6 % de l'ensemble des exportations du Tchad et 27,4 % de ses importations.
- ✓ Les échanges avec la France en 2014 ont représenté 14,3 % de l'ensemble des importations du Tchad et 0,2 % de ses exportations.

Tableau 6 : La part des principaux partenaires dans le commerce extérieur du Tchad en 2014

Pays	Importations		Exportations	
	%	Rang	%	Rang
Cameroun	0,02	4 ^{ème}	9,5	21 ^{ème}
Nigeria	5,7	12 ^{ème}	0,2	12 ^{ème}
Bénin	2,2	11 ^{ème}	0,0	56 ^{ème}
USA	5,5	6 ^{ème}	79,2	1 ^{er}
Chine	27,4	1 ^{ère}	3,6	4 ^{ème}
France	14,3	3 ^{ème}	0,2	8 ^{ème}
Ailleurs	55,1	-	83,2	-

Source : nos calculs sur base des statistiques miroirs de l'ITC

Graphique 2 ; Flux des échanges bilatéraux entre le Tchad et ses principaux partenaires en 2014



Source : nos calculs sur base des statistiques miroirs de l'ITC

2.3. ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR ET APPUIS DES PARTENAIRES

Plusieurs programmes de développement du secteur ont été exécutés ou sont en cours de mise en œuvre avec le soutien des partenaires.

2.3.1. Projet d'Appui au Commerce (PACOM)

Les objectifs du Projet d'Appui au Commerce (PACOM), financé par l'Union Européenne étaient : de renforcer les capacités du ministère en charge du commerce ainsi que celles des autres institutions d'appui au commerce et d'améliorer l'environnement des affaires au Tchad.

Le PACOM a permis d'obtenir certaines réalisations. Les organigrammes des quatre entités bénéficiaires (ministère en charge du commerce, la CCIAMA, l'AFCCET et le CNPT) ont été revus même si le processus d'adoption finale de ces organigrammes a accusé un retard considérable aux vues du chronogramme initial.

De même, le programme de formation et de renforcement des capacités prévu à la suite d'une étude spécifique financée par le PACOM, a permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions de renforcement des capacités, notamment :

- i) Formation en gestion des données en ACCES au bénéfice de l'AFCCET avec la participation des cadres de l'ANIE et de CCIAMA ;
- ii) Formation en technique de plaidoyer et de lobbying et en technique d'animation de groupes professionnels à l'attention de l'AFCCET et de la CCIAMA ;
- iii) Formation de vingt femmes de l'AFCCET en anglais des affaires ;

- iv) Formation de cinquante-trois cadres du ministère en charge du commerce, de l'AFCCET et de la CCIMA sur le Droit OHADA ;
- v) Formation en technique de conseil et d'assistance aux opérateurs économiques à l'attention de l'AFCCET, la CCIAMA et des cadres des délégations régionales du commerce.

Le projet PACOM a également, toujours dans le cadre du renforcement institutionnel et des capacités des entités bénéficiaires, financé des acquisitions d'équipements notamment de plusieurs ordinateurs et des mobiliers de bureaux. Ces équipements ont été mis à la disposition du ministère en charge du commerce, de l'ANIE, de l'AFCCET et des délégations régionales du commerce.

Le projet PACOM a également financé la réhabilitation des locaux de certaines délégations régionales du commerce notamment celles d'Abéché, de Sarh et de Moundou.

De plus, le PACOM a appuyé la mise en place de l'ANIE, du Centre de Formalité des Entreprises (CFE) et la CCIAMA pour la mise en place d'une base de données des entreprises.

Au plan réglementaire et de l'assainissement de l'environnement des affaires, on peut noter:

- i) La réalisation d'un audit des textes réglementaires relatifs au commerce qui a conduit à l'élaboration d'un répertoire desdits textes ;
- ii) La mise en œuvre d'une étude sur la réalisation d'un projet pilote de métrologie et de certification de la qualité des produits au Tchad. Ce qui a par la suite conduit à l'adoption en 2014 de deux projets de loi sur la métrologie et sur la normalisation. Le retard accusé dans le processus d'adoption des lois n'a pas permis la mise en œuvre du projet qui reste encore d'actualité ;
- iii) La réalisation d'une étude qui a conduit à la mise en place de l'ANIE dont le PACOM a appuyé le lancement des travaux ;
- iv) La réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un fonds de garantie, laquelle étude a été suivie d'une feuille de route.

2.3.2. Programme Cadre Intégré Renforcé au Tchad

Le Tchad a adhéré au Cadre intégré (CI)³⁰ en 2004 et a réalisé une étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), qui a été validée en octobre 2005 et approuvée par le gouvernement en novembre 2006. La matrice des actions de l'EDIC a été intégrée en partie, à la deuxième Stratégie de réduction de la pauvreté (2008-2010). Le pays a aussi bénéficié d'un financement au titre du guichet II du CI qui l'a aidé à mettre en œuvre diverses activités, dont

³⁰ Programme multi bailleurs des six institutions internationales : OMC, CNUCED, CCI, PNUD, FMI et Banque mondiale.

entre autres : i) un atelier sur l'analyse de marché et la préparation de profil de marché entre septembre et octobre 2009, ii) un atelier sur l'analyse de la chaîne de valeur du secteur cuir au novembre 2009; iii) un séminaire sur l'accès au marché grâce aux normes et l'évaluation de la conformité en novembre 2009; iv) l'organisation d'une table ronde sur la mise en place d'une Agence Nationale de Normalisation en novembre 2009 et v) la réalisation d'une étude qui a conduit à l'opérationnalisation de l'ANIE.

Le Tchad est résolument engagé dans le programme du CIR, *qu'il met en œuvre, depuis juillet 2011, un projet pluriannuel de catégorie 1 destiné à soutenir les arrangements nationaux de mise en œuvre (ANMO). Ce projet vise à développer et à renforcer les capacités humaines, commerciales et institutionnelles du Ministère du commerce et de l'industrie par le biais de l'unité nationale de mise en œuvre (UNMO) du CIR au Tchad afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre effective des projets et programmes de développement du commerce, l'intégration du commerce dans la stratégie nationale de développement et l'utilisation du commerce comme outil de croissance et de réduction de la pauvreté.*

Le Tchad avait lancé le processus de mise à jour de son EDIC en 2012 avec le soutien du PNUD en tant que principale entité de mise en œuvre (PEMO), qui a été finalisée et validée en novembre 2013³¹.

Le programme CIR au Tchad a plusieurs autres actions qui ont été engagées et sont encore en cours à ce jour :

- ✓ Soutien à l'élaboration de la Stratégie Nationale du Commerce (SNC) en cours avec la collaboration de la Direction Générale du Commerce ;
- ✓ Soutien à l'élaboration du Programme d'Actions Prioritaires PAP – EDIC 2, en cours avec la collaboration de la Direction Générale de l'Economie ;
- ✓ Appui en perspective à l'intégration des priorités du commerce dans la vision 2030 et le PND 2015 – 2020, ainsi que mobilisation des ressources du gouvernement et des PTF en faveur du secteur ;
- ✓ Appui au développement des stratégies dans les secteurs clés de l'économie tels que le secteur privé, l'artisanat et le tourisme ;
- ✓ Appui au renforcement des acquis enregistrés dans le secteur cuir dont un financement acquis de 3 332 538 US\$ est attendu ;
- ✓ Mise en œuvre du projet de catégorie 2 visant à promouvoir le secteur de la gomme arabique. Ce projet, approuvé par le Conseil du CIR en octobre 2013, encourage la diversification de l'économie tchadienne par le renforcement du secteur national de la gomme arabique selon une approche fondée sur le développement de la chaîne de valeur ;
- ✓ Réalisation d'une étude pour le développement des chaînes de valeur dans les filières datte, natron et sésame, en collaboration avec l'ONUDI ;
- ✓ Transformation de l'UMOCIRT en une structure permanente intégrée dans l'organigramme du ministère en charge du commerce. Cette structure sera une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du commerce (CSPPC). Cette option a été

³¹ Voir le site du CIR - <http://www.enhancedif.org/fr/profil-pays/tchad>

validée par le gouvernement du Tchad dans le cadre de la soumission de la proposition de la phase 2 du Projet CIR. Outre les attributions du CIR lesquelles seront appelées à être pérennisées, la CSPPC sera chargée de la mobilisation, de la coordination et du suivi de l'aide pour le commerce. A ce titre, elle aura vocation à appuyer la mobilisation des financements et le suivi des actions de la SNC.

2.3.3. Programme Hub & Spokes II « Renforcer le développement des capacités commerciales des régions d'Afrique, des Caraïbes et des Pacifiques- ACP »

Le programme « *Hub & Spokes II* » est une assistance technique d'envergure et innovante qui aide à renforcer les capacités commerciales des régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Il s'agit d'une initiative conjointe du Secrétariat du Groupe ACP, de l'Union européenne (UE), du Commonwealth et de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Dans le cadre du programme, des conseillers nationaux (les *Spokes*) mis à la disposition des pays bénéficiaires renforcent la capacité des ministères en charge du commerce, tandis que les conseillers régionaux (les *hubs*) déployés au niveau des Organisations d'intégration régionale y fournissent une assistance technique similaire.

L'initiative aide les pays bénéficiaires à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des accords commerciaux qui reflètent à la fois leurs priorités et qui contribuent à leur insertion effective dans un système commercial mondial.

L'objectif général du programme *Hub & Spokes* est de contribuer au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans les pays ACP à travers une intégration régionale renforcée et une participation accrue à l'économie mondiale. Ses objectifs spécifiques visent entre autres à :

- i) Contribuer au renforcement des capacités des pays ACP en formulation, négociation et mise en œuvre des différents accords commerciaux aux niveaux des négociations ACP/UE, régionales et multilatérales ;
- ii) Contribuer au renforcement des capacités en conception et formulation de stratégies commerciales cohérentes, tenant compte des intérêts nationaux et des dimensions régionales et multilatérales des politiques commerciales ;
- iii) Renforcer les compétences des pays et organisations économiques régionales ACP à mettre en œuvre les accords commerciaux régionaux et internationaux.

A l'instar des autres pays ACP francophones, le Tchad a signé un nouveau protocole d'accord, après celui de la première phase exécutée sur la période 2004-2012, avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) relative à la mise en œuvre du

programme *Hub & Spokes*, dans sa phase 2, le 12 avril 2013 pour bénéficier de l'appui d'un Conseiller National en politique commerciale.

Les besoins du Tchad en matière d'appui au commerce sont immenses. Ils nécessitent un appui conséquent. Les évaluations faites par les programmes existants comme celui de *Hub & Spokes* nous permettent de considérer les priorités suivantes :

- ✓ Redynamiser le comité de suivi des accords de l'OMC et celui de suivi des négociations APE ;
- ✓ Rendre opérationnel la mise en œuvre de la Stratégie commerciale du Tchad ;
- ✓ Mettre en œuvre l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC ;
- ✓ Accompagner la mise en œuvre des recommandations de l'EPC ;
- ✓ Assurer la mise en place d'un mécanisme de préparation et de suivi des notifications à l'OMC ;
- ✓ Concrétiser la mise en place d'un système de collecte et de traitement des données statistiques et commerciales ;
- ✓ Former les parties prenantes sur les accords de l'OMC ; informer et sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux des APE ;
- ✓ Poursuivre l'appui du programme de Master en Politique commerciale de l'Université de N'Djamena (Faculté de Droit et des Sciences Juridiques) ;
- ✓ Mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable liés au commerce.

2.4. DÉFIS AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR

2.4.1. Contraintes pesant sur le développement du commerce au Tchad

Les commerces intérieur et extérieur sont étroitement liés, et la facilité des échanges entre les opérateurs économiques d'un même pays influe sur leurs coûts d'exploitation et, par conséquent, sur leur compétitivité extérieure. Le commerce interne détermine la solidité de l'offre dans un pays.

De nombreux facteurs au Tchad compromettent le climat des affaires du pays et entravent ses échanges. Les principales contraintes au développement du commerce sont : les déficiences dans le climat des affaires, une infrastructure et des services publics inadéquats, la faiblesse de la gouvernance et une mauvaise collaboration entre les secteurs public et privé.

Les infrastructures de base et les services publics sont déficients (à peine 4% de la population ont accès à l'électricité). Une amélioration des infrastructures de transport favorisera le développement du commerce. En effet, la dotation en infrastructures de base et le renforcement des institutions sont des fondamentaux essentiels pour accroître la compétitivité du pays. Ainsi, en matière de dotation des infrastructures, le Tchad occupe le 134^{ème} rang comparé au classement moyen observé en Afrique subsaharienne (100^{ème}) malgré les efforts du gouvernement ces dernières années pour les améliorer. C'est notamment en matière de transport, où le niveau atteint n'a pas été suffisant pour réaliser des gains de compétitivité en baissant le coût des facteurs. Des efforts devraient donc être poursuivis dans ce sens, tout en améliorant l'efficacité des institutions privées et publiques ainsi que le cadre macroéconomique.

Le climat des affaires est délétère et souffre de distorsions qui gonflent les coûts de production (accès réduit aux financements, taxation erronée, routes et communications insuffisantes, bureaucratie excessive, corruption et recherche de rente). L'environnement des affaires dégage un niveau de risque élevé pour les opérateurs économiques (mauvaise protection des droits de propriété, système inadéquat pour l'application des contrats, mauvais fonctionnement du système d'octroi de titres de propriété).

D'autres éléments déterminants de la compétitivité sont associés aux coûts de transaction et à l'environnement dans lequel le secteur privé doit opérer. Ainsi, la qualité du climat des affaires influe très sensiblement sur la capacité du Tchad à être compétitif sur le marché international. Dans une économie compétitive, le secteur privé sera en mesure de tirer parti des avantages comparatifs du pays pour produire avec efficacité des biens et des services qui puissent être échangés contre ceux produits avec plus d'efficacité à l'étranger. Pour ce faire, le secteur privé a besoin d'une politique économique stable et prédictible, d'un système juridique qui fasse respecter les droits de propriété, d'une bonne réglementation économique et d'une offre suffisante de biens publics.

Le commerce extérieur du Tchad souffre aussi d'un certain nombre d'obstacles qui se posent au-delà de ses frontières et échappent donc à son contrôle. Une distorsion majeure sur le marché mondial freine le secteur du coton : en effet, les subventions élevées accordées aux cultivateurs du coton dans les pays développés dépriment les prix du coton cultivé dans les pays en développement. Pour ce qui est des produits alimentaires et agricoles, le Tchad a du mal à tirer parti d'un commerce international en pleine expansion car il est loin de respecter les normes sanitaires et phytosanitaires. Le pays étant enclavé, il est particulièrement sensible aux coûts du transport terrestre.

Les barrières commerciales existent également aux frontières du pays et doivent faire l'objet de réformes par l'Etat. L'administration des douanes est inefficace. Elle ne respecte pas les normes internationales et utilise à peine les technologies de l'information, d'où l'urgence de

procéder à la réforme de cette administration. Les tarifs et les droits ne sont pas suffisamment élevés pour constituer en eux-mêmes un obstacle majeur au commerce. Mais, il serait utile de déployer des efforts en vue de les réduire, de les simplifier et de les améliorer.

2.4.2. Dynamisation de la politique d'intégration régionale

Au plan régional, il faut renforcer les liens historiques et économiques entre le Tchad et les autres pays d'Afrique centrale, ainsi que les accords de libre-échange dans le cadre de la CEMAC et de la CEEAC qui offrent des débouchés pour la production agricole du pays (bétail sur pied, poisson séché et céréales) et dont les exportations vers les pays voisins se font essentiellement par le commerce informel. Actuellement, le Tchad occupe le 182^{ème} rang sur 189 dans le classement au titre du commerce transfrontalier. Pour améliorer la situation, il faut développer les infrastructures transfrontalières entre le Tchad et les autres pays de la région afin de densifier le réseau routier régional. Le positionnement du Tchad dans le classement de l'indice de diversification en Afrique (181 pour le Tchad comparé à 69 pour la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne) implique une diversification de l'économie du pays avec pour but de créer une plus grande valeur ajoutée et tirer le maximum de profits des échanges commerciaux régionaux.

Afin d'intensifier ses échanges, le Tchad doit opérer une diversification des partenaires commerciaux et continuer à développer sa coopération avec les nouveaux pays émergents (Chine, Inde, Turquie, entre autres). La participation active du pays au processus d'intégration économique continentale doit essentiellement s'appuyer sur les communautés sous régionales à savoir la CEMAC et la CEEAC, mais encore sur d'autres ensembles sous régionaux dont il est membre tels que le Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT) et la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CEN-SAD). Au vu de ses contraintes géographiques liées à l'enclavement, le Tchad aurait intérêt à intensifier davantage et consolider ses échanges avec ses voisins les plus proches.

En vue d'assurer l'intégration régionale, les recommandations formulées dans l'EDIC sont reprises, actualisées et considérées comme des actions prioritaires de la SNC :

- i) *Améliorer les aspects relatifs au transport et à la facilitation des échanges (infrastructures et services de transport, administration douanière et toute la chaîne logistique incluse), gage de l'intégration régionale et internationale efficace du Tchad ;*
- ii) *Renforcer la coopération avec le Cameroun en vue d'assurer une construction, une réhabilitation et un entretien de qualité du réseau routier et ferroviaire menant au Tchad. Professionnaliser les transporteurs ainsi que les camionneurs ;*

- iii) *Améliorer les performances de la douane tchadienne en améliorant la qualité des ressources humaines. Relancer et accélérer la procédure de création d'un bureau des douanes à Douala ;*
- iv) *Assurer une interconnexion entre les différents bureaux des douanes du pays ;*
- v) *Continuer d'entreprendre les négociations avec le gouvernement du Cameroun en vue de renforcer l'efficacité des actions et d'améliorer les performances ;*
- vi) *Instaurer la concurrence entre banques au sein de la plateforme de Nguéli et assurer la sécurité ;*
- vii) *Créer un guichet unique et finaliser la dématérialisation au PAD. Réduire les coûts d'importation ;*
- viii) *Améliorer la qualité de la collecte des données³².*

2.4.3. Sélection des secteurs prioritaires

Secteur du commerce extérieur

Le commerce extérieur étant un pilier important du processus de développement, l'enjeu de sa diversification est important. Les possibilités de diversification du commerce extérieur pour le Tchad concernent en premier lieu l'élargissement de la gamme des produits agropastoraux, puis l'accroissement des investissements pour la création de la valeur ajoutée sur les productions locales avant exportation et la création des industries nouvelles d'exportation. Il est important que les différents organes intervenant dans le secteur du commerce travaillent en harmonie avec les ministères en charge du commerce et en charge de l'industrie pour avoir de meilleurs résultats sur l'ensemble de l'économie.

Secteur privé exportateur

L'économie tchadienne est dominée par la participation de l'Etat. Il s'agit notamment du secteur industriel extractif, textile, agro-alimentaire et manufacturier. Une des faiblesses du secteur privé est l'absence d'indépendance et de représentativité des structures d'appui au secteur privé. Le patronat (CNPT) n'est pas représentatif puisqu'il n'est constitué que de grandes sociétés et pas de PME. Par ailleurs, il existe un manque manifeste de main-d'œuvre qualifiée, car il n'y a pas d'adéquation entre la formation et les besoins des entreprises. La deuxième lacune du secteur privé concerne l'accès aux financements. En effet, le secteur public capte près de 80% des crédits disponibles. Les établissements financiers sont fragiles du fait de leur mode de fonctionnement et de leur structuration et sont réticents à accorder des financements aux PME. Il advient en somme qu'il est nécessaire d'assurer non seulement l'adéquation formation-emploi en créant des concertations entre les entreprises et les établissements de formation professionnelle et en appuyant le développement des curricula et les compétences des instructeurs, mais aussi de réorganiser les structures d'appui au secteur privé comme la CCIAMA, l'ANIE et l'AFC CET.

³²MCI, op.cit. 251.

Secteurs clés de l'économie tchadienne (artisanat, mines, agriculture, élevage)

L'artisanat : Il est omniprésent dans la vie économique et sociale des Tchadiens. Le secteur est dominé par la présence des produits étrangers, les productions locales étant de moindre qualité. Ceci est dû à l'insuffisance de savoir-faire de la part des artisans tchadiens (malgré l'existence de quelques maîtres artisans aux savoir-faire et compétences reconnus). L'inadéquation de l'offre de formation, la mauvaise qualité des matières premières, l'utilisation d'outils obsolètes, le difficile accès aux financements par les artisans sont autant de facteurs à relever.

L'agriculture : malgré son potentiel agricole élevé, les techniques agricoles appliquées au Tchad restent archaïques. De plus, la non-utilisation des semences améliorées et des engrais minéraux conduit à des rendements bas qui sont exacerbés par le grand volume de pertes post-récoltes. L'amélioration des rendements passe par le changement des techniques culturales ainsi que la commercialisation, la réduction des pertes post-récoltes. Ce dernier se fera par la création de la valeur ajoutée aux produits par la transformation. Cette transformation agraire nécessite la création de réseaux de producteurs, la mutualisation des crédits, les transferts de connaissances, l'intermédiation commerciale, le désenclavement des zones rurales. Les investissements privés ont été fournis par le Gouvernement, notamment à travers la création des services du transport et de la transformation de produits. Tout ceci doit s'accompagner d'une réforme institutionnelle profonde et d'investissements dans la recherche agricole. Des efforts ont été fournis par le Gouvernement, notamment à travers la création des structures telles que le PNSA, la SIMATRAC, dont les apports en matière d'appui au secteur agricole restent insuffisants.

L'élevage : Le Tchad est le premier producteur de bétail en Afrique centrale. Ce secteur contribue pour 12% au PIB du pays et fait vivre 40% de la population tchadienne. Mais, il connaît des faiblesses comme l'aspect extensif, la faible résistance des races locales ainsi que leur faible productivité. Cependant, il existe des fermes intensives bien qu'encore marginales à l'échelle nationale. Les chiffres actuels relatifs aux exportations des produits issus de l'élevage sont encourageants et montrent le potentiel d'exploitation commerciale qui s'offre au pays. Mais, il est question de reformer et de dynamiser les structures d'encadrement du secteur comme le MDPPA, les groupes et associations d'éleveurs, l'IREN. La complexité et la cherté du transport dans le pays affectent aussi le secteur de l'élevage. Il faut également une réorganisation de la logistique et du commerce ainsi que le développement des investissements dans le secteur en s'appuyant sur le partenariat public-privé.

Les mines : ce secteur est encore embryonnaire et a besoin d'être développé. Ce travail passe par le développement du partenariat public-privé, privé-privé. Il importe d'instituer une plateforme de collaboration entre les institutions publiques tchadiennes et le secteur privé aussi bien au niveau national qu'international.

Le Tchad comme tout pays qui regorge de ressources extractives (ici le pétrole) devrait davantage prendre des options de diversification dans ses programmes économiques pour pallier la survenance du syndrome hollandais (voir encadré 1).

Encadré 1 : Le Tchad et le risque du syndrome hollandais

Il est difficile d'évaluer les effets au Tchad du syndrome hollandais³³ car les données sont insuffisantes, mais aussi parce que le secteur non pétrolier est sous-développé. Avant le pétrole, le secteur économique le plus important était l'agriculture, le coton et le bétail (les principales exportations). Le risque de syndrome hollandais cause une augmentation des prix des biens non échangeables (matériaux locaux de construction, services, production alimentaire pour la consommation locale) qui pourrait évincer les biens échangeables clés et potentiels, privant ainsi l'économie d'une importante source d'emplois et de changements technologiques. La priorité d'une économie non pétrolière doit être l'élimination des obstacles à la croissance pour améliorer le climat des affaires dans lequel évolue le secteur privé. Même avant le démarrage de la production pétrolière, la production du coton s'était enlisée dans des problèmes qui n'ont pas été aggravés par le pétrole. Toutefois, il est possible que les redevances pétrolières aient modéré les incitations à lancer la réforme de la filière coton. À l'examen des prix des biens non échangeables, on ne constate aucun signe de syndrome hollandais. La seule variable qui pourrait jouer est l'augmentation de la masse salariale, qui est passée de 5 % du PIB non pétrolier en 2000 à 91/4% en 2008; la moitié de cette augmentation s'explique par le relèvement de la solde des militaires. Le nombre total d'emplois de la fonction publique est passé de 57 000 en 2001 à 117 000 en 2008 et le salaire moyen en termes réels a progressé d'environ 47 % (Deli Laika Kalcheckbe Innocent, 2008). Bien que la production pétrolière constitue une économie enclavée qui n'a que peu d'effets sur les mouvements de main-d'œuvre, l'augmentation des dépenses de l'État pendant l'expansion pétrolière, qui a alimenté la hausse de la masse salariale, pourrait se traduire par un mouvement de la main-d'œuvre des autres secteurs vers le secteur public. Rien ne prouve, néanmoins, que ces ressources proviennent de secteurs non pétroliers actifs plutôt que d'un vivier de main-d'œuvre précédemment inactive. Même si la qualité des investissements n'est pas optimale, le risque du syndrome hollandais est neutralisé par le recours aux ressources pétrolières pour construire les infrastructures nécessaires et investir dans l'éducation et la santé, ce qui contribue à renforcer le secteur non pétrolier. Il semble que la disponibilité et les coûts de la main-d'œuvre dans les secteurs agricoles, notamment l'élevage, n'aient pas été touchés par l'émergence d'un secteur pétrolier ni par l'élargissement de la fonction publique. L'augmentation des dépenses de l'État a, au contraire, aidé l'agriculture en fournissant des infrastructures essentielles³⁴.

2.4.4. Diversification des marchés et des produits

La diversification des marchés et des produits passe par le renforcement de la compétitivité des exportations du pays. Ceci n'est possible :

³³ La maladie hollandaise (ou mal hollandais, ou malaise hollandais, ou syndrome hollandais, en anglais Dutch disease, ou encore malédiction des matières premières) est un phénomène économique qui relie exploitation de ressources naturelles et déclin de l'industrie manufacturière locale. Inspiré du cas des Pays-Bas des années 1960, le terme maladie hollandaise est utilisé par extension pour désigner les conséquences nuisibles provoquées par une augmentation importante des exportations de ressources naturelles par un pays. Le terme apparaît pendant les années 1960 quand les revenus commerciaux des Pays-Bas augmentent considérablement à la suite de la découverte de grands gisements de gaz dans la province de Groningue, puis dans le reste du pays et en mer du Nord. L'accroissement des recettes d'exportations entraîne l'appréciation de la devise hollandaise, ce qui finit par nuire à la compétitivité-prix des exportations non gazières du pays.

³⁴ Source Deli Laika Kalcheckbe Innocent, 2008 : *Coopération commerciale entre la Chine populaire et le Tchad: enjeux et perspective*, mémoire DESS, Université Yaoundé II SOA

- i) qu'en simplifiant et facilitant les procédures à l'exportation et à l'importation. Ceci implique une modernisation de l'administration douanière (informatisation du système douanier tchadien) avec pour conséquence une réduction non seulement des contraintes administratives, mais aussi des fraudes et des irrégularités douanières. Enfin, un accent particulier doit être mis sur le processus et l'application de l'accord sur la facilitation des échanges et le renforcement des capacités douanières ;
- ii) qu'en appuyant et promouvant le secteur privé exportateur. Ceci n'est possible que si l'Etat joue pleinement son rôle d'accompagnateur en fournissant de l'aide aux entrepreneurs locaux pour leur permettre de s'arrimer aux normes internationales et de diversifier leurs exportations et leurs produits en organisant les filières et les circuits de stockage et de distribution. Enfin, profiter des foires internationales pour organiser des rencontres et nouer des liens avec les partenaires privés extérieurs ;
- iii) qu'en modernisant les structures d'appui au commerce : la modernisation des structures d'appui au commerce passe par l'amélioration de l'efficacité des institutions de soutien au secteur privé et le renforcement de l'expertise en analyse des marchés. Ceci permettra aux différents secteurs productifs de produire et mettre sur le marché des biens conformes aux normes internationales ;
- iv) qu'en procédant à un renforcement des capacités d'offre : le pays gagnerait à développer des partenariats avec les pays du Sud (partenariat Sud-Sud) dans le but de promouvoir ses exportations non traditionnelles. La mise en œuvre d'un système d'amélioration de la gestion des connaissances et d'évaluation des tendances des marchés ainsi que la préparation des PME au respect des exigences des marchés et des consommateurs constituent des atouts pour le renforcement des capacités d'offre.

2.4.5. Identification des marchés cibles

L'identification de ces marchés ne sera possible qu'à travers la participation du pays aux négociations commerciales internationales et la promotion des partenariats pour le commerce. Le pays doit donc améliorer sa participation dans le commerce international. Cette identification se fera à travers :

- i) le renforcement du dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales par la consolidation des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales et l'implication du secteur privé dans la préparation des négociations commerciales et la mise en application des accords commerciaux conclus par le Tchad ;

ii) la dynamisation des missions économiques à l'extérieur par l'identification des représentations économiques pertinentes pour le Tchad auprès des partenaires commerciaux à l'extérieur,

iii) la promotion des produits tchadiens lors des manifestations foraines, par la préparation et la participation aux réunions, conférences régionales et internationales sur le commerce et enfin, en prospectant les marchés émergents.

Les opportunités de créer des chaînes de valeur dans d'autres domaines économiques existent. L'élevage est le plus prometteur, le Tchad possédant un cheptel évalué à près de 20 millions de bêtes. Le secteur représentait en 2012 près de 85 % des exportations hors pétrole. Les recettes générées par cette filière, qui va du commerce de la viande à l'exploitation du cuir et des peaux, sont estimées à près de 140 milliards CFA. Les marchés nigérian et camerounais constituent ses principaux débouchés. Cette chaîne de valeurs, néanmoins, reste à ce jour peu dynamique, aussi bien à l'échelle sous régionale que mondiale, en raison de la faible valorisation de ses différents produits et de l'importance des échanges non officiels (près de 60 % de ses exportations). Elle pourrait être renforcée en développant les activités laitières et de production de cuirs et de peaux.

Le développement et la professionnalisation de la filière de la gomme arabique offrent également des perspectives intéressantes au Tchad, qui en est le deuxième producteur mondial après le Soudan. Elle constitue actuellement le troisième poste d'exportation.

III. STRATÉGIE NATIONALE DU COMMERCE DU TCHAD

3.1. VISION ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES

3.1.1. Vision de la SNC

La conception de la Stratégie Nationale du Commerce (SNC) du Tchad permet de définir les objectifs stratégiques de diversification et d'industrialisation pour le Tchad en vue de mettre le pays sur la trajectoire d'une puissance régionale émergente à l'horizon 2030. Elle suggère une vision de développement du commerce au Tchad conformément à la stratégie de l'émergence en tenant compte des enjeux, défis et opportunités en vue d'une intégration économique efficace du pays dans le commerce international.

3.1.2. Orientations stratégiques de la SNC

Dans la SNC, le Tchad a retenu cinq axes stratégiques prioritaires pour la relance de son secteur du commerce. Il s'agit :

- ✓ du développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce (Axe 1) ;

- ✓ de l'intégration et du développement du marché régional (Axe 2) ;
- ✓ de la diversification des marchés (Axe 3) ;
- ✓ de la participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce (Axe 4) ;
- ✓ de la promotion de l'entrepreneuriat féminin (Axe 5).

Dans chaque axe, un objectif global est défini ainsi que des objectifs spécifiques. Les quatre – vingt actions relatives à la mise en œuvre de la SNC sont définies pour chaque objectif spécifique.

Le premier Axe, concerne le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce. Pour cet axe, l'objectif global consiste à rendre l'administration du commerce efficace. Pour ce qui concerne les objectifs spécifiques, ils permettront:

- i) de développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction du commerce ;
- ii) de vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce ;
- iii) d'améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur.

Le deuxième Axe, relatif à l'intégration et au développement du marché régional a pour objectif global d'améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges. Les objectifs spécifiques assignés à cet axe concourent à :

- i) réduire les obstacles au commerce à la frontière;
- ii) mettre en application les accords régionaux existants ;
- iii) éliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région.

La diversification des marchés est le troisième Axe avec comme objectif global de renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes. Les objectifs spécifiques qui sont retenus pour diversifier les marchés sont:

- i) d'appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur;
- ii) de moderniser les structures d'appui au commerce ;
- iii) de renforcer les capacités de l'offre.

Le quatrième Axe est consacré à la participation du Tchad aux négociations commerciales internationales et la promotion des partenariats pour le commerce. Pour cet axe, l'objectif global est d'améliorer la participation du pays dans le commerce international. Les objectifs spécifiques pour rendre opérationnel cet axe concourent à :

- i) rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales ;
- ii) mobiliser l'aide pour le commerce ;

- iii) renforcer les missions économiques à l'extérieur ;
- iv) créer une synergie entre les partenaires du commerce.

Le cinquième axe concerne la promotion de l'entrepreneuriat féminin. L'objectif global de cet axe est de soutenir la participation des femmes tchadiennes dans le secteur du commerce à travers le renforcement des capacités managériales et opérationnelles de l'AFC CET. Les objectifs relatifs à cet axe sont :

- i) renforcer les capacités managériales des femmes chefs d'entreprises ;
- ii) faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs ;
- iii) développer des politiques publiques encourageant l'entrepreneuriat féminin.

3.2. CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE

3.2.1. Mobilisation des ressources financières

Pour le financement des projets/actions de la SNC, deux sources potentielles ont été identifiées. Il s'agit du budget de l'Etat tchadien et notamment, la quote-part qui pourra être dégagée du budget du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique (MECDT) et affectée au financement des projets/actions de la SNC.

Il y a aussi les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux intervenant au Tchad, qui sont disposés à combler le gap de financement nécessaire sous forme de prêts, dons ou une combinaison des deux.

i) Le budget de l'Etat tchadien

Pour le compte de chaque année budgétaire, le gouvernement tchadien, en fonction des ressources mobilisables, affecte à chaque Ministère une enveloppe de financement pour son fonctionnement et ses investissements. Il revient ensuite à chaque Ministère, en fonction de ses priorités, de répartir cette enveloppe de financement à ses différentes opérations tout en veillant à ne pas dépasser l'enveloppe initialement allouée.

Il reviendra au Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique de veiller, à partir du budget de l'exercice 2016, soit à demander une révision budgétaire (revalorisation de son enveloppe) par la prise en compte du besoin de financement des projets/actions de la SNC, soit dans le cadre de la répartition de son enveloppe de financement, de dégager la quote-part qui sera affectée au financement des projets/actions de la SNC.

ii) Les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux

Sur le plan multilatéral, les principaux bailleurs de fonds qui interviennent au Tchad sont les suivants : La Banque Mondiale (BM), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique pour le Développement (BID).

A l'heure actuelle, les interventions de la Banque Mondiale portent sur l'appui à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois des finances (LOLF), l'adoption des directives CEMAC/CEEAC, l'amélioration des contrôles de la dépense publique, l'amélioration de la gestion de la dette publique, etc. Un autre axe d'appui de la BM concerne l'amélioration de l'informatisation à travers un appui à l'extension du circuit intégré de la dépense, etc.

La BAD appuie l'amélioration du climat des affaires à travers notamment l'appui à la relecture du Code des marchés publics initié par le gouvernement du Tchad ainsi que l'appui à l'alignement du droit commercial sur le droit OHADA et CEMAC.

Le cadre stratégique d'intervention pour le Tchad entre la BID et le Gouvernement est en cours de signature pour encadrer les interventions de la BID au Tchad.

Sur le plan bilatéral, la France finance un programme multiple : trois assistants techniques dans le domaine des finances publiques, de la programmation et du suivi des investissements publics et de l'aide extérieure placés auprès de la Direction du Trésor, de la Direction des Impôts (MFB) et auprès du MPC. Cet appui est complété par des outils flexibles pour répondre à des besoins ponctuels en assistance technique dans le domaine de la gouvernance et de la transparence.

On peut aussi relever les interventions de l'Agence Française de Développement (AFD) (notamment l'appui au patronat, l'appui à l'actualisation du Code général des impôts et la vulgarisation du droit OHADA).

La coopération française intervient également sur le renforcement des capacités des structures en charge du commerce. Ses actions portent sur l'appui en particulier, pour la diffusion des bonnes pratiques et des activités de renforcement des compétences des structures d'appui au commerce.

L'AFD soutient le développement de la filière gomme arabique, assure la promotion de l'ensemble des filières porteuses et appui le secteur privé tchadien par le canal du « Cercle d'Affaires Franco-Tchadien ».

La coopération helvétique intervient par des appuis au développement des filières arachide et karité.

L'opportunité offerte par les Etats Unis au Tchad s'inscrit dans le cadre de l'AGOA dont le Tchad est éligible. Les critères étant le respect des droits de l'Homme, du climat des affaires,

et de la bonne gouvernance. Le Tchad est appelé à fournir des efforts dans plusieurs aspects de la gouvernance publique pour maintenir son éligibilité.

Le programme AGOA dans sa première phase s'est achevé, mais le congrès américain a approuvé récemment une nouvelle loi qui étend le programme de l'AGOA jusqu'à 2025 dans une seconde phase. Le pétrole est désormais exclu de la liste des préférences commerciales dans la nouvelle AGOA. Malgré les ressources naturelles et humaines dont dispose le pays, l'offre des produits pouvant bénéficier des facilités offertes par l'AGOA est très limitée pour le moment. A cet égard, le Tchad dont l'économie dépend de la vente du pétrole, devrait saisir l'opportunité qu'offre l'AGOA pour s'ancrer davantage dans l'option de la diversification économique en élargissant la gamme de ses produits d'exportation comme le sésame, la poudre de Spiruline, l'huile de Karité, les arachides, les cuirs, peaux et sabots.

Cela reflète l'esprit des recommandations de la rencontre de Libreville (Gabon) tenue en août 2015, par les ministres africains de commerce sur la nécessité pour l'Afrique de tirer profit de toutes les opportunités de la nouvelle loi AGOA.

C'est ainsi que pour le Tchad, la mise en œuvre de la SNC devrait être focalisée sur le renforcement des capacités, dans le but de s'approprier les dispositions qui permettent de conclure des accords de reconnaissance mutuelle pour accélérer le processus d'analyse des risques liés à l'accès au marché américain des exportations en provenance de l'Afrique subsaharienne. Ces dispositions concernent les questions sanitaires, phytosanitaires et des OTC. Le pays devrait également sensibiliser toutes les parties prenantes de la nouvelle AGOA en particulier, celles des PME tchadiennes du secteur agricole ainsi que les femmes chefs d'entreprises.

De toute évidence, la rencontre de Libreville a offert au Tchad l'occasion d'inscrire toutes les potentialités déjà identifiées dans sa Stratégie Nationale du Commerce pour ce qui concerne l'axe 4 relatif à la participation aux négociations commerciales et promotion des partenaires pour le commerce.

Il devient aussi impératif pour les actions de l'AGOA de redynamiser la coopération avec l'USAID qui intervient au Tchad à travers un modeste bureau, en supportant des projets orientés vers les actions humanitaires. Toutefois, ces activités devraient s'accroître dans le cadre du soutien des PMA au processus de ratification et de mise en œuvre de l'Accord de facilitation des échanges conclu dans le cadre de l'OMC.

Dans le cadre des consultations sur la SNC avec les principaux bailleurs de fonds du Tchad, il a été observé qu'ils sont en phase de transition pour mieux harmoniser et intégrer l'aide budgétaire et l'aide programme. Il est donc souhaitable que certaines actions de la SNC puissent être appuyées dans ce cadre.

En effet, les principaux partenaires techniques et financiers (PTF) sont en phase de programmation pour la période 2016-2020. Ils attendent la finalisation du plan quinquennal du Gouvernement, lequel devra s'intégrer dans le PND en cours d'élaboration.

iii) Mécanisme et levier de mobilisation des fonds pour le financement de la SNC

Il conviendrait d'adopter une démarche suivant trois approches/phases pour assurer la mobilisation des fonds pour le financement de la SNC. Toute initiative dans ce sens nécessite au préalable la validation du document de la SNC avec l'implication des différentes parties prenantes et autres PTF.

✓ *Identification des possibilités de financement sur le budget de l'Etat*

A la suite de la validation du document de la SNC et du budget associé, il convient de relever que les autorités de l'Etat déterminent en fonction du niveau des ressources mobilisables au niveau du budget global, la quote-part de ressources que l'Etat tchadien s'engageant fermement à mobiliser pour le financement des actions de la SNC au titre de la contrepartie Etat. Cette quote-part ne saurait en tout état de cause être inférieure à 30 % des besoins de financement.

✓ *Identification des possibilités de contribution au financement par les entités bénéficiaires d'un certain nombre d'actions (Douanes, ANIE, CCIAMA, AFCCET, ADC, etc...)*

Il conviendrait que conjointement avec les responsables de la Direction du Commerce, les différentes institutions et autres entités devant bénéficier des actions prescrites dans la SNC puissent déterminer en fonction du niveau de leurs ressources, la quote-part des ressources qu'elles pourraient dégager pour contribuer au financement desdites actions et s'engagent fermement à les mobiliser. En tout état de cause, cette quote-part ne s'aurait être inférieure à 10% des besoins de financement.

✓ *Engagement des démarches auprès des PTF pour la mobilisation du gap de financement*

Une fois les contributions du Gouvernement et des institutions et entités bénéficiaires connues, le Gouvernement devra engager des démarches et négociations avec les différents bailleurs de fonds intervenant au Tchad pour combler le gap de financement nécessaire. La mise en avant des efforts et des bonnes dispositions du Gouvernement et des institutions et entités bénéficiaires, justifiés par les fonds déjà mobilisés serait alors un atout déterminant pour inciter les bailleurs de fonds à apporter leur appui.

L'organisation de tables rondes pour le financement de la SNC tant sur place au Tchad qu'à l'international, pourrait à coup sûr garantir l'atteinte des objectifs.

3.2.2. Affectation efficace des ressources.

Toute chose étant égale par ailleurs, l'hypothèse de base est que le gouvernement tchadien était en mesure d'engager des ressources financières et humaines pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Commerce. A cet effet, le Tchad devrait être en mesure d'allouer les ressources nécessaires en qualité et en quantité suffisantes conformément à la structure des coûts définis et selon les besoins des actions et activités validées au plan national.

Pour ce faire, trois aspects seront importants et essentiels pour mobiliser les ressources de la mise en œuvre de la SNC. Il s'agit de la projection des ressources nécessaires, de la promotion des actions planifiées et du développement des partenariats pour l'aide pour le commerce pour les nouveaux fournisseurs de ressources.

Un artifice financier devrait être mis en place pour garantir la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources qui seront mobilisées pour le financement des actions planifiées dans la SNC.

Il conviendrait alors d'inscrire l'ensemble des actions de la SNC dans le cadre d'un programme global pour lequel un compte unique sera ouvert auprès d'une institution financière crédible de la place pour centraliser l'ensemble des ressources nécessaires au financement de la SNC.

L'unité qui sera mise en place pour la mise en œuvre de la SNC sera en charge de la gestion du compte spécial sous le contrôle et la supervision du comité de pilotage de la SNC. Elle aura pour mission d'allouer les financements dédiés aux institutions et autres entités bénéficiaires et de payer directement certaines charges bien précises.

Des contrôles semestriels et des audits annuels par un cabinet d'audit indépendant devront être prescrits pour s'assurer de la bonne gestion des fonds dédiés au financement de la SNC.

i) Promotion des actions planifiées

Les actions retenues dans la mise en œuvre de la SNC feront l'objet d'une promotion, ceci en vue de choisir les voies les plus efficaces pour intéresser les bailleurs. Dans cette optique, le Comité de pilotage chargé de la mise en œuvre de la SNC devrait :

- ✓ Elaborer un plan de travail détaillé ;
- ✓ Suivre le chronogramme des actions de la SNC ;
- ✓ Choisir les priorités en privilégiant les actions en amont de la mise en œuvre ;

- ✓ Présenter publiquement le plan de travail d'actions de la mise en œuvre de la SNC auprès des PTF ;
- ✓ Impliquer les PTF dans le processus de mobilisation des ressources ;
- ✓ Présenter les résultats escomptés et les changements attendus au terme de la période de mise en œuvre de la SNC ;
- ✓ Veiller et plaider à l'intégration du commerce dans la stratégie nationale du développement du Tchad (Emergence à l'horizon 2030).

ii) Développement des partenariats pour l'Aide pour le commerce avec les nouveaux fournisseurs de ressources.

Pour renforcer les capacités de production et les capacités commerciales du Tchad, il faudra non seulement, une assistance technique mais aussi une aide financière internationale considérablement accrue.

Avec l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE par le Tchad, l'aide aux PPTE peut être une source de financement additionnelle qui peut être directement affectée au renforcement des capacités de production et des capacités commerciales.

La nécessité d'une plus grande cohérence des politiques d'allégement de la dette et de renforcement des capacités commerciales est d'autant plus grande qu'à elle-seule, l'Initiative en faveur des PPTE n'assurera pas la viabilité globale de la dette du Tchad sans l'investissement productif et la diversification des exportations, qui devraient aider à accroître et à stabiliser les recettes en devises.

Cependant, les bailleurs sont exigeants en ce qui concerne l'attribution de ressources financières aux soumissionnaires. Ainsi, dans le but de pouvoir attirer les ressources pour financer la Stratégie Nationale du Commerce, le ministère en charge du commerce devrait engager des actions qui consisteront à :

- ✓ Renforcer les capacités des fonctionnaires de la Direction du commerce en mobilisation des ressources ;
- ✓ Rechercher les informations complémentaires sur les fournisseurs de ressources en contactant par écrit certains fournisseurs, les missions diplomatiques, les institutions liées au programme du commerce ;
- ✓ Préparer et transmettre aux fournisseurs potentiels une note conceptuelle de la stratégie nationale du commerce et du plan d'actions de mise en œuvre ;
- ✓ Faire le suivi des demandes de financement auprès des fournisseurs des ressources ;
- ✓ Indiquer le service compétent chargé de la collecte des ressources ;
- ✓ Assurer une gestion efficace et transparente des ressources dans le respect des conventions signées ;
- ✓ Faire périodiquement rapport aux autorités compétentes ;
- ✓ Commanditer des audits externes indépendants pour les partenaires.

3.2.3. Plan de communication de la SNC

Le plan de communication de la Stratégie Nationale du commerce du Tchad (*voir annexe 5*) est fondé sur la cartographie des institutions nationales et des organisations régionales et internationales présentes au pays. Il s'agit du Parlement, de la Primature, du Ministère du plan (pour intégrer le commerce dans le cadre stratégique de référence du développement), du Ministère du commerce et des autres ministères sectoriels (élevage, agriculture, tourisme, artisanat et transports), des entités non-étatiques et para-étatiques, des partenaires au développement bilatéraux et multilatéraux, des organisations de la société civile, des institutions académiques et scientifiques, des organisations de femmes et la presse.

Le plan de communication ciblera en priorité les acteurs gouvernementaux (Primature, ministères sectoriels, incluant les unités de planification), les parlementaires, les partenaires de la société civile incluant le secteur privé, les institutions académiques et scientifiques, les organisations féminines, les médias publics et privés (audiovisuel, presse écrite, Internet).

Le plan de communication de la SNC (*voir tableau en annexe*) définit six objectifs en fonction des parties prenantes :

- i) Pour la Primature, les ministères sectoriels et le Parlement, le plan de communication de la SNC vise à améliorer la compréhension du rôle du commerce dans le développement et la réduction de la pauvreté et à souligner l'importance du commerce dans l'élaboration des plans sectoriels ;
- ii) Pour les partenaires techniques et financiers, il s'agit de les informer et les mobiliser à soutenir les actions de la SNC ;
- iii) Pour les médias : informer et sensibiliser les médias pour leur implication dans le processus de mise en œuvre de la SNC ;
- iv) Pour les entités étatiques et paraétatiques : informer et sensibiliser de manière continue les parties prenantes ;
- v) Institutions académiques et scientifiques : informer, former les parties prenantes sur les aspects importants de la SNC ;
- vi) Pour les organisations de la société civile : sensibiliser les parties prenantes (PP) dans l'élaboration du plan national de développement économique et social, persuader les PP sur l'importance effective de leur participation dans le processus de mise en œuvre de la SNC ;
- vii) Pour le public : informer le public en général sur la SNC à travers les médias, la publicité et l'organisation des événements de promotion des produits tchadiens.

3.3. ESTIMATIONS FINANCIERES ET MODALITÉ DE MISE EN ŒUVRE DE LA SNC DU TCHAD

3.3.1. Actions des axes stratégiques d'intervention

Quatre-vingt (80) actions sont définies dans les cinq axes stratégiques de la SNC (*voir en annexe 1*)

3.3.2. Estimations financières des actions de la SNC

3.3.2.1. Méthodologie et démarche d'évaluation

Notre démarche a consisté à faire une évaluation par objectif spécifique de chacun des axes de la SNC. En d'autres termes, il s'agissait d'évaluer les groupes d'actions proposées en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique associé (*voir annexes 3.1 et 3.2*).

Par la suite, par addition des coûts attachés aux différents objectifs spécifiques de chaque axe stratégique, nous obtenons le coût de l'ensemble des actions proposées pour chaque axe stratégique.

L'addition des coûts pour les cinq axes stratégiques nous permet d'obtenir le coût global de la SNC.

Pour mieux cerner et quantifier les bases d'évaluations des activités attachées à chacune des actions de la SNC, nous avons travaillé conjointement avec les différentes parties prenantes et les institutions bénéficiaires, à savoir :

- ✓ La Direction Générale du Commerce ;
- ✓ L'ANIE ;
- ✓ La CCIAMA ;
- ✓ L'AFCCET ;
- ✓ L'ADC ;
- ✓ Le CECOQDA ;
- ✓ L'Administration de la Douane.

Pour la détermination des coûts, nous avons pris en compte, outre les directives reçues des différentes parties prenantes ci-dessus, les paramètres suivants :

- i) La structure des prix retenus dans les programmes similaires dans d'autres secteurs et qui ont des stratégies de mise en œuvre au plan national :
 - Stratégie de développement des PME

- Rapport/Plan de renforcement des capacités des acteurs concernés par le développement du commerce au Tchad (UMOCIRT)
- ii) La structure moyenne des prix sur le marché (pour les équipements et autres biens matériels)
- iii) La structure des dépenses réelles à engager, calculées sur la base des expériences du cabinet en la matière (pour les services et les études)

✓ Evaluation des études :

Pour l'évaluation des coûts des études, nous avons pris en compte des études équivalentes dans des programmes similaires dans le secteur du commerce tout comme dans d'autres secteurs au Tchad. Nous prenons également en compte les simulations faites sur la base des coûts réels des activités à mettre en œuvre dans le cadre de l'étude.

✓ Evaluation des coûts des équipements :

Pour l'évaluation du coût des équipements, nous retenons la moyenne des prix réels du marché, obtenu à la suite de nos investigations.

✓ Evaluation des coûts des formations et des autres activités de renforcement des capacités :

Pour les formations à l'international, outre le coût de la formation qui est estimé sur la base de la moyenne des prix pratiqués par les cabinets spécialisés et réputés dans les formations à l'international, nous intégrons les frais de transport, les per-diem et autres frais de séjour des participants (hébergement, restauration, etc...) pour les bénéficiaires des formations à l'international à l'occasion de leurs séjours lors desdites formations.

Pour les formations sur place, nous retenons les coûts des formations pratiqués par les cabinets locaux pour les séminaires de formation.

Toutefois, nous recommandons fortement les ateliers de formation à l'instar de ceux régulièrement organisés par l'UMOCIRT qui fait venir des experts consultants internationaux spécialisés dans des domaines bien précis pour des formations dont bénéficient un plus grand nombre de participants.

Pour ces formations, nous prenons en compte les honoraires des consultants suivant le barème officiel tant pour les experts nationaux que pour les experts internationaux, les frais de transport et de séjour pour les experts internationaux, ainsi que les frais de logistique relatifs à l'organisation des ateliers.

✓ Pour les activités médiatiques (liées à la vulgarisation des textes relatifs au commerce)

L'évaluation des activités médiatiques notamment dans les médias radio-télé, dans les journaux écrits, est basée sur les grilles tarifaires obtenues auprès des radios, télévisions et journaux opérant au Tchad.

Les coûts sont ceux relatifs à la production et diffusion des spots, publiereportages et insertions.

3.3.2.2. Estimations financières par axes de la SNC

Le coût global de la SNC, détaillé par Axe stratégique et par objectifs spécifique se chiffre à 5 742,5 Millions de F CFA soit 11 485 Milliers de USD Américain.

Axes	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût par axe stratégique en Million de F CFA
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	310
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	562,5
		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	130
Total Axe 1			1 002,5
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	285
		Mettre en application les accords régionaux existants	575
		Éliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	275
Total Axe 2			1 135
Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	275
		Moderniser les structures d'appui au commerce	1 322
		Renforcer les capacités d'offre	260
Total Axe 3			1 857
Axe 4 Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce international	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	150
		Mobiliser l'aide pour le commerce	510
		Renforcer les missions économiques à l'extérieur	550
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	70
Total Axe 4			1 280
Axe 5 Promotion de l'entreprenariat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce	Renforcer les capacités managériales des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	188
		Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	60
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entreprenariat féminin	35
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	185
Total Axe 5			468
Total Général			5 742,5

Axes	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût par axe stratégique en Millier de USD
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	630
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	1 115
		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	260
Total Axe 1			2 005
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	570
		Mettre en application les accords régionaux existants	1 150
		Éliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	550
Total Axe 2			2 270
Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	550
		Moderniser les structures d'appui au commerce	2 644
		Renforcer les capacités d'offre	520
Total Axe 3			3 714
Axe 4 Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce international	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	300
		Mobiliser l'aide pour le commerce	1 020
		Renforcer les missions économiques à l'extérieur	1 100
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	140
Total Axe 4			2 560
Axe 5 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce	Renforcer les capacités managériales des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	376
		Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	120
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin	70
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	370
Total Axe 5			936
Total Général			11 485

Le principe retenu dans la stratégie de mobilisation des fonds pour le financement de la Stratégie Nationale du Commerce est que l'Etat tchadien, aux fins de démontrer sa bonne disposition et sa détermination à mettre en œuvre les actions proposées, et ce, en vue de susciter l'adhésion et la contribution des PTF, doit s'engager à contribuer pour au moins 30% du montant des besoins de financement.

En outre, les entités et les institutions bénéficiaires des actions inscrites dans la SNC devraient pour leur part, s'engager à contribuer pour au moins 10% du montant des besoins de financement.

Sur la base de cette hypothèse, la planification des financements pourrait se présenter comme suit :

Tableau 8 : planification des financements

Axes	Projection des besoins de financement, en Millions de F CFA					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<i>Axe 1</i> : Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	321,5	181,5	166,5	166,5	166,5	1 002,5
<i>Axe 2</i> : Intégration et développement du marché régional	565	205	155	155	55	1 135
<i>Axe 3</i> : Diversification des marchés	732	370	285	235	235	1 857
<i>Axe 4</i> : Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce	284	249	249	249	249	1 280
<i>Axe 5</i> : Promotion de l'entrepreneuriat féminin	232	59	59	59	59	468
Total	2 134,5	1 064,5	914,5	864,5	764,5	5 742,5

Axes	Projection des besoins de financement, en Millier de USD					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
<i>Axe 1</i> : Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	643	363	333	333	333	2 005
<i>Axe 2</i> : Intégration et développement du marché régional	1 130	410	310	310	110	2 270
<i>Axe 3</i> : Diversification des marchés	1 464	740	570	470	470	3 714
<i>Axe 4</i> : Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce	568	498	498	498	498	2 560
<i>Axe 5</i> : Promotion de l'entrepreneuriat féminin	464	118	118	118	118	936
Total	4 269	2 129	1 829	1 729	1 529	11 485

Tableau 9 : planification des contributions au financement de la SNC

Planification des contributions au financement de la SNC (Montants en Millions de F CFA)			
Montant total des besoins de financement	Financement sur le budget de l'Etat	Apport des entités et des institutions bénéficiaires	Gap de financement à trouver auprès des bailleurs de fonds
100 %	30 %	10 %	60 %
5 742,5	1 722,75	574,25	3 445,5

Planification des contributions au financement de la SNC (Montants en Millier de USD)			
Montant total des besoins de financement	Financement sur le budget de l'Etat	Apport des entités et des institutions bénéficiaires	Gap de financement à trouver auprès des bailleurs de fonds
100 %	30 %	10 %	60 %
11 485	3 445,5	1 148,5	6 891

NB : Par simplification, les conversions du F CFA en USD se font à un taux moyen de 1 USD = 500 F CFA

Tableau 10 : Part du MECDT dans le budget global de l'Etat tchadien en 2015

Désignation	Montant en F CFA	Pourcentage
Montant total du budget révisé 2015	1 568 216 442 415	100%
Montant du Budget MECDT	12 584 978 000	0,80%

Source : budget du Tchad 2015

Tableau 11 : Allocation des ressources par entité du MECDT

Désignation	Montant en F CFA	Pourcentage budget MECDT	Pourcentage Budget global
Montant du budget global révisé 2015	1 568 216 442 415		100%
Montant total du budget du MECDT 2015	12 584 978 000	100%	0,80%
Montant alloué à la Direction générale du commerce	59 188 000		
Montant alloué à la Direction du commerce intérieur	36 917 000		
Montant alloué à la Direction du commerce extérieur	20 021 000		
Montant alloué à la Direction de la concurrence	44 758 000		
Total	160 884 000	1,28%	0,01%
Montant alloué à la CCIAMA	400 000 000		
Montant alloué à l'ANIE	600 000 000		
Montant alloué au CIRT	340 000 000		
Montant alloué à l'Office tchadienne de tourisme	670 000 000		
Montant alloué à l'Agence de Développement de l'Artisanat	300 000 000		
Total	2 310 000 000	18,36%	0,15%

Source : budget du Tchad 2015

Il ressort des analyses et du rapprochement effectués dans les tableaux ci-dessus que, le budget alloué au MECDT représente à peine 8 % du montant du budget global de l'Etat tchadien.

Par ailleurs, à l'intérieur du budget alloué au MECDT, la quote-part allouée à la Direction du Commerce ne représente que 1,28% du montant total du budget du MECDT soit 0,01 % du montant du budget global de l'Etat tchadien.

Les Institutions d'Appui au Commerce quant à elles, reçoivent environ 18,36% du montant total du budget du MECDT, soit 0,15% du montant du budget global de l'Etat tchadien.

Il se dégage clairement que, même si le Tchad a bien placé le commerce dans ses priorités de développement, cette volonté ne se traduit pas par un effort de financement pour le développement des potentialités commerciales.

Il est d'une nécessité absolue que le gouvernement tchadien puisse revaloriser le montant du budget alloué au Ministère en charge du commerce. Et à cet effet, la SNC lui offre la meilleure opportunité qui permettrait en prime de booster la mobilisation des fonds nécessaires au financement de la SNC.

Cet effort supplémentaire sollicité du gouvernement tchadien ne saurait, sur cinq (05) ans être inférieur à 30% du total des besoins de financement de la SNC qui se chiffrent à 5 232,5 millions de F CFA soit 1 569,75 Millions de F CFA, ce qui représente à peine 0,15% du montant du budget global de l'Etat tchadien pour l'exercice 2015.

3.3.3. Chronogramme de mise en œuvre du plan d'actions

Le plan d'actions de la SNC est fixé à l'horizon de cinq ans. Au terme de cette échéance, des évaluations seront effectuées sur toutes les actions retenues pour la mise en œuvre. Au vu des résultats des évaluations des recommandations seront faites sur la reconduction des actions en fonction de l'évolution des améliorations dans l'exécution du programme du développement du commerce au Tchad. (*Voir le chronogramme proposé en annexe 2*)

3.3.4. Cadre institutionnel, organisationnel et dispositif de la mise en œuvre de la SNC

La SNC revêt un caractère multilatéral et interministériel du fait qu'il déborde le cadre d'un ministère pris individuellement. Dès lors, pour sa mise en œuvre, on doit assurer à travers un comité de pilotage (**COFIL**) composé de : Pouvoirs publiques, Société civile et organisations socioprofessionnelles, Secteur privé et Organisations régionales et sous-régionales.

Le cadre institutionnel de mise en œuvre/pilotage et de suivi de la SNC est constitué : d'un comité de pilotage ; d'un comité technique ; et d'une cellule administrative et logistique.

a) Le comité de pilotage

Le comité de pilotage a pour mission de suivre la programmation pluriannuelle des actions de la SNC et leur mise en œuvre.

Le comité de pilotage sera placé sous l'autorité du Premier Ministre et sera composé de :

- ✓ Du Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
- ✓ du Ministre de l'économie, du commerce et du développement touristique ;
- ✓ du Ministre du plan et de la coopération internationale ;
- ✓ du Ministre des finances et du budget ;
- ✓ du Ministre des infrastructures, de transports et de l'aviation civile ;
- ✓ du Ministre des postes et des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- ✓ du Ministre de la Justice et des Droits de l'homme ;
- ✓ du Directeur de l'Agence nationale des investissements et des exportations ;
- ✓ du Président de la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture, des mines et de l'artisanat ;
- ✓ du Président du Conseil national du patronat tchadien ;
- ✓ de la présidente de l'Association des femmes chefs d'entreprises et commerçantes du Tchad ;
- ✓ du représentant des principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale, BAD, l'UE, PNUD, AFD).

Ce comité se réunira –suivant une cadence semestrielle, mais devra pouvoir le faire à titre exceptionnel dès lors que la nécessité se fera ressentir (sur convocation du Premier ministre). Pour ce faire, la mise en œuvre de la SNC et de son plan d'action devraient être placée sous l'autorité du ministère en charge du commerce. Les membres du COPIL seront nommés par arrêté du Premier Ministre.

Le COPIL aura comme attributions :

- ✓ Veiller à la coordination effective et à la mise en œuvre cohérente de la SNC ;
- ✓ Rendre compte semestriellement au Premier Ministre de l'évolution de la mise en œuvre de la SNC et passer en revue les activités réalisées ;
- ✓ Valider les cadres logiques, les rapports (le rapport de démarrage, les rapports d'activités semestriels avant d'être remis au Premier Ministre) ;
- ✓ Procéder à un suivi global ainsi qu'à des évaluations à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la SNC ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes de sauvegarde pour pérenniser les réformes du secteur du commerce ;
- ✓ Exploiter un espace plus large et un vaste marché sous régional ;

- ✓ Mobiliser les ressources financières ;
- ✓ Renforcer les capacités et valoriser les ressources humaines de l'administration du commerce ;
- ✓ Renforcer les capacités de gestion des acteurs des institutions d'appui au commerce.

Cinq sous-comités techniques siégeront au sein de ce Comité dont chacun sera en charge du suivi technique et de l'opérationnalisation de chaque axe de la SNC énumérée ci-haut. Il s'agira donc du :

- ✓ Sous-Comité Technique de développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce, pour l'axe 1 ;
- ✓ Sous-Comité Technique d'intégration et développement du marché régional, pour l'axe 2 ;
- ✓ Sous-Comité Technique de diversification des marchés, pour l'axe 3 ;
- ✓ Sous-Comité Technique de participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce, pour l'axe 4 ;
- ✓ Sous-Comité Technique de promotion de l'entrepreneuriat féminin, pour l'axe 5.

b) Commission d'experts

Cette Commission sera présidée par le Directeur général du commerce et comprend un représentant ou point focal des ministères et institutions représentés au Comité de pilotage.

Elle aura à préparer les rapports périodiques de suivi de la mise en œuvre des actions de la SNC à soumettre à l'appréciation du Comité de pilotage et préparera les réunions du Comité de pilotage, ainsi que les notes techniques nécessaires aux décisions et arbitrages de ce dernier.

Le Comité technique se réunira suivant une fréquence trimestrielle et peut aussi se réunir à titre exceptionnel en cas de besoin, sur convocation du ministère de tutelle.

c) La cellule administrative et logistique

La cellule administrative et logistique assiste les organes de suivi de la mise en œuvre des actions de la SNC dans l'accomplissement de leurs missions.

La cellule administrative et logistique de la SNC sera logée à la Direction générale du commerce placé sous la coordination du Directeur général du commerce qui en désignera les membres après approbation du Ministère de tutelle.

3.3.5. Cadre logique de suivi et évaluation de la SNC

Le cadre logique de suivi et évaluation de la SNC (*voir annexe 4*) renseigne sur les résultats, les actions, les acteurs clés ainsi que sur les indicateurs et hypothèses de risques pour la mise en œuvre de la stratégie nationale du commerce du Tchad.

IV. RECOMMANDATIONS

Le Tchad a opté dès son accession à l'indépendance pour un modèle économique libéral afin d'attirer et de bénéficier de la confiance des investisseurs nationaux et étrangers. Au cœur de ce choix se trouve l'importance accordée au développement du secteur privé parce que perçu à la fois comme un vecteur important de la croissance économique, d'intégration de l'économie au reste du monde et de réduction de la pauvreté via les emplois créés et les revenus générés. Ce choix a été réaffirmé dans le Document de Stratégie de Relance du Développement et de Réduction de la Pauvreté (I et II), le Plan National de Développement et l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce. Les autorités nationales ont retenu la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance. De même, la Stratégie nationale du commerce met en exergue le rôle prépondérant du secteur privé dans la création des richesses nationales et la promotion du commerce comme moteur de développement du pays.

Pour parvenir à cette finalité, il importe que le secteur privé évolue dans un environnement optimal sans entrave des facteurs contraignants. Ainsi, les réformes prioritaires doivent être identifiées pour lever les obstacles à la pratique des affaires au Tchad et insuffler une nouvelle dynamique de croissance à l'économie nationale et au développement fructueux du commerce tchadien.

Les présentes recommandations posent la problématique générale de l'assainissement de l'environnement des affaires au Tchad dans une perspective de l'émergence du pays à l'horizon 2030, en la recentrant sur les réformes nécessaires à la levée des contraintes à l'investissement privé, à l'entrepreneuriat et au développement du commerce.

Ainsi, l'Etat tchadien devrait entreprendre les actions suivantes :

- ✓ *Développer des modèles de Partenariats Publics Privés (PPP) entre l'Etat central, les collectivités territoriales décentralisées et le secteur privé en matière d'investissement, de gestion et de modernisation des infrastructures physiques et sociales du pays ;*
- ✓ *Réformer le secteur financier pour faciliter l'accès aux capitaux ;*
- ✓ *Parachever la refonte du Code des investissements ;*
- ✓ *Renforcer les mesures de lutte contre la fraude ;*

- ✓ *Accélérer la réhabilitation ou la construction des routes de désenclavement, lesquelles donnent accès aux marchés et services publics ;*
- ✓ *Renforcer la formation des juges sur les pratiques commerciales et financières en vue de promouvoir la sécurité juridique des affaires ;*
- ✓ *Mobiliser les bailleurs de fonds à travers leur appui institutionnel et financier.*

BIBLIOGRAPHIE

I. Textes législatifs, Textes officiels

Arrêté N° 024/PR/PM/MECDT/SG/DGC/2015, Portant modification de l'arrêté N° 014/PR/PM/MECDT/SG/DGC/15m Créant le Comité ad hoc chargé de l'élaboration et de la mise en place de la Stratégie Nationale du Commerce (SNC) du 13 avril 2015.

Décret N° /PR/PM/MECDT/2014, Portant organisation du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique.

Décret N° 278/PR/PM/MCIA/07, Portant création d'un mécanisme de dialogue entre l'Etat et le secteur privé au Tchad, du 22 février 2008.

Décret N° 416/PR/PM/MECDT/2014, Fixant les modalités d'application de la Loi No 006/PR/2008, Instituant la Charte des investissements de la République du Tchad, du 9 juin 2014.

Arrêté N° 1114/PR/PM/2015, Portant création d'une Cellule de suivi de la Conférence de Paris sur la mobilisation des ressources pour le financement du PND 2013-2015 et du PNSA 2014-2017, du 23 février 2015.

Loi N° 26/PR/94, Portant création d'une Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Agriculture des Mines et d'Artisanat du 22 avril 2015.

Ministère du Commerce et de l'Industrie, Tchad : Evaluation et développement de capacité des organisations liées au commerce extérieur/ Rapport principal, Auteur : Mathias Meyer, Yobom Ben Naïti, 16 Octobre 2012.

Commission de l'Union Africaine, Agenda 2063, l'Afrique que nous voulons (Projet et Document), mai 2014.

Loi N° 005/PR/2015, Portant Protection du Consommateur au Tchad, du 04 février 2015.

Loi N° 044/PR/2014, Relative à la Normalisation, du 31 décembre 2014.

II. Rapports

Rapport de la CNUCED sur le Commerce intra-africain : libérer le dynamisme du secteur privé, (2013).

Rapport du FMI N° 15. /123 sur la revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demande de dérogations pour inobservation de critères de réalisation, et demande de modification de critères de réalisation et d'augmentation de l'accès (Mai 2015).

Rapport du FMI N° 15./124 sur l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés : document du point d'achèvement et initiative d'allègement de la dette multilatérale (TCHAD, FMI Avril 2015).

Rapport BEAC sur la conjoncture économique et financière du Tchad à fin mars 2014 et perspectives à court terme (mars 2014).

Rapport sur l'état du secteur privé tchadien et la mise en place d'un forum de dialogue Etat-secteur privé au Tchad (Mai 2007).

Plan National de Développement (PND 2013-2015) : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (Avril 2013).

Ministère du commerce et de l'industrie, (2013), Etude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II), Ndjamenà.

Commission de l'Union Africaine, (2014), Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons-projet de document.

Matthias Meyer, Yobon Ben Naïti, (2012), Tchad. Evaluation et développement de capacités des organisations liées au commerce extérieur.

Claude N'KODIA, Ali MADAI BOUKAR, (2015), TCHAD 2015.

Ismaël MOCTAR, (2010), Etude de la chaîne de valeur de la filière cuir au Tchad.

OMC, Examen des politiques commerciales des pays de la CEMAC, 2013.

Procès-verbal, Réunion ministérielle conjointe TCHAD-CAMEROUN sur la situation de transit des marchandises à destination du Tchad, N'Djamena, 27-29 mai 2015.

EPI, Rapport préliminaire : Elaboration du programme d'actions prioritaire la 2^{ème} Etude Diagnostique sur l'Intégration du commerce au Tchad (EDIC II), 28 mai 2015.

Examen groupé des politiques des Etats membres de la CEMAC à l'OMC Genève 29-31 juillet 2013, Exercice de Questions et Réponses.

Communiqué Final, Réunion ministérielle confrontée TCHAD-CAMEROUN sur la situation du transit des marchandises du Tchad à partir du Port de Douala, N'Djamena, 27-29 mai 2015.

III.Etudes

Ministère du commerce et de l'industrie, (2013) ; Etude diagnostique sur l'intégration du commerce au Tchad (EDIC II), N'Djamena.

FMI, (2015) : document de stratégie pour la réduction de la pauvreté -note consultative conjointe sur le rapport de suivi 2013 du plan national de développement 2013-15.

Ngouhouo I. (2008) : « Les investissements directs étrangers en Afrique centrale : attractivité et effets économiques ». *Economies and finances*. Université du Sud Toulon Var, 2008. French.

N’kodia et Madaï (2015) : « Tchad, 2015 » www.africaneconomicoutlook.org

République du Tchad-Communauté européenne : « Document de stratégie pays et programme indicatif national pour la période 2008-2013 »

République du Tchad (2013) : « Plan National de Développement », Avril 2013.

République du Tchad (2013) : « Etude diagnostique sur l’intégration du commerce au Tchad (EDIC II) »

Goni Ousman Abakar, (2010), Le commerce extérieur du Tchad de 1960 à nos jours, Thèse de doctorat en Histoire Economique et Sociale, Université de Strasbourg, 422 pages.

IV. Sources électroniques

<http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/chad/investir-3>

<http://www.expert-comptable-international.info/fr/pays/chad/economie-3>

<http://www.expert-comptable-international.info/fr/fiches-pays/tchad/presentation>

<http://tchadpages.com/indice-mo-ibrahim-2014-de-la-gouvernance-africaine-le-tchad-est-classe-49e-sur-52-pays/>

<http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/chad/> consulté le 26/06/2015.

<http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/chad/~/.media/giawb/doing%20business/documents/profiles/country/TCD.pdf>

http://www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/2015/CN_data/Cn_Long_FR/Tchad_2015.pdf

V. Sites Internet des institutions nationales, régionales et internationales

www.wto.org: site de l’OMC

www.cnuccd.org: site de la CNUCED

www.intracen.org: site du Centre de commerce international

www.worldbank.org: site de la Banque mondiale

ANNEXES :

Annexe 1 : Plan d'actions de la SNC par axe stratégique

AXE 1				
Axe 1 : Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce				
Objectif global de l'axe : Rendre l'administration du commerce efficace				
N°	Objectifs spécifiques	Actions recommandées		
1	1 Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction du commerce	1. Equipement, formation, perfectionnement et amélioration des compétences disponibles des cadres et agents en vue de répondre à la demande nationale et internationale dans les secteurs à vocation commerciale (en formant les cadres compétents qui répondent aux besoins) y compris le Centre de Référence de l'OMC de la Direction Générale du Commerce		
		2. Mise en place des réformes sur les textes réglementaires en matière de normalisation, concurrence, protection des consommateurs et métrologie, et accélérer la mise en place des décrets d'application de ces textes.		
		3. Accompagnement des structures chargées de la concurrence par la formation et assistance technique connexes		
		4. Mettre en place un mécanisme d'alerte, de surveillance et de lutte contre les mesures et pratiques commerciales illicites.		
		5. Mettre en place une base des données des textes réglementaires du commerce et des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux conclus par le Tchad et ses partenaires commerciaux.		
	2	Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	6. vulgarisation des textes juridiques et réglementaires pour l'amélioration de l'activité des entreprises sur les normes techniques, les règles d'origines, la concurrence, la protection des consommateurs et la métrologie.	
			7. Promotion des normes, y compris les normes volontaires, et formation dans ce domaine	
			8. Promotion des instruments de protection et d'incitation aux investissements et des mécanismes en matière de règlement des différends commerciaux (OHADA, OMC)	
	3	Améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur	9. Mettre en place le système d'intelligence commerciale et formation dans ce domaine	
			10. Création d'une Cellule de collecte et d'analyse statistique sur le commerce, équipement et formation du personnel de la cellule	
			11. Connexion aux bases des données des institutions nationales, régionales et internationales liées aux statistiques du commerce	
			12. publication périodique des statistiques du commerce en partenariat avec l'INSEED, la Douane et la BEAC	

AXE 2

Axe 2 : Intégration et développement du marché régional

Objectif global de l'axe : Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges

		<i>N°</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions recommandées</i>
2	1		Réduire les obstacles au commerce à la frontière	13. Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'Evaluation en Douane
				14. Appuyer le processus d'adoption et de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges
				15. Renforcement des capacités de l'administration douanières en matière d'automatisation/informatisation des procédures, de lutte contre la fraude et de rationalisation des contrôles
				16. Appui à la mise en place d'un Guichet unique des exportations/importations
				17. Harmonisation des procédures et coopération transfrontière avec les pays voisins hors CEMAC
				18. Transférer à l'ANIE la compétence exclusive en matière de délivrance des certificats d'origine
				19. Appui à la mise en conformité des procédures SPS et OTC avec les dispositions de l'OMC
	2		Mettre en application les accords régionaux existants	20. Institution des postes de contrôle juxtaposé avec les pays voisins
				21. Mise en œuvre des engagements régionaux existants dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux
				22. Coopération, harmonisation et amélioration de l'infrastructure régionale au niveau des corridors
				23. Appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit (Programme régional de Facilitation des Transports et du Transit)
	3		Eliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	24. Assurer l'interconnexion entre les différents bureaux des douanes du pays
				25. Mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports
26. Reformes des services logistiques (transport, manutention, etc...)				
27. Appui à la réalisation des routes d'accès aux zones de production et d'activités commerciales du pays				
28. viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis du Tchad (port de Cotonou, port de Kribi, port de Douala, port du Soudan)				

AXE 3

Axe 3 : Diversification des marchés

Objectif global de l'axe : Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes

3

<i>N°</i>	<i>Objectifs spécifiques</i>	<i>Actions recommandées</i>
1	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	29. Promouvoir les dispositifs incitatifs du code des investissements et du code de douanes en matière d'exportations
		30. Etudier la mise en place d'un fonds de développements des exportations
		31. Elaborer et promouvoir une stratégie de développement des exportations sur les marchés émergents et les pays du Moyen Orient
		32. Mise en place d'un conseil du commerce extérieur
		33. Elaboration et promotion d'une Stratégie de développement des exportations sous régime AGOA
		34. Promotion des exportations non traditionnelles (sésames, cuirs, karité)
		35. Organisation des filières et des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)
2	Moderniser les structures d'appui au commerce	36. Renforcement des capacités de l'ANIE en matière de promotion des exportations et de fourniture des services aux exportateurs
		37. Renforcement des capacités de la CCIAMA en matière de fourniture de services de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et de prestations aux opérateurs économiques (services de comptabilité, fiscalité, gestion, etc.)
		38. Appui à l'accréditation du CECOQDA aux normes ISO 17025 et 15189 en vue d'en faire un organisme de contrôle de qualité de référence
		39. Renforcement des capacités de l'AFCCET en matière de management et de prestations de services en matière d'entrepreneuriat féminin
		40. Mise en place d'un Centre de gestion agréée au niveau de la CCIAMA
3	Renforcer les capacités d'offre	41. Mise en place d'un Programme National de restructuration et de mise à niveau des entreprises pour mieux les préparer aux exigences du commerce international
		42. Appui à la mise en place de la Cité de la gomme arabique
		43. Mettre en œuvre la Stratégie de développement des PME
		44. Aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice
		45. Appui à la certification des entreprises dans les filières agro-sylvo-pastorales exportatrices (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)
		46. Renforcement des capacités du cadre national de concertation des organisations paysannes
		47. Mise en œuvre des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés coopératives

AXE 4

Axe 4 : Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce

Objectif global de l'axe : Améliorer la participation du Tchad dans le commerce international

4	N°	Objectifs spécifiques	Actions recommandées
		1	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales
49. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales			
50. Consolider le partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l'APE			
51. Sensibilisation des acteurs aux questions de négociations commerciales (OMC, APE, intégration régionale, etc.)			
2		Mobiliser l'aide pour le commerce	52. Mettre en place au sein du Ministère une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du Commerce (CSPPC) appelé à reprendre les fonctions de l'UMOCIRT et à assurer la coordination et le suivi des appuis dans le cadre de l'aide pour le commerce
			53. Organisation de la table ronde pour le financement de la SNC
			54. Améliorer la préparation et la participation aux examens globaux de l'Aide pour le commerce sous l'égide du comité de négociation
			55. Collaborer avec les ministères des Affaires étrangères, du Plan et des finances pour la mobilisation des ressources financières
3		Renforcer les missions économiques à l'extérieur	56. ciblage et implantation des missions économiques auprès des partenaires commerciaux à l'extérieur
			57. Préparation, et participation aux réunions, conférences régionales et internationales sur le commerce
4		Créer une synergie entre les partenaires au commerce	58. Organiser une rencontre de partage de la SNC avec le comité des PTF
			59. Vulgarisation de la SNC auprès des acteurs concernés

AXE 5

5	Axe 5 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin		
	Objectif global de l'axe : Soutenir la participation de l'AFC CET, CELIAF et toutes autres organisations féminines exerçant les Activités Génératrices de Revenus.		
	N°	Objectifs spécifiques	Actions recommandées
	1	Renforcer les capacités managériales et juridiques des opérateurs économiques féminins	60. Formation au montage et la mise en œuvre des projets bancables générateurs de revenus
			61. Formation en technique de négociation, en plaider et encourager les participations aux conférences internationales et favoriser les joint-ventures
			62. Formation à l'utilisation des TIC en faveur du commerce (téléphone, internet, e-commerce, e-Learning, mobile-money)
			63. Formation ponctuelle aux techniques de transformation et d'emballage des produits agricoles (production de jus de fruits, séchages de mangues, tomates, légumes, transformation laitière, etc.) ; formation aux normes HACCP (méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) et labélisation
			64. Appui à la formalisation des unités de production informelles
			65. Formation à la gestion financière et création d'un centre de gestion agréé
	2	Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	66. Création d'un fond de garantie auprès des banques et des Etablissements de micro finance pour faciliter l'accès au crédit par les femmes entrepreneurs.
			67. Développement des stratégies de financements et de services financiers innovants (Crédit-bail, Crédit avec Epargne Education, Grenier Villageois)
			68. Conception/mise à jour et vulgarisation d'un répertoire pour le financement des PME en général et ceux spécifiques aux PME féminines
3	Développer les politiques publiques encourageant l'entrepreneuriat féminin	69. Renforcement des capacités des responsables et du personnel de toutes les structures publiques et privées intervenant dans le commerce dans la prise en compte du genre dans la conception, la budgétisation et la mise en œuvre de leurs activités (mind-streaming genre)	
		70. Promotion des activités des organisations paysannes et des associations ayant en leur sein au moins 50% de femmes à s'impliquer dans les chaînes de valeur (mobilisation de l'épargne interne, prendre des crédits avec garanties solidaires)	
		71. Renforcement de la politique d'octroi de bourses scolaires/universitaires aux jeunes filles pour les orienter très tôt vers les filières économiques et commerciales	
		72. Mise sur pied d'un cadre institutionnel, juridique et légal pour la réduction du fossé entre les genres en matière de commerce	
		73. promouvoir et assurer davantage l'intégration des femmes dans les activités économiques autres que l'agriculture	
		74. Accroissement de la proportion de femme dans le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Développement des entreprises et la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CDE/CCIAMA)	
	Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des	75. Organisation d'un forum annuel sur l'entrepreneuriat féminin.	
		76. Création d'un espace commercial dédié aux productions des femmes, et de marchés féminins	
		77. Création de mini structures industrielles pour la transformation des produits locaux	

		4 opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	78. organisation par l'AFCCET et la CELIAF des assises nationales du mouvement d'accompagnement des opérateurs économiques féminins en vue de le structurer et de créer une fédération
	79. Appuyer la fédération dans la création des ressources financières		
	80. Soutenir la création au sein de la fédération une section en charge de la communication		

Annexe 2 : Chronogramme de mise en œuvre du plan d'actions

Chronogramme Actions	Année				
	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce					
A1. Equipement, formation, perfectionnement et amélioration des compétences disponibles des cadres et agents en vue de répondre à la demande nationale et internationale dans les secteurs à vocation commerciale (en formant les cadres compétents qui répondent aux besoins), y compris le Centre de Référence de l'OMC de la Direction Générale du Commerce	X	X	X		
A2. Mise en place des réformes sur les textes réglementaires en matière de normalisation, de concurrence, de protection des consommateurs et métrologie et accélérer la mise en place des décrets d'application de ces textes	X	X	X	X	X
A3. Accompagnement des structures chargées de la concurrence par la formation et assistance technique connexe	X	X	X	X	X
A4. Mettre en place un mécanisme d'alerte, de surveillance et de lutte contre les mesures et pratiques commerciales illicites.		X	X	X	
A5. Mettre en place une base de données des textes réglementaires du commerce et des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux conclus par le Tchad et ses partenaires commerciaux.	X				
A6. Vulgarisation des textes juridiques et réglementaires pour l'amélioration de l'activité des entreprises sur les normes techniques, les règles d'origine, la concurrence, la protection des consommateurs et la métrologie	X	X	X		
A7. Promotion des normes, y compris les normes volontaires, et formation dans ce domaine	X	X	X		
A8. Promotion des instruments de protection et d'incitation aux investisseurs et des mécanismes en matière de règlement des différends commerciaux (OHADA, OMC)	X	X	X		
A9. Mettre en place le système d'intelligence commerciale et formation dans ce domaine		X	X	X	
A10. Création d'une cellule de collecte et d'analyse statistique sur le commerce, équipement et formation du personnel de la cellule		X	X	X	

A11. Connexion aux bases des données des institutions nationales, régionales et internationales liées aux statistiques du commerce		X	X	X	
A12. Publication périodique des statistiques du commerce en partenariat avec l'INSEED, la Douane et la BEAC		X	X	X	
Axe 2 intégration et développement du marché régional					
A13. Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'Evaluation en Douane	X	X			
A14. Appuyer le processus d'adoption et de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges	X	X	X	X	X
A15. Renforcement des capacités de l'administration douanière en matière d'automatisation/informatisation des procédures, de lutte contre la fraude et de rationalisation des contrôles		X			
A16. Appui à la mise en place d'un guichet unique des exportations/importations	X	X	X		
A17. Harmonisation des procédures et coopération transfrontière avec les pays voisins hors CEMAC	X				
A18. Transférer à l'ANIE la compétence exclusive en matière de délivrance des certificats d'origine	X	X	X		
A19. Appui à la mise en conformité des procédures SPS et OTC avec les dispositions de l'OMC	X	X	X		
A20. Institution des postes de contrôle juxtaposé avec les pays voisins			X	X	X
A21. Mise en œuvre des engagements régionaux existants dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux	X	X	X		
A22. Coopération, harmonisation et amélioration de l'infrastructure régionale au niveau des corridors		X	X	X	
A23. Appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit (Programme régional de Facilitation des Transports et du Transit)		X	X	X	
A24. Assurer l'interconnexion entre différents bureaux des douanes du pays		X	X	X	
A25. Mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports		X	X	X	

A26. Réformes des services logistiques (transport, manutention, etc...)		X	X	X	
A27. Appui à la réalisation des routes d'accès aux zones de production et d'activités commerciales du pays		X	X	X	
A28. viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis du Tchad (port de Cotonou, port de Kribi, port de Douala, port du Soudan)	X	X	X		
AXE 3 diversification des marchés					
A29. Promouvoir les dispositifs incitatifs du code des investissements et du code de douanes en matière d'exportations	X	X			
A30. Etudier la mise en place de fonds de développements des exportations	X				
A31. Elaborer et promouvoir une stratégie de développement des exportations sur les marchés émergents et les pays du Moyen Orient	X	X	X		
A32. Mise en place d'un conseil du commerce extérieur	X	X			
A33. Elaboration et promotion d'une Stratégie de développement des exportations sous régime AGOA	X	X	X	X	X
A34. Promotion des exportations non traditionnelles (sésames, cuirs, karité)	X	X	X	X	X
A35. Organisation des filières et des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)	X	X	X		
A36. Renforcement des capacités de l'ANIE en matière de promotion des exportations et de fourniture des services aux exportateurs	X	X	X		
A37. Renforcement des capacités de la CCIAMA en matière de fourniture de services de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et de prestations aux opérateurs économiques (services de comptabilité, fiscalité, gestion, etc.)	X	X	X		
A38. Appui à l'accréditation du CECOQDA aux normes ISO 17025 et 15189 en vue d'en faire un organisme de contrôle de qualité de référence	X	X	X	X	X
A39. Renforcement des capacités de l'AFCCET en matière de management et de prestations de services en matière d'entrepreneuriat féminin	X	X	X		
40. Mise en place d'un Centre de gestion agréée au niveau de la CCIAMA	X	X	X		
A41. Mise en place d'un Programme National de restructuration et de mise à niveau des entreprises pour mieux les préparer aux exigences du commerce	X	X	X	X	X

international					
A42. Appui à la mise en place de la Cité de la gomme arabique	X	X	X		
A43. Mettre en œuvre la Stratégie de développement des PME	X	X	X		
A44. Aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice		X	X	X	
A45. Appui à la certification des entreprises dans les filières agro-sylvo-pastorales exportatrices (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)	X	X	X	X	X
A46. Renforcement des capacités du cadre national de concertation des organisations paysannes	X	X	X		
A47. Mise en œuvre des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés coopératives	X				
AXE 4 participation aux négociations commerciales internationales et partenariats pour le commerce					
A48. Fusionner les comités de négociation existants (Comité OMC, Comité Ape, Comité aide pour le commerce, Comité facilitation des échanges, etc.) en une seule Structure représentative et dotée de sous-comités fonctionnels	X	X	X		
A49. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales	X	X	X	X	X
A50. Consolider le partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l'APE	X	X	X	X	X
A51. Sensibilisation des acteurs aux questions de négociations commerciales (OMC, APE, intégration régionale, etc.)	X	X	X	X	X
A52. Mettre en place au sein du Ministère une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du Commerce (CSPPC) appelé à reprendre les fonctions de l'UMOCIRT et à assurer la coordination et le suivi des appuis dans le cadre de l'aide pour le commerce	X	X	X	X	X
A53. Organisation de la table ronde pour le financement de la SNC	X				

A54. Améliorer la préparation et la participation aux examens globaux de l'Aide pour le commerce sous l'égide du comité de négociation	X	X	X	X	X
A55. Collaborer avec les ministères des Affaires étrangères, du Plan et des finances pour la mobilisation des ressources financières	X	X	X	X	X
A56. Ciblage et implantation des missions économiques auprès des partenaires commerciaux à l'extérieur	X	X	X		
A57. Préparation, et participation aux réunions, conférences régionales et internationales sur le commerce	X	X	X	X	X
A58. Organiser une rencontre de partage de la SNC avec le comité des PTF	X	X	X		
A59. Vulgarisation de la SNC auprès des acteurs concernés	X	X			
AXE 5 Promotion de l'entrepreneuriat féminin					
A60: Formation au montage et la mise en œuvre des projets bancables générateurs de revenus		X	X	X	
A61 : Formation en technique de négociation, en plaidoyer et encourager les participations aux conférences internationales et favoriser les joint-ventures	X	X	X		
A62: Formation à l'utilisation des TIC en faveur du commerce (téléphone, internet, e-commerce, e-Learning, mobile-money)		X	X	X	
A63 : Formation ponctuelle aux techniques de transformation et d'emballage des produits agricoles (production de jus de fruits, séchages de mangues, tomates, légumes, transformation laitière, etc.) ; formation aux normes HACCP (méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) et labélisation		X	X	X	

A64 : Appui à la formalisation des unités de production informelles		X	X	X	
A65 : Formation à la gestion financière et création d'un centre de gestion agréé		X	X	X	
A66: Création d'un fond de garantie auprès des banques et des Etablissements de micro finance pour faciliter l'accès au crédit par les femmes entrepreneurs.		X			
A67 : Développement des stratégies de financements et de services financiers innovants (crédit-bail, Crédit avec Epargne Education, Grenier Villageois)		X			
A68: Conception/mise à jour et vulgarisation d'un répertoire pour le financement des PME en général et ceux spécifiques aux PME féminines	X	X	X	X	X
A69: Renforcement des capacités des responsables et du personnel de toutes les structures publiques et privées intervenant dans le commerce dans la prise en compte du genre dans la conception, la budgétisation et la mise en œuvre de leurs activités (mind-streaming genre)			X	X	X
A70 : Promotion des activités des organisations paysannes et des associations ayant en leur sein au moins 50% de femmes à s'impliquer dans les chaînes de valeur (mobilisation de l'épargne interne, prendre des crédits avec garanties solidaires)	X	X	X	X	X
A71 : Renforcement de la politique d'octroi de bourses scolaires/universitaires aux jeunes filles pour les orienter très tôt vers les filières économiques et commerciales		X	X	X	X
A72 : Mise sur pied d'un cadre institutionnel, juridique et légal pour la réduction du fossé entre les genres en matière de commerce		X	X		

A73 : promouvoir et assurer davantage l'intégration des femmes dans les activités économiques autres que l'agriculture	X	X	X	X	X
A74 : Accroissement de la proportion de femme dans le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Développement des entreprises et la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CDE/CCIAMA)		X	X		
A75: Organisation d'un forum annuel sur l'entrepreneuriat féminin.	X	X	X	X	X
A76. Création d'un espace commercial dédié aux productions des femmes, et de marchés féminins		X	X		
A77. Création de mini structures industrielles pour la transformation des produits locaux	X	X			
A78. organisation par l'AFCCET et la CELIAF des assises nationales du mouvement d'accompagnement des opérateurs économiques féminins en vue de le structurer et de créer une fédération	X	X	X	X	X
A79. Appuyer la fédération dans la création des ressources financières	X	X	X		
A80. Soutenir la création au sein de la fédération d'une section en charge de la communication.	X	X			

Annexe 3 : Détail des évaluations par Axe stratégique et par objectifs spécifiques

Annexe 3.1 : Budget Sommaire de la SNC par axe stratégique et par objectif spécifique

Axe	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût estimé des actions attachées, en Millions de F CFA					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	95	55	55	55	55	315
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	111,5	111,5	111,5	111,5	111,5	557,5
		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	115	15	-	-	-	130
Total Axe 1			321,5	181,5	166,5	166,5	166,5	1 002,5
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	235	50	-	-	-	285
		Mettre en application les accords régionaux existants	135	135	135	135	35	575
		Eliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	195	20	20	20	20	275
Total Axe 2			565	205	155	155	55	1 135

Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	95	45	45	45	45	275
		Moderniser les structures d'appui au commerce	585	273	188	138	138	1 322
		Renforcer les capacités d'offre	52	52	52	52	52	260
Total Axe 3			732	370	285	235	235	1 857
Axe 4 Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce international	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	30	30	30	30	30	150
		Mobiliser l'aide pour le commerce	130	95	95	95	95	510
		Renforcer les missions économiques à l'extérieur	110	110	110	110	110	550
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	14	14	14	14	14	70
Total Axe 4			284	249	249	249	249	1 280
Axe 5 Promotion de l'entreprenariat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du	Renforcer les capacités managériales et juridiques des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	52	34	34	34	34	188
		Faciliter l'accès des organisations féminines	48	3	3	3	3	60

	commerce	aux crédits productifs						
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entreprenariat féminin	7	7	7	7	7	35
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	125	15	15	15	15	185
Total Axe 5			232	59	59	59	59	468
Total			2 134,5	1 064,5	914,5	864,5	764,5	5 742,5

Axes	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût estimé des actions attachées, en Millier de USD					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	190	110	110	110	110	630
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	223	223	223	223	223	1 115

commerce		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	230	30	-	-	-	260
Total Axe 1			643	363	333	333	333	2 005
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	470	100	-	-	-	570
		Mettre en application les accords régionaux existants	270	270	270	270	70	1 150
		Eliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	390	40	40	40	40	550
Total Axe 2			1 130	410	310	310	110	2 270
Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	190	90	90	90	90	550
		Moderniser les structures d'appui au commerce	1 170	546	376	276	276	2 644
		Renforcer les capacités d'offre	104	104	104	104	104	520
Total Axe 3			1 464	740	570	470	470	3 714
Axe 4 Participation aux négociations commerciales	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	60	60	60	60	60	300
		Mobiliser l'aide pour le commerce	260	190	190	190	190	1 020

internationales et promotion des partenariats pour le commerce	international	Renforcer les missions économiques à l'extérieur	220	220	220	220	220	1 100
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	28	28	28	28	28	140
Total Axe 4			568	498	498	498	498	2 560
Axe 5 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce	Renforcer les capacités managériales des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	104	68	68	68	68	376
		Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	96	6	6	6	6	120
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin	14	14	14	14	14	70
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	250	30	30	30	30	370
Total Axe 5			464	118	118	118	118	936
Total			4 269	2 129	1 829	1 729	1 529	11 485

Annexe 3.2 : Détail des évaluations du plan d'actions de la SNC

Axe 1 : Développement du cadre institutionnel et réglementaire du Commerce

Objectif global visé de l'axe : Rendre l'administration du commerce efficace

Objectifs spécifiques visés

Objectif spécifique 1 : Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction du Commerce

Mesures et actions proposées

- iv) **A1.** Equipement, formation, perfectionnement et amélioration des compétences disponibles des cadres et agents en vue de répondre à la demande nationale et internationale dans les secteurs à vocation commerciale (en formant les cadres compétents qui répondent aux besoins), y compris le Centre de Référence de l'OMC de la Direction Générale du Commerce
- v) **A2.** Mise en place des réformes sur les textes réglementaires en matière de normalisation, de concurrence, de protection des consommateurs et métrologie et accélérer la mise en place des décrets d'application de ces textes
- vi) **A3.** Accompagnement des structures chargées de la concurrence par la formation et assistance technique connexe
- vii) **A4.** Mettre en place un mécanisme d'alerte, de surveillance et de lutte contre les mesures et pratiques commerciales illicites
- viii) **A5.** Mettre en place une base de données des textes réglementaires du commerce et des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux conclus par le Tchad et ses partenaires commerciaux

Renforcement institutionnel et des ressources humaines du Ministère en charge du commerce

Volet 1 : Dotation en personnel compétent et en nombre suffisant, renforcement des capacités de ses ressources humaines

Ce volet intègre les actions suivantes :

- Evaluation des ressources humaines actuelles du Ministère en charge du commerce ;
- Recrutement en nombre suffisant de personnels techniques compétents ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation, de mise à niveau et de renforcement des capacités techniques et managériales du personnel du Ministère en charge du commerce

Beaucoup d'études ont été réalisées sur la structure organisationnelle du Ministère. Au terme de ces études, une structure organisationnelle a été proposée, mais son entière mise

en application reste attendue. Il convient pour ce qui concerne l'action d'évaluation du cadre organique du Ministère en charge du commerce de parachever l'entière mise en application de l'organigramme actuel.

Pour le volet renforcement des capacités, il importerait de confier à un bureau d'étude spécialisé en organisation et gestion des ressources humaines les missions suivantes : évaluation des ressources humaines actuelles du Ministère, identification des ressources manquantes, identification des besoins en formation/renforcement des capacités, élaboration d'un plan et d'un programme de formation du personnel du Ministère.

Des échanges que nous avons eus avec les responsables de la Direction du Commerce, des études antérieures ont été menées pour évaluer les ressources humaines du Ministère en charge du commerce et des Institutions d'appui au commerce. Il pourrait être plus économique de profiter des acquis de ces études.

Au demeurant, aux fins d'estimation approximative du coût de cette activité, nous considérons que les actions de formation et de renforcement des capacités tourneront autour des activités suivantes : (i) participation aux séminaires et ateliers de formation au niveau locale, (ii) participation aux séminaires internationaux de formation notamment pour le personnel d'encadrement et le personnel technique en vue de gains additionnels tirés des partages d'expériences d'autres pays, (iii) financement de la formation des jeunes cadres du Ministère notamment dans le cursus du Master en économie et commerce international de la faculté des sciences économiques et de gestion de l'université de Ndjamena

Coût des formations sur place : 15 Millions F CFA par an

Coût des formations à l'international : 30 Millions par an

Coût des appuis à la formation académique des jeunes cadres : 10 Millions par an

Ces estimations sont basées sur les coûts de formation similaire dans les pays de la sous-région (formations modulaires dispensées par des cabinets spécialisés et par des institutions publiques).

Volet 2 : Appui au fonctionnement du Ministère en charge du commerce

Ce volet comporte les actions suivantes :

- Dotation du Ministère en matériel de travail adéquat, performant et en quantité suffisante ;
- Dotation du Ministère en matériel de transport adapté

- Appui à la mise en application des textes réglementaires en matière de la normalisation, de la métrologie, de la concurrence et de la protection des consommateurs

Il convient ici de relever que dans le cadre du Projet PACOM, le Ministère en charge du commerce avait bénéficié d'un appui considérable en équipement notamment en mobilier de bureau, en matériel bureautique et en matériel informatique. Aussi, le Gouvernement du Tchad a consenti des efforts notables pour doter le Ministère en matériels de transport subséquents.

Il conviendrait de procéder au préalable à un inventaire du parc de matériel actuel du Ministère et de comparer l'existant aux besoins préalablement évalués pour déterminer le gap à combler.

Coût des inventaires : 20 Millions de F CFA

Pour l'appui à la mise en application des textes sur la normalisation, la métrologie, la concurrence et la protection des consommateurs, il faut au préalable l'adoption des textes (décret d'application).

Dès l'adoption faite, les structures de mise à œuvre seront mises en place. Il reviendra alors à chacune des structures concernées d'évaluer et d'exprimer ses besoins (ressources humaines, formation et renforcement des capacités, équipement, etc...).

Pour ce qui concerne le volet constitution du répertoire des textes réglementaires du commerce et des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux conclus par le Tchad et ses partenaires commerciaux, il convient de noter que dans le cadre du Projet PACOM, une étude portant sur l'audit des textes réglementaires du commerce avait été faite, et à sa suite un répertoire avait été élaboré. De ce fait il conviendrait de faire juste une actualisation de ce répertoire.

Coût de l'actualisation : 5 Millions de F CFA

DESIGNATION		COÛT/AN En millions de f cfa	QTE	MONTANT En millions de f cfa
Dotation en personnel compétent et renforcement des capacités				
	Etude	15	1	15
	Formation sur place	15	5	75
	Formations à l'international	30	5	150
	Appui à la formation académique des jeunes cadres	10	5	50
	Total			290
Appui au fonctionnement du Ministère en charge du commerce				

	Dotation en matériel et équipement de travail (Coût des inventaires préalables)	20	1	20
	Dotation en moyen de transport adéquat	----	5	----
	Mise à niveau des locaux	----	2	----
	Appui à la mise en application des textes sur la normalisation, la métrologie, la concurrence et la protection des consommateurs	----	2	----
	Total			20
Constitution du répertoire des textes réglementaires				
	Coût de l'actualisation de l'étude faite par le PACOM	5	1	5
	Total			5
Total général				315

Objectif spécifique 2 : Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce

Mesures et actions proposées :

- **A6.** Vulgarisation des textes juridiques et réglementaires pour l'amélioration de l'activité des entreprises sur les normes techniques, les règles d'origine, la concurrence, la protection des consommateurs et la métrologie
- **A7.** Promotion des normes, y compris les normes volontaires, et formation dans ce domaine
- **A8.** Promotion des instruments de protection et d'incitation aux investisseurs et des mécanismes en matière de règlement des différends commerciaux (OHADA, OMC)

La mise en œuvre des actions relatives à l'activité de vulgarisation des textes législatifs et réglementaires du commerce se décline sur trois volets : (i) Médias (spots télé radio, tranches de débats interactifs télé radio, publiereportages, insertion dans les journaux écrits, etc...); (ii) élaboration et diffusion de guides, répertoires et brochures ; (iii) organisation d'ateliers d'information et de formation sur les textes

Spots télé/radio : Production de 10 spots dont chaque spot sur une période donnée sera diffusé 15 fois ((400 000 x 10) + (150 000 x 10 x 15)) soit 26,5 Millions.

Publi-reportages : Conception et diffusion sur l'année de 10 publiereportages sur des thématiques spécifiques (3 000 000 x 10) soit 30 Millions

Pour les ateliers de formation et d'information, le coût comprend la location de la salle, la couverture médiatique, la restauration, frais d'hôtesse et de publicité et les honoraires des modérateurs. Un coût moyen de 3 500 000 F CFA par atelier sera retenu.

DESIGNATION	COÛT/AN en	QTE	MONTANT en millions
-------------	---------------	-----	------------------------

		millions de f cfa		de f cfa
Médias				
	Spots radio-télé	19	5	95
	Débats interactifs radio télé	30	5	150
	Publireportages			
	Insertions dans les journaux écrits	20	5	100
	Total			345
Elaboration et diffusion des guides, répertoires et brochures				
	Elaboration et diffusion de prospectus d'information sur des thématiques opportunes	10	5	50
	Total			55
Organisation d'ateliers d'information et de formation				
	Ateliers de formation et d'information des consommateurs	7,5	5	37,5
	Ateliers de formation et d'information à l'attention des journalistes et d'autres corps de métier sur la question relatives au commerce	12,5	5	62,5
	Ateliers d'information et de formation à l'attention des opérateurs du secteur privé	12,5	5	62,5
	Total			162,5
Total général				557,5

Objectif spécifique 3 : Améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur

Mesures et actions proposées :

- **A9.** Mettre en place le système d'intelligence commerciale et formation dans ce domaine
- **A10.** Création d'une cellule de collecte et d'analyse statistique sur le commerce, équipement et formation du personnel de la cellule
- **A11.** Connexion aux bases des données des institutions nationales, régionales et internationales liées aux statistiques du commerce
- **A12.** Publication périodique des statistiques du commerce en partenariat avec l'INSEED, la Douane et la BEAC

Pour ce qui concerne la mise en place d'une cellule de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion des statistiques du commerce, il serait opportun au préalable de commanditer une étude dont les objectifs seraient les suivants :

- Elaborer une méthodologie pour la mise en place de la cellule
- Proposer un système et un modèle type de collecte et d'analyse des données sur le commerce et sa corrélation avec le traitement des données statistiques au niveau de l'INSEED

- Proposer des formules d'interconnexion entre le système de la cellule et les bases des données de la douane, de l'INSEED, de la BEAC, des organisations régionales et internationales liées aux statistiques du commerce
- Proposer un cadre et un système de diffusion des statistiques du commerce
- Proposer un plan et un programme de formation du personnel de la cellule en matière de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion des statistiques du commerce

Coût indicatif de l'étude : 30 Millions de F CFA

A titre indicatif, la mise en place d'une cellule de collecte, d'analyse de traitement et de diffusion des statistiques du commerce requiert

- Du matériel, en occurrence, 4 à 5 micro-ordinateurs ultra performants estimés à 5 Millions de F CFA
- L'acquisition d'au moins deux logiciels de traitement des données statistiques (STSP, SAS ou XL STAT) évalués à 2 Millions de F CFA
- Un serveur approprié évalué à 3 Millions F CFA
- Travaux d'installation, de paramétrage et d'installation des systèmes d'inter connexion avec les bases de données des institutions nationales, régionales et internationales liées aux statistiques du commerce, évalués à 10 Millions de F CFA
- Le recrutement et la formation d'une équipe de 4 à 5 personnes pour la gestion de la cellule, évalués à 10 Millions de F CFA
- L'institution et la mise en œuvre d'un système de publication périodique et de diffusion des statistiques du commerce, évaluée à 5 Millions de F CFA

Soit un coût total associé à la mise en place de la cellule, estimé à 35 Millions de F CFA

Pour ce qui est de la mise en place d'un système d'intelligence économique, il convient de relever qu'une étude diagnostic a été mise en œuvre par le Centre de Commerce International (CCI), études diagnostic au terme de laquelle des recommandations ont été formulées pour la mise en place d'une cellule de veille économique Gomme arabique au Tchad. Ce projet est en cours d'implémentation au niveau de l'ANIE et pourrait constituer une base pour le développement et la mise en place d'un système d'intelligence commerciale pour l'ensemble des filières au Tchad.

DESIGNATION	COÛT/AN En	QTE	MONTANT En millions
-------------	---------------	-----	------------------------

	millions de f cfa		de f cfa
Mise en place du système d'intelligence commerciale			
Etude de faisabilité	50	1	50
Installation du système et des outils	----	1	----
Développement des méthodes et procédures de fonctionnement, développement de mémorandum d'ententes pour le système de veille	----	1	----
Développement d'un portail de promotion des produits tchadiens	----	1	----
Formation à la veille stratégique, aux outils de veille et développement des plans de veille	----	5	----
Accompagnement au déploiement du système	----	3	----
Total			50
Création d'une cellule de collecte, d'analyse, de traitement et de diffusion des données statistiques sur le commerce et appui à son fonctionnement			
Etude préalable	30	1	30
Acquisition des équipements (ordinateurs, logiciels, serveur, etc...)	10	1	10
Installation et paramétrage du système	10	1	10
Formation du personnel de la cellule	10	2	20
Mise en place d'un système de diffusion des statistiques du commerce	5	2	10
Total			80
Total général			130

Axes 2 : Intégration et développement du marché régional

Objectif global de l'axe : Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges

Objectif spécifique 1 : Réduire les obstacles au commerce à la frontière

Mesures et actions proposées :

- **A13.** Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'Evaluation en Douane
- **A14.** Appuyer le processus d'adoption et de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges
- **A15.** Renforcement des capacités de l'administration douanière en matière d'automatisation/informatisation des procédures, de lutte contre la fraude et de rationalisation des contrôles
- **A16.** Appui à la mise en place d'un guichet unique des exportations/importations
- **A17.** Harmonisation des procédures et coopération transfrontière avec les pays voisins hors CEMAC
- **A18.** Transférer à l'ANIE la compétence exclusive en matière de délivrance des certificats d'origine
- **A19.** Appui à la mise en conformité des procédures SPS et OTC avec les dispositions de l'OMC
- **A20.** Institution des postes de contrôle juxtaposé avec les pays voisins

Deux obstacles majeurs entravent la mise en œuvre de l'accord sur l'évaluation en douane (la qualité des ressources humaine et l'instabilité des agents du fait du corps hétéroclite de la douane).

Une formation ciblée de 4 à 5 agents à l'Organisation Mondiale de la Douane, lesquels de retour non seulement mettront en œuvre ce processus mais formeront également leurs collègues. Le coût d'une telle formation est estimé à 25 Millions de F CFA.

Un appui en équipement pour la mise en route du processus (logiciels, matériel informatique, etc...) évalué à 10 Millions

Pour le renforcement des capacités de l'administration douanière, un projet est en cours pour la création d'un centre de perfectionnement de la douane. Ce centre de perfectionnement sera logé dans les nouveaux locaux en construction de la douane. La mise en route nécessitera un appui en équipement et en recrutement des formateurs

- Les équipements sont estimés pour un centre comportant un amphithéâtre et 4 salles de cours : une centaine de micro-ordinateurs, 200 tables, 200 chaises, des vidéoprojecteurs, du matériel didactique, etc.... coût total estimé à 150 Millions
- Recrutement des formateurs et appui au démarrage des travaux du centre : coût estimé à 50 Millions

Soit au total, pour ce qui est de la formation et du renforcement des capacités de la douane, un coût total estimé à 200 Millions

Pour ce qui est de la mise en place d'un guichet unique des exportations / importations, le processus est en cours de réalisation et le financement bouclé.

Pour ce qui est de l'instauration d'un régime simplifié des procédures du commerce extérieur liées aux mesures SPS, OTC, certification et règles d'origine, elle est bien pris en compte dans le cadre du guichet unique d'exportation/importation

Pour ce qui est de l'instauration des postes de contrôle juxtaposés avec les pays voisins, un projet est en cours qui prévoit 3 postes de contrôle juxtaposés (Koutéré, Kousseri, Beloko). Celui du Tchad est financé par la BAD.

DESIGNATION	COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Appui à la mise en œuvre de l'accord sur l'évaluation en douane			
Formation 4 à 5 agent à l'Organisation Mondiale	25	1	25

	des Douanes			
	Equipement	10	1	10
	Total			35
Renforcement des capacités de l'administration douanière				
	Equipement du centre de perfectionnement	150	1	150
	Recrutement des formateurs et appui au démarrage du centre de perfectionnement	50	2	100
	Total			250
	Mise en place du guichet unique des exportations/importation (en cours)	---	---	---
	Instauration des postes de contrôle juxtaposés avec les pays voisin (en cours)	---	---	---
	Instauration d'un régime simplifié des procédures du commerce extérieur liées aux mesures SPS, OTC, certification et règles d'origine (en cours dans le cadre du guichet unique)	---	---	---
	Total			---
Total général				285

Objectif spécifique 2 : Mettre en application les accords régionaux existants

Mesures et actions proposées :

- **A21.** Mise en œuvre des engagements régionaux existants dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux
- **A22.** Coopération, harmonisation et amélioration de l'infrastructure régionale au niveau des corridors
- **A23.** Appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit (Programme régional de Facilitation des Transports et du Transit)
- **A24.** Assurer l'interconnexion entre différents bureaux des douanes du pays

La mise en œuvre des engagements régionaux existants dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux nécessite de loin une réelle volonté politique de la part des dirigeants des différents Etats qu'un besoin financier

Pour ce qui est de la coopération et de l'amélioration des infrastructures régionales pour les couloirs commerciaux, des projets sont en cours à l'exemple du projet de construction du chemin de fer Cameroun – Tchad ...

Pour ce qui est de l'appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit, le Tchad pourrait susciter des cadres d'échanges et de discussion au

niveau régional en organisant des forums et des séminaires où seront invités les responsables régionaux en vue de la recherche et de l'adoption des solutions appropriées.

Coût estimatifs d'un tel forum : 35 Millions de F CFA par forum

Pour ce qui est de l'interconnexion entre les différents bureaux des douanes du pays, une esquisse d'estimation du coût de cette activité a été faite par le service informatique de la douane pour les bureaux de Bongor, Léré, Sarh, Adré, Abéché, Faya et Bol. Ce coût se chiffre approximativement à 400 Millions de F CFA

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Mise en œuvre des engagements régionaux existant dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux				
	Requiert une volonté politique des dirigeants et des décisions politiques fortes	----	--	----
	Total			----
Coopération, harmonisation et amélioration des infrastructures régionales pour les couloirs commerciaux ; et Appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit (Programme Régional de Facilitation des Transports et du Transit)				
	Organisation de forum et séminaires régionaux de haut niveau	35	5	175
	Total			175
Assurer l'interconnexion entre les différents bureaux des douanes du pays				
	Coût des travaux pour l'inter connectivité des différents bureaux des douanes (Bongor, Léré, Sarh, Adré, Abéché, Faya et Bol)	400	1	400
	Total			400
Total général				575

Objectif spécifique 3 : Eliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région

Mesures et actions proposées :

- **A25.** Mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports
- **A26.** Réformes des services logistiques (transport, manutention, etc...)
- **A27.** Appui à la réalisation des routes d'accès aux zones de production et d'activités commerciales du pays
- **A28.** viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis du Tchad (port de Cotonou, port de Kribi, port de Douala, port du Soudan)

La mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports relève de la compétence des autorités politiques des différents états et requiert une réelle volonté politique des dirigeants de ces Etats, d'autant plus que des accords existent dans ce domaine, notamment les accords entre le Tchad et le Cameroun qui répartissent les quotas pour le transport des marchandises entre le Cameroun et le Tchad.

Pour l'appui à la viabilisation des routes d'accès aux zones de production et d'activité commerciale tout comme l'amélioration de l'accessibilité et de la connectivité du marché intérieur et régional, il faut une amélioration des systèmes de communication nationale et internationale (routes, télécommunications, etc...). Les Ministères sectoriels sont mieux à même d'en établir les coûts associés. Une étude appropriée pourrait être mise à contribution

Pour la viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis, une étude préalable devrait permettre de déterminer la consistance et le coût des travaux de viabilisation.

Coût de l'étude : 50 Millions

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports ; et Réforme des services logistiques				
	Etudes de faisabilité et mise en œuvre	75	1	75
	Actions annuelles	20	5	100
	Total			175
Amélioration de l'accessibilité et de la connectivité du marché intérieur et régional				
	A inscrire dans le programme global d'amélioration des infrastructures de transport et de	----	5	----

	communication internes et régionales			
	Total			----
Appui à la réalisation des routes d'accès aux zones de production et d'activités commerciales du pays				
	A inscrire dans le programme global d'amélioration des infrastructures de transport et de communication internes	----	5	----
	Total			----
Viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis du Tchad (port de Cotonou, de Kribi, de Douala, du Soudan, du Bénin)				
	Etude préalable	100	1	100
	Total			100
Total général				275

Axes 3 : Diversification des marchés

Objectif global de l'axe : Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes

Objectif spécifique 1 : Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur

Mesures et actions proposées :

- **A29.** Promouvoir les dispositifs incitatifs du code des investissements et du code de douanes en matière d'exportations
- **A30.** Etudier la mise en place de fonds de développements des exportations
- **A31.** Elaborer et promouvoir une stratégie de développement des exportations sur les marchés émergents et les pays du Moyen Orient
- **A32.** Mise en place d'un conseil du commerce extérieur
- **A33.** Elaboration et promotion d'une Stratégie de développement des exportations sous régime AGOA
- **A34.** Promotion des exportations non traditionnelles (sésames, cuirs, karité)
- **A35.** Organisation des filières et des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)

La mise en place d'un fonds de développement des exportations nécessite au préalable la réalisation d'une étude de faisabilité qui déterminera l'opportunité, le cadre, les objectifs et le champ d'action du fonds. La dotation nécessaire sera également arrêtée en fonction de ces facteurs.

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Promotion des dispositifs incitatifs du code des investissements et du code des douanes en matière d'exportations				
	Actions de promotion	10	5	50
	Total			50
Etude de la mise en place d'un fonds de développement des exportations				
	Etude de faisabilité pour la mise en place	50	1	50
	Total			50
Renforcement des débouchés commerciaux				
	Elaboration et promotion d'une stratégie de développement des exportations sur les marchés émergents et les pays du moyen orient	10	5	50
	Elaboration et promotion d'une stratégie de développement des exportations sous régime AGOA	5	5	25
	Promotion des exportations non traditionnelles (sésame, karité, cuir, etc.)	20	5	100
	Total			175
Total général				275

Objectif spécifique 2 : Moderniser les structures d'appui au commerce

Mesures et actions proposées :

- A36. Renforcement des capacités de l'ANIE en matière de promotion des exportations et de fourniture des services aux exportateurs
- A37. Renforcement des capacités de la CCIAMA en matière de fourniture de services de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et de prestations aux opérateurs économiques (services de comptabilité, fiscalité, gestion, etc.)
- A38. Appui à l'accréditation du CECOQDA aux normes ISO 17025 et 15189 en vue d'en faire un organisme de contrôle de qualité de référence
- A39. Renforcement des capacités de l'AFCCET en matière de management et de prestations de services en matière d'entrepreneuriat féminin
- 40. Mise en place d'un Centre de gestion agréée au niveau de la CCIAMA

Renforcement institutionnel et des ressources humaines des Institutions d'Appui au Commerce (IAC)

Renforcement institutionnel et des ressources humaines de l'ANIE

Le programme de renforcement institutionnel et des ressources humaines de l'ANIE s'articule autour de deux axes : (i) dotation de la structure en ressources humaine compétente et en nombre, formation, mise à niveau et renforcement des capacités du personnel ; (ii) appui au fonctionnement de l'ANIE

i) Dotation en ressource humaine compétente et en nombre, formation, mise à niveau et renforcement des capacités du personnel

Les activités à planifier sur cet axe sont les suivantes :

- Recrutements
- Voyages d'études et d'échanges d'expériences avec des institutions paires des autres pays notamment APIX Sénégal, API et FIPA en Tunisie (dans le domaine de la promotion des investissements) ; CEPEX Tunisie et Maroc-Export (dans le domaine de la promotion des exportations). Chacun des voyages prendra en compte une délégation de 3 à 4 personnes.
- Formation du personnel identifié en matière de promotion des investissements, à la maîtrise des procédures et techniques d'exportation (plus spécifiquement pour les différentes opportunités commerciales telles l'AGOA)
- Formation du personnel du guichet unique à la maîtrise des textes OHADA, CEMAC, CEEAC
- Formation du personnel de la direction des PME
- Appui à la formation des jeunes cadres dans le cursus du Master en économie et commerce international de l'Université de Ndjamena

Coût :

Recrutement (cout du processus) : 5 Millions par an

Voyages d'échange d'expérience : 30 Millions par an

Formation à l'international : 30 Millions par an

Formation sur place : 10 Millions par an

Appui à la formation diplômant des jeunes cadres : 5 Millions

ii) Appui au fonctionnement de l'ANIE

Les activités à planifier sur cet axe sont les suivantes :

- Appui à l'élaboration d'une stratégie de promotion des investissements
- Appui à l'élaboration d'une stratégie de promotion des exportations
- appui à la mise en place de la Direction de la communication

- appui à la mise en place de la Direction des PME
- appui à l'implantation des démembrements de l'ANIE dans les régions

Coût :

Elaboration de la stratégie de promotion des investissements : 20 Millions

Elaboration de la stratégie de promotion des exportations : 20 Millions

Mise en place de la Direction de la communication : 40 Millions sur deux ans, soit 80 millions

Mise en place de la Direction des PME : 40 Millions sur deux ans soit 80 millions

Implantation des démembrements régionaux de l'ANIE (Abéché, Moundou et Sarh) : 50 Millions sur trois ans soit 150 Millions

Etude de faisabilité plate-forme foraine : 75 Millions

Etude de faisabilité mécanique auto : 75 Millions

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Dotation en ressource humaine compétente et en nombre, formation, mise à niveau et renforcement des capacités du personnel				
	Recrutements (financement du processus)	5	2	10
	Voyages d'échange et de partage d'expériences	30	5	150
	Formations à l'international	30	5	150
	Formations sur place	10	5	50
	Appui à la formation diplômant des jeunes cadres	5	5	25
	Total			385
Appui au fonctionnement de l'ANIE				
	Stratégie de promotion des investissements	20	1	20
	Stratégie de promotion des exportations	20	1	20
	Mise en place de la Direction de la Communication	40	2	80
	Mise en place de la Direction des PME	40	2	80
	Implantation des démembrements régionaux (Abéché, Moundou et Sarh)	50	3	150
	Total			350
Appui à la réalisation d'études spécifiques				
	Etude de faisabilité projet plate-forme foraine	75	1	75
	Etude de faisabilité projet mécanique auto	75	1	75
	Total			150
Total général				885

Renforcement institutionnel et des ressources humaines de la CCIAMA

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Dotation en ressource humaine compétente et en nombre, formation, mise à niveau et renforcement des capacités du personnel				
	Formation du personnel de la CCIAMA	7	5	35
	Formation des administrateurs de la CCIAMA	5	5	25
	Voyages d'études, d'échanges et de partage d'expériences	10	5	50
	Total			110
Appui au fonctionnement de la CCIAMA				
	Appui à la création d'un site web pour la CCIAMA	7	1	7
	Appui à la mise en place d'un système permettant le partage d'information et la connectivité avec les bases de données des autres institutions (ANIE, CFE, etc...)	30	1	30
	Appui à la redynamisation et au fonctionnement du Centre de Développement des Entreprises (CDE)	25	5	125
	Appui à l'élaboration d'un manuel de procédures de gestion de la CCIAMA et mise à jour de l'organigramme	10	1	10
	Appui à la mise en place d'un Centre de gestion agréé	50	1	50
	Total			222
Total général				332

Renforcement institutionnel, technique, matérielle et des ressources humaines de l'AFCCET

Voir Axe 5

Renforcement institutionnel et des ressources humaines aux associations des consommateurs

DESIGNATION	COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
-------------	---------------------------------------	-----	------------------------------------

Formation et renforcement des capacités des membres sur les droits et devoirs des consommateurs				
	Ateliers de formation, d'information et de sensibilisation pour les membres ainsi que pour des catégories socioprofessionnelles bien ciblées (journalistes, hommes de droit, etc...)	7	5	35
	Actions médiatiques	3	5	15
	Vulgarisation des textes réglementaires sur la protection des consommateurs	5	5	25
Total				75
Appui au fonctionnement de l'ADC				
	Création et animation d'un site web	5	1	5
	Edition d'un bulletin d'information du consommateur	1	5	5
	Mise en place des cellules régionales	20	1	20
Total				30
Total général				105

Appui à l'accréditation du CECOQDA en vue d'en faire un organisme de contrôle de qualité de référence

Le processus nécessite la formulation d'une demande adressée à un organisme de référence à l'instar du COFRAC.

Le COFRAC dès lors dépêchera une équipe sur le terrain, laquelle équipe auditera le CECOQDA (profil des techniciens du CECOQDA, les techniques appliquées par le CECOQDA, les normes et les méthodes utilisées, la qualité des installations et des laboratoires, etc...). Ce n'est qu'au terme d'un tel audit et fonction des résultats que l'accréditation pourrait être accordée au CECOQDA.

Il en vient qu'il conviendrait qu'au préalable un travail soit fait au niveau du CECOQDA en vue d'une mise à niveau des outils, pratiques, techniques, ressources humaines conformément aux normes internationales exigibles.

DESIGNATION	COÛT/AN	QTE	MONTANT
Appui à l'accréditation du CECOQDA en vue d'en faire un organisme de contrôle qualité de référence			
Mise à niveau global (ressources humaines,	----	5	----

	installations, pratiques, etc...) à déterminer			
	Coût du processus à déterminer par le CECOQDA	----	5	----
	Total			----
Total général				----

Objectif spécifique 3 : Renforcer les capacités d'offre

Mesures et actions proposées :

- **A41.** Mise en place d'un Programme National de restructuration et de mise à niveau des entreprises pour mieux les préparer aux exigences du commerce international
- **A42.** Appui à la mise en place de la Cité de la gomme arabique
- **A43.** Mettre en œuvre la Stratégie de développement des PME
- **A44.** Aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice
- **A45.** Appui à la certification des entreprises dans les filières agro-sylvo-pastorales exportatrices (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)
- **A46.** Renforcement des capacités du cadre national de concertation des organisations paysannes
- **A47.** Mise en œuvre des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés coopératives

Les actions liées à la restructuration et à la mise à niveau des secteurs productifs pour la promotion de la production des biens et services conformes aux exigences internationales, l'organisation des filières et des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande) sont prises en compte et bien étayées dans le PAP en cours d'élaboration.

Des études sont encore en cours pour la mise en place de la cité gomme arabique. L'aboutissement desdites études permettra de connaître le coût de mise en œuvre dudit projet.

L'aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice est prise en compte dans la stratégie de développement des PME donc la mise en œuvre est fortement recommandée.

Dans le cadre de l'élaboration de la SNC, nous avons identifié un certain nombre d'actions à fort impact sur le développement du commerce et nous reprenons dans la SNC à l'identique avec les coûts associés.

Il s'agit :

- promotion des mesures fiscales incitatives : 15 Millions de F CFA
- Promotion des mesures réglementaires favorables au développement des PME : 20 Millions de F CFA

- Création des infrastructures d'appui aux PME : 30 Millions de F CFA
- Elaborer la charte des PME et aider les PME à s'organiser en interprofession : 15 Millions de F CFA
- Amélioration de l'accès des PME aux services d'appui non financiers : 50 Millions de F CFA
- Renforcement des capacités commerciales des PME : 30 Millions de F CFA
- Amélioration de l'accès des PME aux financements : 100 Millions de F CFA

Soit un coût total de 260 Millions de F CFA

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Restructuration et mise à niveau des secteurs productifs pour promouvoir la production des biens et services conformes aux exigences internationales ; et organisation des filières, des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande, ...)				
	Se référer au PAP	----	5	----
	Total			----
Appui à la mise en place de la cité de la gomme arabique				
	Etudes de faisabilité en cours	----	5	----
	Total			----
Mise en œuvre de la stratégie de développement des PME et aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice				
	Mise en œuvre d'actions ciblées de la stratégie nationale de développement des PME	52	5	260
	Total			260
Total général				260

Axe 4 : Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce

Objectif global de l'axe : Améliorer la participation du Tchad dans le commerce international

Objectif spécifique 1 : Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales

Mesures et actions proposées :

- A48. Fusionner les comités de négociation existants (Comité OMC, Comité Ape, Comité aide pour le commerce, Comité facilitation des échanges, etc.) en une seule Structure représentative et dotée de sous-comités fonctionnels
- A49. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales
- A50. Consolider le partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l’APE
- A51. Sensibilisation des acteurs aux questions de négociations commerciales (OMC, APE, intégration régionale, etc.)

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Fusionner les comités de négociation existants (comité OMC, comité APE, Comité aide pour le commerce, Comité facilitation des échanges, etc...) en une seule structure représentative et dotée de sous-comités fonctionnels				
	Décision politique	----	5	----
	Total			
Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales ; et Consolider le partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l’APE				
	Activités de renforcement des capacités et consolidation du partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l’APE	20	5	100
	Total			100
Sensibilisation des acteurs aux questions de négociations commerciales (OMC, APE, intégration régionale, etc...)				
	Activités de sensibilisation, etc...	10	5	50
	Total			50
Total général				150

Objectif spécifique 2 : Mobiliser l’aide pour le commerce

Mesures et actions proposées :

- A52. Mettre en place au sein du Ministère une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du Commerce (CSPPC) appelé à reprendre les fonctions de l'UMOCIRT et à assurer la coordination et le suivi des appuis dans le cadre de l'aide pour le commerce
- A53. Organisation de la table ronde pour le financement de la SNC
- A54. Améliorer la préparation et la participation aux examens globaux de l'Aide pour le commerce sous l'égide du comité de négociation
- A55. Collaborer avec les ministères des Affaires étrangères, du Plan et des finances pour la mobilisation des ressources financières

Pour ce qui concerne la mise en place au sein du Ministère d'une cellule de suivi des programmes et partenariats du commerce (CSPPC), un projet est en cours pour la conversion du projet de catégorie 1 du CIRT qui s'achève en fin 2016 pour qu'elle puisse accomplir les missions assignées à la CSPPC. De ce fait, la CSPPC reprendra automatiquement l'ensemble du patrimoine actuel du projet de catégorie 1 du CIRT. Dès lors, il ne sera plus nécessaire que de doter la cellule d'un budget pour son fonctionnement.

Le coût relatif à cette action comprend les frais d'étude pour la mise en œuvre (30 Millions de F CFA) et l'appui au fonctionnement (75 Millions de F CFA par an).

L'organisation de la table ronde pour le financement de la SNC nécessite la mobilisation du financement nécessaire à sa préparation ainsi qu'au financement d'un atelier qui réunira l'ensemble des acteurs impliqués y compris les différents bailleurs de fonds intervenants au Tchad. Ce financement est estimé à 5 Millions de F CFA

La participation aux examens globaux de l'aide pour le commerce implique les déplacements de délégations pour la participation aux forums et autres rencontres internationaux portant sur l'aide pour les commerce.

Le coût y relatif concerne les frais de déplacement et les frais de séjour pour les délégations.

Transport : 5 Millions de F CFA

Frais de séjour : 15 Millions de F CFA

DESIGNATION		COÛT/AN En millions f cfa	QTE	MONTANT En millions f cfa
	Appui à la mise en place et au fonctionnement de la CSPPC (étude 30 millions et fonctionnement)	30	1	30
		75	5	375
	Organisation de la table ronde pour le financement de la SNC	5	1	5
	Participation aux examens globaux de l'aide pour	20	5	100

	le commerce			
	Total			510

Objectif spécifique 3 : Renforcer les Missions économiques à l'extérieur

Mesures et actions proposées :

- A56. Ciblage et implantation des missions économiques auprès des partenaires commerciaux à l'extérieur
- A57. Préparation, et participation aux réunions, conférences régionales et internationales sur le commerce

Une estimation des coûts est faite en considérant une délégation de 4 personnes, 7 déplacements sur l'année pour des séjours de 10 jours en moyenne.

Transport : 25 Millions de F CFA

Frais de séjour : 85 Millions de F CFA

Soit un total de 110 Millions de F CFA par an

DESIGNATION		COÛT/AN En millions de f cfa	QTE Années	MONTANT En millions f cfa
Renforcement des missions économiques à l'extérieur				
	Transport (billet d'avion et autres)	25	5	125
	Frais de séjour (tout compris)	85	5	425
	Total			550

Objectif spécifique 4 : Créer une synergie entre les partenaires du commerce

Mesures et actions proposées :

- A58. Organiser une rencontre de partage de la SNC avec le comité des PTF
- A59. Vulgarisation de la SNC auprès des acteurs concernés

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
	Organiser une rencontre de partage de la SNC avec le comité	7	5	35

	des PTF			
	Vulgarisation de la SNC auprès des acteurs concernés	7	5	35
	Total			70

Axe 5 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin

Objectif global de l'axe : Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce

Objectif spécifique 1: Renforcer les capacités institutionnelles, opérationnelles et managériales des femmes commerçantes et chefs d'entreprise

Mesures et actions proposées :

- A60: Formation au montage et la mise en œuvre des projets bancables générateurs de revenus
- A61 : Formation en technique de négociation, en plaidoyer et encourager les participations aux conférences internationales et favoriser les joint-ventures
- A62: Formation à l'utilisation des TIC en faveur du commerce (téléphone, internet, e-commerce, e-Learning, mobile-money)
- A63 : Formation ponctuelle aux techniques de transformation et d'emballage des produits agricoles (production de jus de fruits, séchages de mangues, tomates, légumes, transformation laitière, etc.) ; formation aux normes HACCP (méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) et labélisation
- A64 : Appui à la formalisation des unités de production informelles
- A65 : Formation à la gestion financière et création d'un centre de gestion agréé

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Formation, renforcement des capacités voyages d'imprégnation, de partage d'expérience et de négociation des partenariats				
	Formation et renforcement des capacités de l'équipe dirigeante	2	5	10
	Ateliers d'information, de formation et de renforcement des capacités à l'attention des membres et des femmes commerçantes et chefs d'entreprise en général	7	5	35
	Voyages d'imprégnation, de partage d'expérience et de négociation de partenariats	10	5	50
	Total			95

Accompagnement de la mise en place d'une unité permanente de gestion et appui au fonctionnement de l'unité				
	Recrutement d'une équipe permanente de gestion de l'unité (trois personnes)	1,5	1	1,5
	Appui au fonctionnement de l'unité permanente de gestion	15	5	75
	Total			76,5
Appui en équipement et autres				
	Création d'un site web	5	1	5
	Équipement (matériels et mobiliers de bureau, matériels informatiques, etc...)	10	1	10
	Appui à la révision des textes de base de l'AFCCET	1,5	1	1,5
	Total			16,5
Total général				188

Objectif spécifique 2 : Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs

Mesures et actions proposées :

- A66: Création d'un fond de garantie auprès des banques et des Etablissements de micro finance pour faciliter l'accès au crédit par les femmes entrepreneurs.
- A67 : Développement des stratégies de financements et de services financiers innovants (crédit-bail, Crédit avec Epargne Education, Grenier Villageois)
- A68: Conception/mise à jour et vulgarisation d'un répertoire pour le financement des PME en général et ceux spécifiques aux PME féminines

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Facilitation de l'accès des organisations féminines aux crédits productifs				
	Création d'un fond de garantie auprès des banques et des Etablissements de micro finance pour faciliter l'accès au crédit pour les femmes entrepreneurs	20	1	20
	Développement des stratégies de financements et de services financiers innovants (crédit-bail, crédit avec Epargne Education, Grenier Villageois, etc.)	15	1	15
	Conception/mise à jour et vulgarisation d'un	10	1	10

	répertoire pour le financement des PME en général et ceux spécifiques aux PME féminines	3	5	15
	Total			60
Total général				60

Objectif spécifique 3 : Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin

Mesures et actions proposées :

- A69: Renforcement des capacités des responsables et du personnel de toutes les structures publiques et privées intervenant dans le commerce dans la prise en compte du genre dans la conception, la budgétisation et la mise en œuvre de leurs activités (mind-streaming genre)
- A70 : Promotion des activités des organisations paysannes et des associations ayant en leur sein au moins 50% de femmes à s'impliquer dans les chaînes de valeur (mobilisation de l'épargne interne, prendre des crédits avec garanties solidaires)
- A71 : Renforcement de la politique d'octroi de bourses scolaires/universitaires aux jeunes filles pour les orienter très tôt vers les filières économiques et commerciales
- A72 : Mise sur pied d'un cadre institutionnel, juridique et légal pour la réduction du fossé entre les genres en matière de commerce
- A73 : promouvoir et assurer davantage l'intégration des femmes dans les activités économiques autres que l'agriculture
- A74 : Accroissement de la proportion de femme dans le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Développement des entreprises et la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CDE/CCIAMA)

L'ensemble de ces actions requièrent une réelle volonté politique et la prise en compte dans les différentes programmations des politiques gouvernementales de ces aspects.

Les actions planifiées au niveau du Ministère de l'Economie, du Commerce et du Développement Touristique, notamment au niveau de la Direction Générale du Commerce ainsi qu'au niveau des autres Ministères sectoriels doivent prendre en compte et intégrer les actions ci-dessus énumérées.

L'AFCEET, pour sa part doit se doter de moyens pouvant lui permettre de mener des actions de plaidoyer et de lobbying auprès de ces différentes institutions pour s'assurer de la prise en compte de ses préoccupations.

DESIGNATION	COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
Promotion et incitation à la mise en œuvre des politiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin			

Mise en œuvre d'actions de lobbying et de plaidoyer	7	5	35
Total			35

Objectif spécifique 4 : Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité

Mesures et actions proposées :

- A75: Organisation d'un forum annuel sur l'entrepreneuriat féminin.
- A76. Création d'un espace commercial dédié aux productions des femmes, et de marchés féminins
- A77. Création de mini structures industrielles pour la transformation des produits locaux
- A78. organisation par l'AFCCET et la CELIAF des assises nationales du mouvement d'accompagnement des opérateurs économiques féminins en vue de le structurer et de créer une fédération
- A79. organisation de forums annuels de l'entrepreneuriat féminin
- A80. Appuyer la fédération dans la création des ressources financières
- A81. Soutenir la création au sein de la fédération d'une section en charge de la communication

DESIGNATION		COÛT/AN en millions de f cfa	QTE	MONTANT en millions de f cfa
	Organisation d'un forum annuel sur l'entrepreneuriat féminin	10	5	50
	Création d'un espace commercial dédié aux productions des femmes, et de marchés féminins	50	1	50
	Création de mini structures industrielles pour la transformation des produits locaux	50	1	50
	organisation par l'AFCCET et la CELIAF des assises nationales du mouvement d'accompagnement des opérateurs économiques féminins en vue de le structurer et de créer une fédération	10	1	10
	Appuyer la fédération dans la création des ressources financières et soutenir la création au sein de la fédération d'une section en charge de la communication	5	5	25
	Total			185

Axe	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût estimé des actions attachées, en Millions de F CFA					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	95	55	55	55	55	315
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	111,5	111,5	111,5	111,5	111,5	557,5
		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	115	15	-	-	-	130
Total Axe 1			321,5	181,5	166,5	166,5	166,5	1 002,5
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	235	50	-	-	-	285
		Mettre en application les accords régionaux existants	135	135	135	135	35	575
		Éliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	195	20	20	20	20	275
Total Axe 2			565	205	155	155	55	1 135
Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	95	45	45	45	45	275
		Moderniser les structures d'appui au commerce	585	273	188	138	138	1 322
		Renforcer les capacités d'offre	52	52	52	52	52	260
Total Axe 3			732	370	285	235	235	1 857
Axe 4 Participation aux négociations commerciales	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	30	30	30	30	30	150
		Mobiliser l'aide pour le commerce	130	95	95	95	95	510

internationales et promotion des partenariats pour le commerce	international	Renforcer les missions économiques à l'extérieur	110	110	110	110	110	550
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	14	14	14	14	14	70
Total Axe 4			284	249	249	249	249	1 280
Axe 5 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce	Renforcer les capacités managériales et juridiques des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	52	34	34	34	34	188
		Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	48	3	3	3	3	60
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin	7	7	7	7	7	35
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	125	15	15	15	15	185
Total Axe 5			232	59	59	59	59	468
Total			2 134,5	1 064,5	914,5	864,5	764,5	5 742,5

Axes	Objectif global	Objectifs spécifiques	Coût estimé des actions attachées, en Millier de USD					
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Axe 1 Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce	Rendre l'administration du commerce efficace	Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction Générale du commerce	190	110	110	110	110	630
		Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce	223	223	223	223	223	1 115
		Améliorer la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des statistiques du commerce	230	30	-	-	-	260
Total Axe 1			643	363	333	333	333	2 005
Axe 2 Intégration et développement du marché régional	Améliorer les aspects relatifs à l'intégration et à la facilitation des échanges	Réduire les obstacles au commerce à la frontière	470	100	-	-	-	570
		Mettre en application les accords régionaux existants	270	270	270	270	70	1 150
		Éliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région	390	40	40	40	40	550
Total Axe 2			1 130	410	310	310	110	2 270
Axe 3 Diversification des marchés	Renforcer la compétitivité des exportations tchadiennes	Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur	190	90	90	90	90	550
		Moderniser les structures d'appui au commerce	1 170	546	376	276	276	2 644
		Renforcer les capacités d'offre	104	104	104	104	104	520
Total Axe 3			1 464	740	570	470	470	3 714
Axe 4 Participation aux négociations commerciales	Améliorer la participation du Tchad dans le commerce	Rationaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales	60	60	60	60	60	300
		Mobiliser l'aide pour le commerce	260	190	190	190	190	1 020

internationales et promotion des partenariats pour le commerce	international	Renforcer les missions économiques à l'extérieur	220	220	220	220	220	1 100
		Créer une synergie entre les partenaires du commerce	28	28	28	28	28	140
Total Axe 4			568	498	498	498	498	2 560
Axe 5 Promotion de l'entrepreneuriat féminin	Soutenir la participation des femmes tchadienne dans le secteur du commerce	Renforcer les capacités managériales des femmes commerçantes et chefs d'entreprise	104	68	68	68	68	376
		Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs	96	6	6	6	6	120
		Elaborer des politiques publiques encourageants de l'entrepreneuriat féminin	14	14	14	14	14	70
		Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité	250	30	30	30	30	370
Total Axe 5			464	118	118	118	118	936
Total			4 269	2 129	1 829	1 729	1 529	11 485

Annexe 4 : cadre logique de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNC

Axe stratégique n°1 : Développement du cadre institutionnel et réglementaire du commerce

<i>Objectif opérationnel n°1 : Développer et renforcer les capacités d'encadrement et d'exécution de la Direction du commerce</i>						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 1. La direction du commerce dispose d'équipements adéquats et des ressources humaines compétentes en quantité suffisante</p> <p>A1. Equipement, formation, perfectionnement et amélioration des compétences disponibles des cadres et agents en vue de répondre à la demande nationale et internationale dans les secteurs à vocation commerciale (en formant les cadres compétents qui répondent aux besoins), y compris le Centre de Référence de l'OMC de la Direction Générale du Commerce</p> <p>A2. Mise en place des réformes sur les textes réglementaires en matière de normalisation, de concurrence, de protection des consommateurs et métrologie et accélérer la mise en place des décrets d'application de ces textes</p> <p>A3. Accompagnement des structures chargées de la concurrence par la formation et assistance technique connexe</p> <p>A4. Mettre en place un mécanisme d'alerte, de surveillance et de lutte contre les mesures et pratiques commerciales illicites</p> <p>A5. Mettre en place une base de données des textes réglementaires du commerce et des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux conclus par le Tchad et ses partenaires commerciaux</p>	<p>Effectif et qualité des ressources humaines, matérielles de la Direction du commerce</p> <p>Niveau d'activité et qualité des services fournis par la Direction du Commerce</p>	Rapport d'activités	Etat ; PTF	Ministère en charge du commerce	315	Disponibilité de ressources financières
<i>Objectif opérationnel n°2 : Vulgariser les textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce</i>						

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 2. Les connaissances des opérateurs économiques sur les textes juridiques et réglementaires sont améliorées.</p> <p>A6. Vulgarisation des textes juridiques et réglementaires pour l'amélioration de l'activité des entreprises sur les normes techniques, les règles d'origine, la concurrence, la protection des consommateurs et la métrologie A7. Promotion des normes, y compris les normes volontaires, et formation dans ce domaine A8. Promotion des instruments de protection et d'incitation aux investisseurs et des mécanismes en matière de règlement des différends commerciaux (OHADA, OMC)</p>	Nombre des activités de vulgarisation des instruments juridiques du commerce	Rapport d'activités	Etat ; PTF	Ministère en charge du commerce	557,5	Disponibilité des ressources financières
Objectif opérationnel n°3 : Améliorer la collecte, le traitement et l'analyse des statistiques du commerce extérieur						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
<p>Résultat 3. La Cellule d'analyse et de traitement des données statistiques est créée et fonctionne convenablement, et les statistiques du commerce extérieur sont disponibles.</p> <p>A9. Mettre en place le système d'intelligence commerciale et formation dans ce domaine A10. Création d'une cellule de collecte et d'analyse statistique sur le commerce, équipement et formation du personnel de la cellule A11. Connexion aux bases des données des institutions nationales, régionales et internationales liées aux statistiques du commerce A12. Publication périodique des statistiques du commerce en partenariat avec l'INSEED, la Douane et la BEAC</p>	Disponibilité et publications des statistiques sur le commerce extérieur	Arrêté, statistiques publiées	Etat ; PTF	Ministère en charge du commerce	130	Disponibilité des ressources financières et techniques

Axe stratégique n°2 : Intégration et développement du marché régional

Objectif opérationnel n°4 : Réduire les obstacles au commerce à la frontière						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 4. L'administration douanière a perfectionné sa gestion informatique et les procédures de coopération transfrontière sont harmonisées.</p> <p>A13. Appui à la mise en œuvre de l'Accord sur l'Evaluation en Douane A14. Appuyer le processus d'adoption et de mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges A15. Renforcement des capacités de l'administration douanière en matière d'automatisation/informatisation des procédures, de lutte contre la fraude et de rationalisation des contrôles A16. Appui à la mise en place d'un guichet unique des exportations/importations A17. Harmonisation des procédures et coopération transfrontière avec les pays voisins hors CEMAC A18. Transférer à l'ANIE la compétence exclusive en matière de délivrance des certificats d'origine A19. Appui à la mise en conformité des procédures SPS et OTC avec les dispositions de l'OMC A20. Institution des postes de contrôle juxtaposé avec les pays voisins</p>	<p>Equipements adéquats à la disposition des services des douanes du pays Réduction significative des tracasseries et autres entraves à la libre circulation des biens et des personnes aux frontières</p>	<p>Rapport, avis des opérateurs économiques</p>	<p>Etat ; PTF</p>	<p>Ministère en charge des transports; Ministère des Finances ; Ministère en charge du commerce</p>	<p>285</p>	<p>Disponibilité des ressources financières ; Engagement des ministères par des dispositions réglementaires (arrêtés)</p>
Objectif opérationnel n°5 : Mettre en application les accords régionaux existants						
Résultats attendus	Indicateur s	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		

Résultat 5. L'ensemble des accords régionaux existants sont effectivement appliqués et respectés	Dispositions sur la facilitation du commerce appliquées par les services compétents nationaux	Arrêté Notifications	Etat ; PTF	Ministère en charge du des transports ; Ministère en charge du commerce	575	Disponibilité des ressources financières ; Engagement des ministères par des dispositions réglementaires (arrêtés) Réelle volonté politique
A21. Mise en œuvre des engagements régionaux existants dans le cadre de l'UA, CEEAC et CEMAC sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux A22. Coopération, harmonisation et amélioration de l'infrastructure régionale au niveau des corridors A23. Appui à la mise en œuvre des décisions régionales en matière de facilitation du transit (Programme régional de Facilitation des Transports et du Transit) A24. Assurer l'interconnexion entre différents bureaux des douanes du pays						
Objectif opérationnel n°6 : Eliminer les barrières et autres entraves aux échanges entre le Tchad et les pays de la région						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs Financier Bénéficiaire		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
Résultat 6. Les entraves aux échanges aux frontières du Tchad sont levées	Dispositions de la zone de libre-échange continental mises en place par le Tchad	Textes réglementaires	Etat ; PTF	Ministère en charge du des transports	275	Volonté politique, collaboration des pays voisins
A25. Mise en œuvre de la réglementation sur la concurrence dans le secteur des transports A26. Réformes des services logistiques (transport, manutention, etc...) A27. Appui à la réalisation des routes d'accès aux zones de production et d'activités commerciales du pays A28. viabilisation des espaces portuaires concédés par les pays amis du Tchad (port de Cotonou, port de Kribi, port de Douala, port du Soudan)						

Axe stratégique n°3 : Diversification des marchés

<i>Objectif opérationnel n°7: Appuyer et promouvoir le secteur privé exportateur</i>						
Résultats attendus	Indicateur s	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 7. Les mécanismes d'appui et d'accès aux financements sont mis en place</p> <p>A29. Promouvoir les dispositifs incitatifs du code des investissements et du code de douanes en matière d'exportations A30. Etudier la mise en place de fonds de développements des exportations A31. Elaborer et promouvoir une stratégie de développement des exportations sur les marchés émergents et les pays du Moyen Orient A32. Mise en place d'un conseil du commerce extérieur A33. Elaboration et promotion d'une Stratégie de développement des exportations sous régime AGOA A34. Promotion des exportations non traditionnelles (sésames, cuirs, karité) A35. Organisation des filières et des circuits de stockage et de distribution (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande)</p>	<p>Volume d'offre de crédits octroyés aux PME, opportunités d'appuis au secteur privé</p>	<p>Rapport d'activités, avis des opérateurs économique</p>	<p>Etat ;</p>	<p>Ministère des Finances ; Ministère du commerce ; ANIE</p>	<p>275</p>	<p>Disponibilités des ressources</p>
<i>Objectif opérationnel n°8: Moderniser les institutions d'appui au commerce</i>						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		

Résultat 8. Les institutions d'appui au commerce améliorent et développent leur offre de produits et services et sont plus efficaces dans leurs appuis aux opérateurs économiques	Part de la contribution des institutions nationales d'appui au commerce à l'expansion des activités commerciales	Rapport d'activités	Etat, PTF	Ministère en charge du commerce ; ANIE		Disponibilité des ressources
A36. Renforcement des capacités de l'ANIE en matière de promotion des exportations et de fourniture des services aux exportateurs A37. Renforcement des capacités de la CCIAMA en matière de fourniture de services de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et de prestations aux opérateurs économiques (services de comptabilité, fiscalité, gestion, etc.) A38. Appui à l'accréditation du CECOQDA aux normes ISO 17025 et 15189 en vue d'en faire un organisme de contrôle de qualité de référence A39. Renforcement des capacités de l'AFCCET en matière de management et de prestations de services en matière d'entrepreneuriat féminin 40. Mise en place d'un Centre de gestion agréée au niveau de la CCIAMA					1 322	
Objectif opérationnel n°9: Renforcer les capacités d'offre						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
Résultat 9. Les programmes d'appui au commerce sont efficacement réalisés et les capacités d'offre accrues	Mesures relatives à la diversification économique mises en œuvre par le Gouvernement.	Textes réglementaires	Etat, PTF	Ministère en charge du commerce ;		Disponibilité des ressources
A41. Mise en place d'un Programme National de restructuration et de mise à niveau des entreprises pour mieux les préparer aux exigences du commerce international A42. Appui à la mise en place de la Cité de la gomme arabique A43. Mettre en œuvre la Stratégie de développement des					260	

PME A44. Aide à la constitution de consortiums de PME à vocation exportatrice A45. Appui à la certification des entreprises dans les filières agro-sylvo-pastorales exportatrices (gomme arabique, sésame, karité, bétail-viande) A46. Renforcement des capacités du cadre national de concertation des organisations paysannes A47. Mise en œuvre des dispositions de l'Acte uniforme de l'OHADA sur le droit des sociétés coopératives						
--	--	--	--	--	--	--

Axe stratégique n°4 : Participation aux négociations commerciales internationales et promotion des partenariats pour le commerce

<i>Objectif opérationnel n°10: Rationnaliser et renforcer le dispositif de préparation et de suivi des négociations commerciales internationales</i>						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
Résultat 10. Un cadre national de suivi des négociations commerciales est mis en place	Nombre de participations de la délégation du Gouvernement aux négociations commerciales internationales	Rapport de mission	Etat, PTF	Présidence ; Primature ; Ministère en charge du commerce ; Ministère des Affaires étrangères	150	Disponibilité des ressources
A48. Fusionner les comités de négociation existants (Comité OMC, Comité Ape, Comité aide pour le commerce, Comité facilitation des échanges, etc.) en une seule Structure représentative et dotée de sous-comités fonctionnels A49. Renforcement des capacités des acteurs impliqués dans les négociations commerciales A50. Consolider le partenariat avec la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l'APE A51. Sensibilisation des acteurs aux questions de négociations commerciales (OMC, APE, intégration régionale, etc.)						

Objectif opérationnel n°11: Mobiliser l'aide pour le commerce						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 11. Les concertations bilatérales et multilatérales sont intensifiées avec les partenaires publics et privés du secteur du commerce.</p> <p>A52. Mettre en place au sein du Ministère une Cellule de Suivi des Programmes et Partenariats du Commerce (CSPPC) appelé à reprendre les fonctions de l'UMOCIRT et à assurer la coordination et le suivi des appuis dans le cadre de l'aide pour le commerce</p> <p>A53. Organisation de la table ronde pour le financement de la SNC</p> <p>A54. Améliorer la préparation et la participation aux examens globaux de l'Aide pour le commerce sous l'égide du comité de négociation</p> <p>A55. Collaborer avec les ministères des Affaires étrangères, du Plan et des finances pour la mobilisation des ressources financières</p>	Nombre des accords commerciaux signés	Journal officiel	Etat ; PTF ; OI,	, Ministère des affaires étrangères. Ministère en charge du commerce ; Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, Ministère en charge de l'économie, Ministère des finances et du Budget,	510	Engagement des certains acteurs dans la mise en œuvre du plan d'actions
Objectif opérationnel n°12: Renforcer les missions économiques à l'étranger						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 12. Les capacités des missions diplomatiques tchadiennes sont renforcées pour une meilleure intégration de la diplomatie commerciale.</p>	Nombre des missions diplomatiques disposant des conseillers économiques et commerciaux	Actes de nomination	Etat ; PTF	ministère des affaires étrangères ; Ministère en		Disponibilité des ressources financières, volonté

A56. Ciblage et implantation des missions économiques auprès des partenaires commerciaux à l'extérieur A57. Préparation, et participation aux réunions, conférences régionales et internationales sur le commerce				charge du commerce;	550	politique
Objectif opérationnel n°13: Créer une synergie entre les partenaires au commerce						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
Résultat 13. Le cadre national de coordination de politique commerciale fonctionne efficacement.	Existence d'un cadre cohérent de coordination de l'Aide pour le commerce	Arrêté	Etat, PTF	Primature ; Ministère en charge du commerce	70	Adhésion des PTF
A58. Organiser une rencontre de partage de la SNC avec le comité des PTF A59. Vulgarisation de la SNC auprès des acteurs concernés						

Axe stratégique n°5 : Promotion de l'entrepreneuriat féminin

Objectif opérationnel n°14: Renforcer les capacités managériales des femmes chefs d'entreprises						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
<p>Résultat 14. Les femmes chefs d'entreprises ont acquises les capacités managériales</p> <p>A60: Formation au montage et la mise en œuvre des projets bancables générateurs de revenus A61 : Formation en technique de négociation, en plaidoyer et encourager les participations aux conférences internationales et favoriser les joint-ventures A62: Formation à l'utilisation des TIC en faveur du commerce (téléphone, internet, e-commerce, e-Learning, mobile-money) A63 : Formation ponctuelle aux techniques de transformation et d'emballage des produits agricoles (production de jus de fruits, séchages de mangues, tomates, légumes, transformation laitière, etc.) ; formation aux normes HACCP (méthode de maîtrise de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires) et labélisation A64 : Appui à la formalisation des unités de production informelles A65 : Formation à la gestion financière et création d'un centre de gestion agréé</p>	<p>Nombre des femmes chefs d'entreprises formées</p>	<p>Rapport d'activités</p>	<p>Etat, PTF</p>	<p>AFCET, CELIAF</p>	<p>188</p>	<p>Disponibilité des ressources</p>
Objectif opérationnel n°15: Faciliter l'accès des organisations féminines aux crédits productifs						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de	Acteurs		Budget en	Hypothèses de

		vérification	Financier	Bénéficiaire	Millions de F CFA	risques
Résultat 15. Les crédits productifs sont accessibles aux organisations féminines	Volume de crédits avec accès facilité pour les femmes	Rapport d'activités	Etat; PTF	AFCCET, CELIAF	60	Engagement des certains acteurs dans la mise en œuvre du plan d'actions
A66: Création d'un fond de garantie auprès des banques et des Etablissements de micro finance pour faciliter l'accès au crédit par les femmes entrepreneurs. A67 : Développement des stratégies de financements et de services financiers innovants (crédit-bail, Crédit avec Epargne Education, Grenier Villageois) A68: Conception/mise à jour et vulgarisation d'un répertoire pour le financement des PME en général et ceux spécifiques aux PME féminines						
Objectif opérationnel n°16: Développer des politiques publiques encourageant l'entrepreneuriat féminin						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
			Financier	Bénéficiaire		
Résultat 16. Les mesures spécifiques pour encourager l'entrepreneuriat féminin sont édictées dans les politiques publiques	Mesures favorables à l'entrepreneuriat féminin appliquées par l'Etat	Textes réglementaires	Etat; PTF	Ministère du commerce ; ANIE ; AFCCET, CELIAF.	35	Disponibilité des ressources financières, volonté politique
A69: Renforcement des capacités des responsables et du personnel de toutes les structures publiques et privées intervenant dans le commerce dans la prise en compte du genre dans la conception, la budgétisation et la mise en œuvre de leurs activités (mind-streaming genre) A70 : Promotion des activités des organisations paysannes et des associations ayant en leur sein au moins 50% de femmes à s'impliquer dans les chaînes de valeur (mobilisation de l'épargne interne, prendre des crédits avec garanties solidaires) A71 : Renforcement de la politique d'octroi de bourses						

<p>scolaires/universitaires aux jeunes filles pour les orienter très tôt vers les filières économiques et commerciales</p> <p>A72 : Mise sur pied d'un cadre institutionnel, juridique et légal pour la réduction du fossé entre les genres en matière de commerce</p> <p>A73 : promouvoir et assurer davantage l'intégration des femmes dans les activités économiques autres que l'agriculture</p> <p>A74 : Accroissement de la proportion de femme dans le Fonds National d'Appui à la Formation Professionnelle (FONAP) et le Centre de Développement des entreprises et la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat, des Mines et de l'Agriculture (CDE/CCIAMA)</p>						
<p>Objectif opérationnel n° 17 : Fédérer et structurer les mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins au sein d'une structure d'appui et de représentativité</p>						
Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Acteurs		Budget en Millions de F CFA	Hypothèses de risques
<p>Résultat 17. Une structure fédérative des mouvements d'accompagnement des opérateurs économiques féminins est mise en place</p> <p>A75: Organisation d'un forum annuel sur l'entreprenariat féminin.</p> <p>A76. Création d'un espace commercial dédié aux productions des femmes, et de marchés féminins</p> <p>A77. Création de mini structures industrielles pour la transformation des produits locaux</p> <p>A78. organisation par l'AFCCET et la CELIAF des assises nationales du mouvement d'accompagnement des opérateurs économiques féminins en vue de le structurer et de créer une fédération</p> <p>A79. Appuyer la fédération dans la création des ressources financières</p> <p>A80. Soutenir la création au sein de la fédération d'une section en</p>	<p>Actions posés, activités réalisés</p>	<p>Statut, rapports d'activités, nombre et qualité des membres</p>	<p>Etat, PTF</p>	<p>Ministère en charge du commerce ; AFCCET ; CELIAF</p>	<p>185</p>	<p>Disponibilité des ressources financières et techniques</p>

charge de la communication.						
-----------------------------	--	--	--	--	--	--

Annexe 5 : Plan de communication de la SNC

Cibles	Messages	Outils	Indicateurs	
			Processus	Résultats
<i>Primature/Ministères sectoriels/Finances/Plan</i>	<i>Le commerce outil indispensable du développement</i>	<i>Plaidoyer, Note de synthèse, Réunion de travail, Rapports périodiques</i>	<i>Nombre des documents et courriers distribués, Nombre des participants, Nombre des réunions, Meilleures dispositions des acteurs gouvernementaux et parlementaires</i>	<i>Les cibles connaissent mieux de l'importance du commerce. Le commerce est intégré dans les cadres nationaux de référence</i>
<i>Médias</i>	<i>Efforts conjugués pour le développement du commerce</i>	<i>Notes de presse, dossiers de presse, communiqués, publi-reportage, invitations aux différentes activités liées au commerce</i>	<i>Nombre des réunions d'information/ séminaires de formation</i>	<i>Les médias abordent le thème du commerce/ développement dans leur publication</i>
<i>PTF</i>	<i>Mobilisation pour l'appui au commerce</i>	<i>Réunion de mobilisation et de coordination</i>	<i>Nombre des réunions de mobilisation et de coordination/ montant des promesses</i>	<i>Part de l'aide mobilisée encaissée</i>